

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

KONINKLIJKE ACADEMIE VAN BELGIË

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR GESCHIEDENIS

# LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE

## EN 1789



### CARTE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

PAR

JOSEPH RUWET

CHARGÉ DE COURS À L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN



BRUXELLES  
**PALAIS DES ACADÉMIES**  
RUE DUCALE, 1

BRUSSEL  
**PALEIS DER ACADEMIËN**  
1, HERTOGELIJKE STRAAT

1990

Réimpression photomécanique  
de l'édition de 1958

Fotomechanische herdruk  
van de uitgave van 1958

# ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE



## COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

- 
- V<sup>te</sup> CHARLES TERLINDEN, Président.  
M. PAUL BONENFANT, Secrétaire.  
MM. LÉON VAN DER ESSEN, Membre.  
JULES VANNÉRUS, id.  
FÉLIX ROUSSEAU, id.  
FERNAND VERCAUTEREN, id.  
LÉON-E. HALKIN, id.  
HANS VAN WERVEKE, Membre suppléant.  
EGIED I. STRUBBE id.  
JEAN DE STURLER id.  
CAMILLE TIHON id.  
MAURICE-A. ARNOULD id.
-

LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE  
EN 1789



CARTE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

# La Principauté de Liège en 1789

---

---

## CARTE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE (1)

### INTRODUCTION

Avant de disparaître de la carte, le territoire sur lequel les princes-évêques de Liège ont exercé les droits souverains a subi plus d'une modification.

Il n'entre pas dans nos intentions de les répertorier ni de les suivre une à une. Plus limité, notre but vise uniquement à réunir les éléments qui permettront de reconstituer la physionomie territoriale de l'État liégeois à la veille de la Révolution française.

En ce faisant, nous croyons pouvoir fournir une base plus solide aux recherches de géographie historique, locales ou régionales, qu'il serait, pensons-nous, fort imprudent de mener autrement qu'à rebrousse-temps. La préférence accordée au dernier aspect de la principauté est encore justifiée par une meilleure information sur la géographie politique et administrative du XIX<sup>e</sup> siècle et sur les changements apportés à l'ancien état de chose par les régimes français, hollandais et belge.

Pour fixer le dernier tracé des frontières de la principauté et de ses grandes divisions administratives, les documents sont nombreux et de nature fort variée. A vrai dire, leur valeur apparait aussi très inégale.

Au lieu de reporter simplement sur une carte moderne les données acquises à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par les meilleurs cartographes du moment, tels que Ferraris, Dezauche, J. B. de Bouge et F. L. Güssefeld, — et l'on a trop été tenté jusqu'à présent de s'en contenter, alors que des confusions fréquentes entre liens de suzeraineté

(1) Un premier état de cette carte au 1/100.000<sup>e</sup> fut élaboré en 1943, à la demande de M. Léon-E. Halkin. Il est conservé au Séminaire d'Histoire moderne de l'Université de Liège. Les conseils de M. Halkin, la vérification systématique de nos premières notes et les indications de M. J. Herbillon nous ont permis de préciser ou de corriger certains points de détail. Pour cette publication nous avons, comme M. M.-A. Arnould l'a fait pour sa carte *Le comté de Hainaut, le Tournaisis et le pays de la Sambre (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, adopté l'échelle au 1/200.000<sup>e</sup>, format plus maniable et ne nuisant pas à la clarté.

et de souveraineté venaient déformer la consistance territoriale des états représentés, — nous avons d'abord cherché les documents qui, mieux que tout autre, devaient trahir un état de fait indiscutable. Cette enquête s'est portée sur les cadastres, les dénombremments démographiques locaux, les matricules et assiettes fiscales, englobant non seulement les documents liégeois mais aussi ceux des pays voisins.

Dans les Pays-Bas autrichiens, on dispose d'un cadastre de toutes les terres, dressé par ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, pour les provinces de Limbourg et de Luxembourg. D'autres provinces ont fait l'objet de dénombremments démographiques complets, c'est le cas des comté de Namur et duché de Brabant. Dans le comté de Hainaut et dans la principauté de Stavelot-Malmédy, les assiettes fiscales permettent aisément un relevé des villages et communautés. Ailleurs, comme au duché de Gueldre autrichienne et aux Provinces-Unies, il n'y a malheureusement rien d'analogue, du moins pour ce qui concerne la région limitrophe.

Dans la principauté de Liège, si nous ne possédons ni cadastre digne de ce nom, ni dénombrement démographique complet, nous avons, par contre, des matricules fiscales qui, dans une très large mesure, peuvent combler cette lacune et fournir des éléments précieux de vérification. En regard de chaque communauté, ces matricules fiscales précisent le montant des aides perçues ou exigibles.

Ces localités, villages et hameaux, sont groupés par quartiers ou circonscriptions fiscales. Il en est quinze au total : cinq pour Liège et la banlieue (Amercœur, Avroy, Sainte-Marguerite, Sainte-Walburge et Saint-Léonard) et dix hors banlieue (Amont, Condroz, Entre-Sambre-et-Meuse, Franchimont, Hesbaye, Horn, Looz, Moha, Montenaken et Stokkem). Jouissaient d'un statut fiscal privilégié et ne figuraient par conséquent pas sur ces matricules quelques villages de la mense capitrale ou patrimoine de Saint-Lambert.

La confrontation des listes liégeoises et étrangères doit normalement aider à préciser l'appartenance des villages et de leurs hameaux. Elle donne le moyen de vérifier les tracés de frontières figurant sur les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on dresse la liste des villages liégeois limitrophes. Il reste toutefois à évaluer l'étendue exacte de ces localités frontalières, ce qui n'est pas toujours aisé, surtout si les limites communales actuelles ne correspondent plus à celles de l'Ancien Régime. Sans être insurmontables, ces difficultés peuvent nous réduire à des approximations. Celles-ci ne dépassent jamais l'ordre d'une centaine de mètres. Dérisoires, elles demeurent d'ailleurs exceptionnelles.

Un autre problème se pose en face des contestations assez nombreuses pour l'exercice des droits souverains sur certains villages. A propos de ceux-ci, les thèses les plus contradictoires sont souvent défendues. Et dans bien des cas, au moment où s'écroule l'Ancien Régime, aucune solution n'est encore intervenue. Plutôt que de nous attacher à faire la lumière sur le bien-fondé des arguments juridiques invoqués pour étayer les thèses qui s'affrontent et au lieu de rechercher une solution que les contemporains eux-mêmes ne parvinrent pas à trouver, nous ne retiendrons que la situation *de facto*. Ainsi le village de Diepenbeek figure comme une enclave brabançonne sur la carte de Ferraris. Les ducs de Brabant prétendaient, en effet, détenir les droits souverains sur cette localité. Les princes-évêques aussi d'ailleurs (1). Or, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle en tout cas, et peut-être antérieurement aussi, la communauté de Diepenbeek a toujours contribué aux aides du pays de Liège (2). Ce fait n'est-il pas symptomatique ? Il permet à tout le moins de conclure que les habitants du village se considéraient comme des sujets du prince-évêque ou préféraient passer pour tels.

A quoi servirait-il donc de trancher le problème juridique, si les faits doivent démentir la thèse retenue ?

A côté des matricules fiscales et des dossiers constitués au sujet des terres contestées, les cartes manuscrites de quelques villages en bordure du territoire liégeois et des pays voisins et, en ordre subsidiaire, celles qui représentent le réseau routier du XVIII<sup>e</sup> siècle, apportent, en dépit de leur exécution souvent rudimentaire, d'utiles indications.

Tous permettent de contrôler les quatre cartes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui nous paraissent les mieux faites, celles du lieutenant-général comte Joseph de Ferraris, de Dezauche, de J. B. de Bouge et de F. L. Güssefeld. La ressemblance de certains tronçons de frontières politiques de 1789 avec ceux de limites communales et provinciales actuelles est suffisamment concluante. De cette coïncidence on retiendra, sauf preuves du contraire, que la physionomie actuelle est l'héritière fidèle et directe de l'Ancien Régime. L'imperfection de la triangulation qui se traduit, dans la « Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens » par de légères déviations N.-N. O., s'accroissant à mesure que l'on gagne les frontières orientales (3), ne suffit pas

(1) P. GORISSEN, *Diepenbeek, betwist grondgebied tusschen Brabant en Luik*, VERZAMELDE OPSTELLEN UITGEGEVEN DOOR DEN GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDIGEN STUDIEKRING TE HASSELT, t. XVI, 1941, p. 73-99.

(2) Nous n'avons pu vérifier ce fait avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

(3) NERENBURGER, *Sur les triangulations qui ont été faites en Belgique antérieurement à 1830*, BULLET. ACAD. ROY. DE BELGIQUE, t. II, 1856, p. 430-479.

infirmes ces constatations. Elle est d'ailleurs moins sensible, en raison de l'échelle plus grande utilisée, dans les cartes de Dezauche, de Bouge et Güssefeld, inspirés pourtant de la première. Par contre, là où les deux tracés ne concordent pas, c'est celui des anciens géographes, du premier surtout, que nous avons adopté, chaque fois du moins que les documents fiscaux, cadastraux et démographiques ne venaient pas contredire les données cartographiées. Les cours d'eau, les routes ou chemins, les maisons, parfois même les bois constituent des points de repère précieux. Ils améliorent tout ce que ce relevé transposé sur une carte actuelle pourrait accuser d'approximation.

Au moment où Ferraris dresse sa carte, le territoire liégeois vient d'être modifié par le Traité de Versailles, signé le 24 mai 1772 (1). Il subira encore à deux reprises de légères corrections de frontières : en 1780, à la suite de la Conférence de Bruxelles (2), et le 8 novembre 1785, en vertu du Traité de Fontainebleau (3). Nous en avons tenu compte.

Les notes qui vont suivre auraient été beaucoup plus difficiles à rassembler et la carte, qui doit concrétiser les résultats obtenus, plus difficile à dresser, si nous n'avions pu tirer parti des principaux atlas de géographie historique parus ainsi que de quelques contributions excellentes sur le plan régional. Si les auteurs des premiers ont parfois suivi un peu trop aveuglément la carte de Ferraris, qui n'est pas sans défaut, si leurs atlas présentent aussi, pour les vérifications locales, les inconvénients inévitables de cartes dessinées à une trop grande échelle, ils ont ouvert la voie.

Nous passerons d'abord rapidement en revue les principales sources utilisées.

Puis nous tenterons de dresser, quartier par quartier, la liste des communes actuelles comprises, intégralement ou non, dans la principauté de Liège en 1789. Les noms de ces communes y seront reproduits en capitales et conformes à l'orthographe officielle. Quand la communauté d'Ancien Régime ne comporte qu'une partie de la commune actuelle, nous nous efforcerons de préciser les hameaux qui la

(1) G. F. DE MARTENS, *Recueil des principaux traités*, t. II, p. 292 et sv.

(2) F. L. GANSHOF, *La Belgique en 1786. Les Pays-Bas autrichiens*, p. 11 (Fasc. 5 de l'ATLAS DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA BELGIQUE : carte X). — Pour la préparation, le texte de ce traité signé le 26 août 1780, et les problèmes suscités par son application, voir les liasses 255 et 256 de la Jointe des terres contestées, aux Archives générales du royaume à Bruxelles.

(3) G. F. DE MARTENS, *op. cit.*, t. II, p. 602 et sv.

constituaient. Ceux-ci, même s'ils formaient une entité administrative ou fiscale distincte au XVIII<sup>e</sup> siècle, figureront en italique, comme aussi les graphies de communes et lieux-dits relevées sur les cartes, plans et documents du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui diffèrent de l'orthographe actuelle.

Ces différentes listes sont établies à partir des matricules fiscales liégeoises et complétées par l'étude comparative des cadastres et dénombremements démographiques étrangers. Pour en faciliter la consultation, nous avons repris des communautés jouissant d'un statut fiscal privilégié, comme celles de la baronnie de Lummen, parmi les villages du quartier avec lesquels elles auraient normalement payé leurs impôts, si elles n'en avaient été exemptées. Elles figurent habituellement sur les matricules liégeoises, mais pour mémoire. Tel n'est pas le cas de tous les villages du patrimoine de Saint-Lambert. La mense chapitrale n'a jamais encore fait l'objet d'une étude systématique. L'identification des villages qui s'y rattachaient est faite par recouplement. Tout territoire liégeois qui n'est pas mentionné dans les matricules fiscales fait très vraisemblablement partie du patrimoine de Saint-Lambert. Ces villages ne sont d'ailleurs guère nombreux, du moins ceux qui sont effectivement exempts d'impôts et de contributions (1).

(1) Pour J. Paquay (*Le patrimoine de l'Église de Liège. Aperçu économique*, dans ANALECTA ECCLESIASTICA LEODIENSIA, fasc. IV, Liège 1936, p. 40-41) il y avait « sept seigneuries allodiales qui portaient le nom de patrimoine de Saint-Lambert » et qui « étaient indépendantes du Prince et des États en matière d'impôts, de contributions... » : Attenhoven et Nieuwerkerken, Heel, Leut, Neeritter, Vucht, Wonck et Houtain-Saint-Siméon, Broekom et Velm. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la sixième figure sur les matricules fiscales du quartier de Hesbaye et la septième, sur celles des quartiers de Looz (Broekom) et de Montenaken (Velm).



## SOURCES

### 1. — Listes de localités du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### a) PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE.

Des listes complètes figurent régulièrement dans les *États du pays de Liège*, à l'occasion de chaque répartition des impôts :

Archives de l'État à Liège, États, Greffes réunis :

Comptes des recettes et dépenses produits par les receveurs généraux,

État primaire : reg. 198-207 ;

État noble : reg. 213-221 (1785-86 à 1789-90) ;

État tiers : reg. 211-219 ;

Recettes, comptes et impôts,

Tailles et matricules (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : reg. 79 ;

Tailles dans les différents quartiers (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) :  
reg. 80 ;

Impôt du 20<sup>e</sup> denier sur les bonniers (XVI<sup>e</sup> s.-1743) : reg. 81 ;

Capitations et tocages (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : liasse 82 ;

Capitations dans les paroisses de Liège (1791) : reg. 91-93 ;

Tocages dans la principauté (1674-1778) : reg. 94-103.

C'est vraisemblablement à cette source qu'ont successivement puisé L. F. Thomassin et J. Daris :

L. F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du Département de l'Ourthe*, Liège, 1879, p. 234-242 ;

J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. I, Liège, 1868, p. 42-51.

Tout aussi complètes sont les *Matricules* de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme celle que conservent les Archives de l'Abbaye du Val-Dieu et celle qui a été reproduite partiellement par G. J. de Corswarem :

G. J. DE CORSWAREM, *Mémoire historique sur les anciennes limites et circonscriptions de la province de Limbourg*, BULL. DE LA COMMISSION CENTRALE DE STATISTIQUE, t. VII, Bruxelles, 1857, p. 153-154.

Ces listes indiquent le montant des impôts exigibles par localités groupées en quartiers. Quand elles précisent le montant des sommes effectivement versées, et c'est presque toujours le cas, elles présentent un intérêt tout particulier (1).

Il existe aussi, pour la partie méridionale de la principauté, un relevé des différentes localités, soigneusement dressé : *Liste des villes et villages limitrophes ou enclavés du pays de Liège dans les quartiers de Condroz, de Moha et d'Entre-Sambre-et-Meuse* (Archives de l'État à Liège, Conseil privé : liasse 579).

#### b) PAYS VOISINS.

Les listes de villages et hameaux dressées à l'aide du *Cadastré thérésien*, pour les duchés de Limbourg et de Luxembourg, sont des modèles du genre. Nos relevés cadastraux actuels ne présentent guère plus de détails que ceux qui furent dressés par ordre de l'impératrice Marie-Thérèse.

Relevé général des villes, bourgs et communautés de la province de Limbourg, avec les villages et hameaux en ressortissants (Archives de l'État à Liège, Duché de Limbourg : liasse 559). — Ce relevé est publié (J. RUWET, *L'Agriculture et les Classes rurales au Pays de Herve sous l'Ancien Régime*, Liège 1943, p. 312-317).

*Circonscription du pays Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, en quartiers, Hauts-commands, Justices, villes, bourgs, villages, hameaux, moulins, censes, forges, etc..., d'après le cadastre de Marie-Thérèse en 1766-1771*, PUBLICAT. DE LA SECTION

(1) Les Archives communales de Saint-Trond conservent un compte du receveur général des aides détaillant, pour les communautés des quartiers de Hesbaye, Montenaken, Looz, Stokkem, Amont et Entre-Sambre-et-Meuse, les sommes perçues de 1566 à 1571 (Liasse : Documents historiques concernant les règnes des princes-évêques des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles).

(2) Une liste fiscale plus ancienne, fort incomplète et dans laquelle l'identification des noms de lieu doit être soigneusement revue, a été publiée par A. HANSAY, *La « Crenée » générale du pays de Liège en 1470 et le dénombrement des feux*, BULLET. DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. LXXI, 1902.

HISTORIQUE DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG,  
t. XLVI, Luxembourg, 1898, p. 1-105.

On y ajoutera les *Dénombrements démographiques* effectués en 1784, notamment ceux du duché de Brabant et du comté de Namur :

Relevé du nombre des habitants de la province de Namur, mai-juin 1784 (Archives de l'État à Namur, États : liasse 344) ;  
Enquête démographique de 1784 (Archives générales du royaume, Conseil privé : liasses 1339-1340 ; États de Brabant : supplément 817).

Pour la principauté de Stavelot-Malmédy, ce sont des *Documents comptables* des receveurs des États-Généraux et des États qui, joints aux pièces relatives aux différentes communautés et cours locales, fournissent le plus de précisions :

Archives de l'État à Liège, Archives de la principauté de Stavelot-Malmédy,  
États-Généraux, Comptes et acquits du receveur : reg. 307-312 (1784-85 à 1789-90) ;  
États de la postellerie de Stavelot, Comptes et acquits du receveur : reg. 379-385 (1784-1790) ;  
États du comté de Logne, Comptes du receveur : reg. 430 (1785) ;  
Pièces relatives aux communautés et cours locales : reg. 456-496.

## 2. — Dossiers des contestations territoriales et des problèmes de frontières.

Le point de vue liégeois au sujet de toutes les terres dont la souveraineté était contestée par des voisins est exposé dans les archives du *Conseil privé du prince-évêque* :

Archives de l'État à Liège, Conseil privé, Terres contestées : liasses 579-662.

Les différends avec le souverain des Pays-Bas, portant sur les villages des provinces de Brabant, Gueldre, Hainaut, Namur, Limbourg et Luxembourg, font l'objet de plusieurs liasses du *Conseil des Finances des Pays-Bas* et surtout des liasses de la *Jointe des terres contestées* (1) :

(1) Voir E. HELIN, J. GRAUWELS ET M.-R. THIELEMANS, *Inventaire des Archives de la*

Archives générales du royaume,

Conseil des Finances : liasses 2582-2586, 3503, 4180-4185 ;  
Jointe des terres contestées : liasses 237-395.

Pour les frontières communes au pays de Liège et à la principauté de Stavelot-Malmédy, on trouvera d'utiles indications dans les *Archives de l'abbaye de Stavelot* ainsi que dans les *Archives de la principauté abbatiale* :

Archives de l'État à Liège, Archives de l'abbaye de Stavelot,

Terres contestées :

n° 106-110 (spécialement le n° 109, qui concerne Lantremange en 1770) ;

Délimitation des frontières :

n° 111 (Louveigné, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles),  
n° 112 (Traité des limites, 1768),  
n° 113 (Spa, Roanne, 1776-1777) ;

Archives de la principauté de Stavelot-Malmédy,

Terres contestées et relations avec Liège :

n° 509 (Traité de 1768),  
n° 510 (Anthisnes et Vien),  
n° 511 (Awans et Loncin),  
n° 512 (Chooz et Hierges),  
n° 513 (Saint-Remacle),  
n° 514 (Horion),  
n° 515 (Lantremange),  
n° 516 (Louveigné),  
n° 517 (Ocquier).

### 3. — Cartes et plans manuscrits.

#### a) PROVINCES VOISINES ET VILLAGES LIMITOPHES.

Archives générales du royaume, Cartes et plans :

- « Carte d'une partie des duchés de Brabant, Limbourg et Luxembourg, du comté de Namur, des principautés de Liège et de Stavelot et du duché de Bouillon, servant à faire connaître les enclaves respectives de ces différentes provinces et dominations » (n<sup>o</sup> 1-3),  
Limites et enclaves des duchés de Luxembourg et Limbourg et du pays de Liège (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 4),  
Partie méridionale de la principauté de Liège, comté de Namur, Hainaut, duché de Brabant et royaume de France (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 5-6),  
Duchés de Limbourg et de Luxembourg, principautés de Liège et de Stavelot et Provinces-Unies (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 7),  
Environs de Hasselt et Provinces-Unies (n<sup>o</sup> 29),  
Duché de Luxembourg (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 66),  
Comté de Namur et pays de Liège (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 114),  
Entre-Sambre-et-Meuse, en 1765 (copie) (2 feuilles) (n<sup>o</sup> 115),  
Charleroi et environs (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 117),  
Fiefs situés dans la commune de Beverlo (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 827),  
Limites des duchés de Luxembourg, Limbourg, ban d'Olne (comté de Dalhem), principautés de Liège et de Stavelot (1773) (n<sup>o</sup> 1156),  
Limites fixées en 1784 entre les pays de Liège, Limbourg et Luxembourg (n<sup>o</sup> 1157),  
Cours de la Meuse près de Stokkem, en 1764, par J. J. Smabers (n<sup>o</sup> 1158),  
« Plan de la ville, du château et d'une partie de la comté de Rochefort, avec les situations des environs et du camp César, appartenant à S. A. Monseigneur le prince de Stolberg, et situé dans le pays de Luxembourg et de Liège, l'année 1746 » (n<sup>o</sup> 1178),  
Terre de Saint-Hubert et environs (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 1179),  
Duché de Limbourg et pays d'Outre-Meuse (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 2141),

- Limites des comté de Namur, duché de Luxembourg et pays de Liège (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 2217),  
Limites entre Hannêche et Meeffe (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 7153),  
« Démonstration de la ligne qui sépare le pays de Liège d'avec le district du bureau principal de Chimay, observée par A. Faignay, brigadier attaché au dit bureau principal » (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 7193),  
Rive droite de la Meuse en aval de Liège (XVIII<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> 242),  
« Carte du duché de Limbourg, du comté de Daelhem, de la seigneurie de Fauquemont, du pays de Rolduc et d'une partie de la principauté de Liège, dessinée en 1735 par Jean Nicolas Marchal » (n<sup>o</sup> 270) (n<sup>o</sup>322),  
Enclave liégeois de Crupet au comté de Namur : carte levée par H. J. Crespin, géomètre, le 1<sup>er</sup> juillet 1789 (n<sup>o</sup> 1394),  
Limites de Presgaux, levées par Herman en 1767 (n<sup>o</sup> 7147),  
« Plan des tourbières et bruyères entre Nederweert, Leveray et Meyell, situées entre la terre hollandaise et le comté de Horn » (copie d'après l'original dressé par N. J. G. Smabers, 1786) (n<sup>o</sup> 329).

Archives de l'État à Liège, Cartes et plans :

- Marquisat de Franchimont, 30 avril 1787 (n<sup>o</sup> 22),  
Bonsin, Ocquier, Vervoz, Grande-Somme, Petite-Somme..., 1768 (n<sup>o</sup> 45),  
De Givet à Dinant, 1738-1769 (n<sup>o</sup> 46-47),  
Tahier, Libois et Hodomont, 1754 (n<sup>o</sup> 48),  
Entre-Sambre-et-Meuse, 1772 (n<sup>o</sup> 49),  
Seigneurie d'Anthisnes, par A. de la Courbe, 1768 (n<sup>o</sup> 53),  
Esneux, Tilff, Colonster, Sclessin et environs, Angleur et Vennes (n<sup>o</sup> 56),  
Hannesche, seigneurie tréfoncière de la cathédrale Saint-Lambert, 1755 (n<sup>o</sup> 58),  
Lixhe, Nivelles, Lanaye, par J. Closset, 12 avril 1785 (n<sup>o</sup> 63),  
Visé, Argenteau et la Meuse, par Ch. Lecomte, 1755 (n<sup>o</sup> 69),  
Verviers et environs, par P. Simonon, 26 septembre 1764 (n<sup>o</sup> 67),  
Sprimont, Aywaille, Louveigné, Esneux et Beaufays, après 1789 (n<sup>o</sup> 65),  
Neeritter et Molenbeersel, 28 août 1792 (n<sup>o</sup> 74),  
Neeritter, par P. Gielen, 13 novembre 1714 (n<sup>o</sup> 75),  
Velm (n<sup>o</sup> 76),  
Saint-Pierre-lez-Maastricht (n<sup>o</sup> 84).

b) RÉSEAU ROUTIER DU PAYS DE LIÈGE ET DES PROVINCES  
VOISINES.

Archives de l'État à Liège, Cartes et plans : n° 86-199.

Archives générales du royaume, Cartes et plans, n° 234, 238, 277-278,  
287-289, 1272-1274, 1277, 1373, 7151.

4. — Cartes gravées du XVIII<sup>e</sup> siècle (1).

Nicolas le CLERC, *Carte de la principauté de Liège et de ses environs, tiré des observations faites sur les lieux et augmentée par un habil ingénieur d'une partie du Brabant et le comté de Namur*, par E. Kints à Liège, 2 feuilles grand format.

P. MAIRE, *Carte de la principauté de Liège et de la comté de Namur, avec une grande partie du Brabant*. Éditeur : E. Kints à Liège, 2 feuilles grand format.

Ces deux cartes, que nous avons pu étudier à Vienne (Bibliothèque nationale, Collection archiducale de cartes et plans 144/5 et 144/6), ne mériteraient guère de mention, si elles ne constituaient pas la première tentative sérieuse de cartographier le pays de Liège. En ce sens, elles annoncent le travail remarquable de Ferraris. Elles indiquent également, chose assez rare pour l'époque, les différents quartiers fiscaux de la principauté.

Joseph de FERRARIS, *Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens*. Graveur : L. A. Dupuis, 1777, in-plano de 25 feuilles, au 1/86.400<sup>e</sup>.

La carte originale, dite « Carte de Cabinet », dressée au 1/11.520<sup>e</sup>, et conservée à la Section des Cartes et Plans de la Bibliothèque royale de Bruxelles, nous a surtout servi dans la justification des

(1) Nous n'indiquons ci-dessous qu'un choix de cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle, et écartons donc systématiquement toutes les autres plus anciennes. On signalera pourtant la belle carte de *Leodiensis dioecesis*, qui figure dans le troisième volume de la *Geographia Blaviana* (Amsterdam, Jean Blaeu, 1663, in-f<sup>o</sup>) et celles des provinces belges voisines, avec enclaves liégeoises, dans le quatrième volume du même ouvrage. La Bibliothèque nationale de Vienne possède un exemplaire unique de cet atlas, qui contient une série de dessins inédits des villes des anciens Pays-Bas (voir : K. AUSSERER, *Der « Atlas Blaeu der Wiener Nationalbibliothek »*, BEITRÄGE ZUR HISTORISCHEN GEOGRAPHIE, KULTURGEOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE UND KARTOGRAPHIE..., Leipzig und Wien, 1929, p. 1-40).

tracés de frontières anciennes, différentes des limites communales et provinciales actuelles. Elle contient plusieurs erreurs que nous signalerons ci-dessous. Nous pouvons toutefois déjà souligner que Ferraris a tout naturellement présenté comme bien acquises des situations qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, continuent à faire l'objet de contestations. Le point de vue défendu par les souverains des Pays-Bas, on pouvait d'ailleurs s'y attendre, sera immanquablement le sien. Il semble aussi avoir été victime ou complice de la confusion, souvent intentionnellement entretenue, entre suzeraineté et souveraineté. Ces remarques n'enlèvent pourtant rien au mérite d'avoir le premier opéré un levé topographique vraiment digne de ce nom. Sur l'intérêt et l'histoire de ces cartes, nous n'avons plus à revenir grâce à la petite étude fouillée du R. P. B. LEFÈBVRE (*La carte des anciennes provinces belges du général Ferraris*, REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, Louvain, 1922, p. 3-32). Elle contient en outre une excellente bibliographie rétrospective, à laquelle nous renvoyons. On complétera ces notes par les documents rassemblés dans les liasses 33-39 de la Jointe des Terres contestées, aux Archives générales du royaume. Sur quelques corrections à apporter à l'œuvre de Ferraris, on consultera l'article d'E. LAMBERT (*Note sur la valeur historique de l'œuvre de Ferraris*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE GÉOGRAPHIE, 1946).

DEZAUCHE, *Nouvelle carte de l'évêché et principauté de Liège et du comté de Namur et les terres adjacentes*, Paris, 1785, 1 feuille grand format.

Cette carte, très commode, ne tient pas compte des modifications politiques décidées à la Conférence de Bruxelles et au Traité de Fontainebleau. Elle est une copie assez fidèle de la Carte de Ferraris, du moins en ce qui concerne le territoire liégeois. La Bibliothèque communale de Liège (Collection Dejardin : C. 2, ch. I, 52) et le Cabinet des gravures et cartes de l'abbaye du Val-Dieu en conservent un exemplaire.

J. B. DE BOUGE, *Nouvelle carte chorographique des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1786, 4 feuilles grand format.

F. L. GUESSEFELD, *Carte géographique, contenant la Principauté de Liège et l'Abbaye de Stavelot, en deux feuilles, dressée avec soin selon la grande carte des Pays-Bas du Mr. le Comte de Ferraris...*, Nuremberg, 1790.



Ces deux cartes n'apportent rien qui ne se trouve déjà dans la Carte de Ferraris. La Bibliothèque communale de Liège conserve un exemplaire de la deuxième (Collection Dejardin : C. 2, ch. I, 55-56). La première porte la cote 136/4 dans la Collection archiducale de cartes et plans, de la Bibliothèque nationale de Vienne.

La liste qui précède n'a pas la prétention d'être exhaustive, même pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle ne signale que les cartes qui, tout en se rapprochant du cadre chronologique choisi par nous, accusent une qualité supérieure à la moyenne.

On trouvera, dans les deux inventaires suivants, la référence d'une quantité d'autres :

- J. RUWET, *Les Archives de Vienne et l'histoire de notre pays*, BULLET. DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. CXVIII, 1953, p. XC-CXIX ;
- J. RUWET, *Les Archives et Bibliothèques de Vienne et l'Histoire de Belgique*, COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, COLL. IN-4<sup>o</sup>, Bruxelles, 1956, p. 726-759.

## 5. — Travaux actuels de géographie historique : cartes et atlas.

### a) CARTES.

- J. VAN DER MAELEN, *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique, dressée d'après les publications des Académies et Sociétés savantes et les principaux ouvrages historiques et nobiliaires*, Bruxelles, 1862, 1/200.000<sup>e</sup>. C'est probablement la première tentative d'érudition moderne en la matière, et c'est à ce titre que nous la signalons (1).
- G. GOOSSENS, *Étude sur les États de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, pendant le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Kerkrade-Paris-Louvain, 1910. En annexe, une carte du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, 1912 COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, COLL. IN-4<sup>o</sup>. En annexe, une carte du duché de Brabant.
- D. D. BROUWERS, *La formation territoriale de la province de Namur* (En annexe, une carte : Divisions territoriales en 1789 de l'actuelle

(1) Nous remercions M. le Vicomte Charles Terlinden qui a bien voulu attirer notre attention sur l'intérêt de cette carte.

province de Namur). Cet article, malheureusement dépourvu de références, constitue le chapitre 1<sup>er</sup> d'un ouvrage intitulé *La province de Namur*, Namur, Wesmael, [1930]. Pour la carte, il faut faire quelques légères réserves à propos du tracé des frontières liégeoises. Elle est toutefois directement utile, puisqu'un bon tiers de la province actuelle de Namur faisait partie de la principauté de Liège sous l'Ancien Régime.

- J. HANSEN, *L'ancien pays de Luxembourg. Carte destinée aux études historiques*, Paris, 1931, in-f<sup>o</sup>.
- M.-A. ARNOULD, *Le comté de Hainaut, le Tournaisis et le pays de la Sambre, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1941, 1/200.000<sup>e</sup> (avec une notice explicative provisoire photocopiée). (1)
- J. RUWET, *L'Agriculture et les Classes rurales au Pays de Herve sous l'Ancien Régime*, Liège, 1943. En annexe une carte du pays de Herve à la fin de l'Ancien Régime avec pièces justificatives, p. 311-317.
- I. DELATTE, *Les classes rurales dans la principauté de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1945. En annexe, une carte de la principauté de Liège en 1786, dépourvue de toute pièce justificative. Son format réduit rend toute vérification impossible. L'on comprend difficilement aussi pourquoi des bonnes villes, telles que Visé, Châtelet, Bilzen, Beringen, Herck-la-Ville, Stokkem, Hamont et Peer n'y figurent pas, alors que sont reprises des localités comme Vaux-et-Borset ou Chapon-Seraing.

b) ATLAS.

- W. FABRICIUS, *Karte der politischen und administrativen Einteilung der heutigen Rheinprovinz im Jahre 1789*, dans *Geschichtlicher Atlas der Rheinprovinz* (PUBLIKAT. DER GESELLSCHAFT FÜR RHEIN. GESCHICHTSKUNDE, t. XII, 2, Bonn, 1894-1898).
- W. FABRICIUS, *Die Rheinprovinz im Jahre 1789. Uebersicht der Kreiseinteilung*, dans *Geschichtlicher Atlas der Rheinprovinz* (IBIDEM, t. XII, 3).
- W. FABRICIUS, *Die Karte von 1789*, dans *Erläuterungen zum geschicht-*

(1) On trouvera dans l'ouvrage suivant, qui reprend une partie de cette carte et la fait précéder d'une étude systématique, un exposé de méthode remarquable (M.-A. ARNOULD, *Les dénombremens de foyers dans le comté de Hainaut (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, 1956).

*lichen Atlas der Rheinprovinz* (IBIDEM, t. XII, 5, vol. 2, Bonn, 1898).

- A. BRETTE, *Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789*, Paris, 1904, in-plano, planches 22, 23.
- F. L. GANSHOF, *La Belgique en 1786. Les Pays-Bas autrichiens*, fasc. 5 de l'*Atlas de géographie historique de la Belgique*, publié sous la direction de L. VAN DER ESSEN, carte X, Bruxelles, 1919.
- F. L. GANSHOF, *De zuidelijke Nederlanden in de XVII<sup>e</sup> en XVIII<sup>e</sup> eeuw*, dans *Geschiedkundige Atlas van Nederland*, 's Gravenhage, 1935.

Pour un complément d'information bibliographique, on consultera avec profit :

- E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*. Tome complémentaire I, Bruxelles, 1948. Cet ouvrage, qui ne concerne pas directement notre sujet, peut également fournir d'utiles indications méthodologiques.
-

# I. — Principauté proprement dite

---

## A) LIÈGE ET BANLIEUE

### 1. — Quartier d'Amersœur.

BELLAIRE, *Belaire* : faisait partie de la mense épiscopale. Voir JUPILLE.

BEYNE-HEUSAY, *Beyne*.

BRESSOUX : le hameau de *Robermont* constituait une communauté distincte.

*Bruyère (à la), les Bruyères* : l.-d. à Grivegnée.

CEREXHE-HEUSEUX : quartier de Franchimont, sauf le hameau de *Heuseux*.

CHAUDFONTAINE, *Chau Fontaine* : seuls les hameaux de *Jehanster* et de *Ninâne* étaient rattachés au quartier d'Amersœur, le village même jouissant d'un statut fiscal privilégié (mense épiscopale).

*Chaumont* : l.-d. à Romsée.

*Chefneux, Chesneux* : l.-d. à Saive.

CHÊNÉE, *Chenée*.

*Chesneux*, voir *Chefneux*.

EMBOURG, *Embour* : le hameau de *Sauheid* constituait une communauté distincte.

EVEGNÉE.

FLÉRON : à l'exception de quelques maisons qui faisaient partie de l'avouerie de Fléron et étaient rattachées au quartier de Franchimont.

GRIVEGNÉE : les hameaux de *Bruyère*, de *Péville*, de *Robermont* et de *Wez* constituaient des communautés distinctes.

*Henne, Vaux-en-Henne* : l.-d. à Vaux-sous-Chèvremont.

*Heuseux, Heuseur* : l.-d. à Cerexhe-Heuseux.

*Jehanster* : l.-d. à Chaudfontaine.

JUPILLE : communauté groupée avec celle de Bellaire et de Queue-du-Bois.

*Liery* : l.-d. à Retinne.

*Longdoz* : l.-d. à Liège.

MAGNÉE.

*Ninâne* : l.-d. à Chaudfontaine.

*Parfondvieux* : l.-d. à Saive.

*Péville* : l.-d. à Grivegnée.

QUEUE-DU-BOIS, *Queux des Bois* : faisait partie de la mense épiscopale.  
Voir JUPILLE.

RETINNE : les hameaux de *Liery* et de *Sur-Fossé* constituaient deux communautés distinctes ; une autre partie de la commune actuelle faisait partie du quartier de Franchimont.

*Robermont* : l.-d. à Bressoux et à Grivegnée.

ROMSÉE, *Romzé*.

SAIVE : les hameaux de *Chefneux* et de *Parfondvieux* constituaient des communautés distinctes.

*Sauheid, Sauweheid, Sur Haye* : l.-d. à Embourg.

*Sur-Fossé* : l.-d. à Retinne.

*Sur-le-Mont* : l.-d. à Tilff.

TIGNÉE.

TILFF, *Tif* : faisait partie du quartier de Franchimont, sauf le hameau de *Sur-le-Mont*.

*Vaux-en-Henne* : voir *Henne*.

VAUX-SOUS-CHÈVREMONT, *Vaux* : le hameau de *Henne* constituait une communauté distincte.

*Wez, Wé* : l.-d. à Grivegnée.

## 2. — Quartier d'Avroy

ANGLEUR, *Angleure*.

BONCELLES, *Boucelle* (1).

*Boverie (La), Bouverie* : l.-d. à Liège.

*Fétinne* : l.-d. à Liège.

(1) Graphie fautive de Ferraris.

FLÉMALLE-GRANDE, *Flémalle la Grande*.

FLÉMALLE-HAUTE, *Flémalle Petite*.

*Fragnée*: l.-d. à Liège.

GLAIN, *Glin*: communauté groupée avec celle de Saint-Nicolas.

*Ivoz, Ivot, Yvoz*: l.-d. à Ramet.

JEMEPPE.

OUGRÉE : le hameau de *Sclessin* constituait une communauté distincte.

RAMET : faisait partie du quartier du Condroz, sauf les hameaux  
d'*Ivoz* et de *Vilencourt*.

*Saint-Gilles*: l.-d. à Liège.

SAINT-NICOLAS : voir Glain.

*Sainte-Véronique*: l.-d. à Liège.

*Sclessin, Sclassin*: l.-d. à Ougrée.

SERAING-SUR-MEUSE, *Seraing*.

TILLEUR, *Tileur*.

*Vilencourt, Villencour*: l.-d. à Ramet.

### 3. — Quartier de Sainte-Marguerite.

ANS : communauté groupée avec celle du hameau de *Moulin*.

AWANS : enclave de l'électorat de Trèves en territoire liégeois, qui  
figure pourtant sur les listes fiscales de la principauté.

*Berleur*: l.-d. à Grâce-Berleur.

BIERSET.

*Croteux*: l.-d. à Mons.

GRÂCE-BERLEUR, *Grace*: le hameau de *Berleur* constituait une commu-  
nauté distincte.

*Hocheporte*: l.-d. à Liège.

HOLLOGNE-AUX-PIERRES, *Hologne*.

*Hovémont*: voir *Xhovémont*.

LONCIN, *Loncein*: enclave de l'électorat de Trèves en territoire liégeois,  
qui figure pourtant sur les listes fiscales de la principauté.

MONS : le hameau de *Souxhon* constituait une communauté distincte.

MONTEGNÉE.

*Moulin*: l.-d. à Awans.

*Saint-Laurent*: l.-d. à Liège.

*Souxhon*: l.-d. à Mons.

*Xhovémont, Hovémont*: l.-d. à Liège.

4. — Quartier de Sainte-Walburge.

ALLEUR: le hameau de *Hombroux* constituait une communauté distincte.

*Anixhe, Enixhe*: l.-d. à Fexhe-Slins.

FEXHE-SLINS: le hameau d'*Anixhe* constituait une communauté distincte.

*Hombroux, Hombruck*: l.-d. à Alleur.

JUPRELLE.

LANTIN, *Longtin*.

LIERS.

MILMORT, *Millemont, Millemorte*.

ROCOURT, *Rocour*.

VILLERS-SAINT-SIMÉON, *Villers*.

VOROUX-LEZ-LIERS, *Woirour*.

VOTTEM, *Voteme, Votemme*: le hameau de *Bernalmont* faisait partie du quartier de Saint-Léonard.

*Woirour*, voir VOROUX-LEZ-LIERS.

5. — Quartier de Saint-Léonard.

*Aaz (Grand-, Petit-)*, voir *Grand-Aaz, Petit-Aaz*.

*Bernalmont*: l.-d. à Vottem, Liège et à Herstal. Voir aussi *Giernaumont*.

*Bois de Pontisse, Bois*: l.-d. à Hermée.

*Coronneuse*: l.-d. à Herstal.

*Giernaumont, Gramont*: faubourg de Saint-Léonard, l.-d. à Liège.  
Peut-être aussi confusion avec *Bernalmont*, l.-d. à Herstal.

*Grand-Aaz, Grand Za*: l.-d. à Hermée.

*Hayneux*: l.-d. à Herstal.

HERMÉE : les hameaux de *Bois de Pontisse*, *Grand-* et *Petit-Aaz* constituaient des communautés distinctes.

HERSTAL : le prince-évêque racheta, le 20 octobre 1740 au roi de Prusse Frédéric II (1), ses droits sur Herstal, qui comprenait en plus de la commune actuelle de Herstal (moins les hameaux de *Coronmeuse*, *Giernaumont* et *Hayneux*), celle de Wandre. Les hameaux susdits constituaient des communautés distinctes.

OUPEYE : le hameau de *Petit-Aaz* constituait une communauté distincte.

*Paradis* : l.-d. à Herstal et Liège (Nord).

*Petit-Aaz* : l.-d. à Hermée et Oupeye.

VIVEGNIS, *Vigniessé* : soit la commune, soit l.-d. à Liège.

VOTTEM : faisait partie du quartier de Sainte-Walburge, sauf le hameau de *Bernalmont*.

WANDRE : voir Herstal (2).

## B) HORS BANLIEUE

### 1. — Quartier d'Amont.

AMBLY : terre contestée (3), cédée au prince-évêque par l'empereur le 26 août 1780 à la Conférence de Bruxelles. Ce village ne figure pas dans les listes fiscales de la principauté. Faisait toutefois partie du duché de Luxembourg, tout ce qui est situé au N.-O. du ruisseau de la Fosse et au N.-E. d'une ligne qui part de ce ruisseau vers le chemin d'On, pour côtoyer le bois.

ANSEREMME, *Ansereme*, *Anserenne*.

AVE-ET-AUFFE : les hameaux d'*Auffe* et de *Saint-Pierre* faisaient partie du duché de Bouillon et du duché de Luxembourg. Le reste de la commune actuelle, soit le hameau d'*Ave* était réuni à la communauté de Resteigne.

(1) MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE BERLIN, 1790-1791, p. 557. — Voir aussi : Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasses 268-272 (1700-1759) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, pp. 58-59.

(2) Voir Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 302 (1733-1766).

(3) Voir : *Ibidem*, liasses 472-473 (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 53-54.



BARONVILLE.

BRAIBANT : le hameau de *Halloy* constituait une communauté distincte, celui de *Stée* faisait partie du quartier du Condroz.

BUISSONVILLE : communauté groupée avec celle d'*Haversin* ; le hameau de *Navaugle* faisait partie du quartier du Condroz.

BURE : communauté groupée avec celle de Tellin. Le duché de Luxembourg englobait la partie située au S. du chemin Tellin-Mirwart (1).  
*Chaleux, Chaleu, Chatelle* : l.-d. à Hulsonniaux.

DINANT.

ÉPRAVE : réunie à Rochefort.

FALMIGNOUL, *Falmignoule*.

*Froid-Lieu* : l.-d. à Sohier.

*Gemelle*, voir JEMELLE.

*Gerhenne, Penenne* : l.-d. à Haut-Fays.

*Halloy, Hallois* : l.-d. à Braibant.

*Hanoy*, voir HONNAY.

HAUT-FAYS : faisait partie du duché de Luxembourg, sauf le hameau de *Gerhenne*, enclave liégeoise.

*Haversin* : l.-d. à Serinchamps.

HONNAY, *Hanoy*.

HULSONNIAUX, *Hulsoniau* : faisait partie du comté de Namur, sauf le hameau de *Chaleux* situé au N. du ruisseau de la Verse.

JAVINGUE : faisait partie du duché de Luxembourg, sauf le hameau de *Severy*, que Ferraris situe pourtant aussi au duché de Luxembourg.

JEMELLE, *Gemelle*.

LAVAUX-SAINTE-ANNE, *Lavaux, Vaux-Sainte-Anne*.

LESSIVE, *Lesive* : réunie à Rochefort.

MARTOUZIN-NEUVILLE : faisait partie du duché de Luxembourg sauf le hameau de *Neuville*.

MESNIL-ÉGLISE, *Ménilléglise, Moine Église* : sauf le hameau de *Férage*, enclave du duché de Luxembourg en territoire liégeois.

*Naron* : l.-d. à Villers-sur-Lesse. Voir *Revogne*.

(1) Les limites furent précisées en 1755-1759 (Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 338).

NASSOGNE : terre contestée (1), cédée par le prince-évêque à l'empereur le 26 août 1780 à la Conférence de Bruxelles.

*Neuville-en-Famenne, Neuville* : l.-d. à Martouzin-Neuville, enclave liégeoise.

*Penenne*, voir *Gerhenne*.

RESTEIGNE : communauté groupée avec celle d'*Ave*. Le duché de Luxembourg englobait toutefois trois languettes de terre à l'E. et à l'O. de la commune.

*Revogne* : l.-d. à Honnay ; communauté groupée avec celle de *Naron* et une partie de *Sohier*.

ROCHEFORT : sauf l'*abbaye de Saint-Remy*, les *bois de Saint-Remy* et le hameau de *Hamerenne* (duché de Luxembourg) ; la communauté comprenait en outre les communes actuelles d'*Éprave* et de *Lessive*.

SAINT-HUBERT : terre contestée, cédée par le prince-évêque à l'empereur le 26 août 1780 à la Conférence de Bruxelles.

SERINCHAMPS, *Serainchamp* : le hameau d'*Haversin* était groupé avec la communauté de *Buissonville*, tout le reste faisait partie du quartier du *Condroz*.

*Severy* : l.-d. à *Javingue*.

SOHIER : faisait partie du duché de Luxembourg, sauf *Froid-Lieu* et tout le territoire au nord du *Wimbe*. Voir *Revogne*.

TELLIN : sauf les bois de *Tellin* et la rive gauche du ruisseau en aval de l'agglomération (duché de Luxembourg).

*Vansenne*, voir WANCENNES.

*Vaux-Sainte-Anne*, voir LAVAUX-SAINTE-ANNE.

VENCIMONT, *Vensimont*.

VILLERS-SUR-LESSE : le hameau de *Naron* constituait une communauté distincte, groupée avec celle de *Revogne* ; les hameaux de *Jamblinne* et de *Vignée* faisaient partie du quartier du *Condroz*.

WANCENNES, *Vansenne*, *Wanciennes*.

WAVREILLE (2).

(1) Voir : *Ibidem*, liasses 469, 471-474, 489-491 (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 53.

(2) Voir : *Ibidem*, liasses 472-473 (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 54.

WIESME, *Wieme* : faisait partie des comté de Namur et duché de Luxembourg, sauf une enclave liégeoise de part et d'autre du chemin de Wiesme à Houyet.

## 2. — Quartier de Condroz.

ABÉE : comprenait aussi la commune actuelle d'Outrelouxhe, détachée avant 1815.

ACHÊNE : communauté groupée avec celle du hameau d'*Onthaine*.

ACHET, *Hachez*.

ANTHISNES, *Anthinne, Antinne* : communauté groupée avec celle de Plainevaux.

*Ausoigne*, voir *Ossogne*.

*Avain, Avent, Avins*, voir LES AVINS.

BAILLONVILLE, *Bayonville* : communauté groupée avec celle du hameau de *Rabosée*. Le duché de Luxembourg englobait une bande de 400 m. de largeur, au N.-O. du ruisseau affluent de l'Heure.

*Barce, Barse* : l.-d. à Vierset-Barse.

*Barcenal, Barsinalle, Barsinelle* : l.-d. à Ciney ; communauté groupée avec celles de *Linciaux* et de *Tienne*.

*Bardonwez* : l.-d. à Rendeux.

*Barse*, voir *Barce*.

*Barsinalle, Barsinelle*, voir *Barcenal*.

*Barsy* : l.-d. à Flostoy.

BARVAUX-CONDROZ, *Barveau-en-Condroz* : le hameau de *Failon* constituait une communauté distincte, celui de *Ramezée*, faisait partie du duché de Luxembourg.

*Bayonville*, voir BAILLONVILLE.

*Biron* : l.-d. à Ciney, communauté groupée avec celle de *Pessesse*.

BOIS-ET-BORSU : deux communautés distinctes, celle de *Bois* et celle de *Borsu*, celle-ci étant groupée notamment avec celle de *Fontenoy*.

BONSIN, *Bonchin, Bonsaint*.

*Bormenville, Borneville* : l.-d. à Flostoy.

*Borsu, Borsut* : l.-d. à Bois-et-Borsu.

*Bourzen*, voir *Buzin*.

BRAIBANT : faisait partie du quartier d'Amont, sauf le hameau de *Stée*.

BUISSONVILLE : faisait partie du quartier d'Amont, sauf le hameau de *Navaugle*.

*Buzin, Bourzen, Busin* : l.-d. à Verlée ; cette communauté, qui comprenait toute la commune actuelle de Verlée, était groupée avec celle de *Failon*.

CELLES-LEZ-DINANT, *Celle* : comprenait les communautés d'*Enhet* et de *Gendron* ; le hameau de *Weve*, débordant sur la commune actuelle de Conneux, constituait une communauté distincte.

CHEVETOGNE : faisait partie du duché de Luxembourg, sauf le hameau d'*Enhet* ; le hameau de *Ronvaux* faisait partie du comté de Namur.

CIERGNON : dépendait de Rochefort ; les hameaux de *Fenfje* et d'*Hé-roche* constituaient des communautés distinctes.

CINEY : les hameaux de *Barcenal, Biron, Emptinal* et *Haljoux* constituaient des communautés distinctes. Faisait toutefois partie du comté de Namur ce qui se trouve au N.-O. d'une ligne parallèle au Bocq, à 500 m. S.-E., jusqu'à 400 m. de l'embouchure du ruisseau de Biron.

CLERMONT-LEZ-NANDRIN.

*Conjoux, Conjoue, Consoule* : l.-d. à Conneux.

CONNEX, *Coneux* : les hameaux de *Conjoux* et de *Weve* constituaient deux communautés distinctes ; celui de *Reux* était groupé avec celui de *Corbion*.

*Corbion* : l.-d. à Leignon et à Conneux ; la partie située sur la commune actuelle de Conneux constituait une communauté groupée avec celle de *Reux*.

*Croix, Croy* : l.-d. à Sovet.

*Croupet*, voir CRUPET.

*Croy*, voir *Croix*.

CRUPET, *Croupet* : enclave liégeoise, sauf les hameaux de *Houemont, Jassogne* et *Venatte*, qui faisaient partie du comté de Namur.

CUSTINNE, *Custine*.

*Delmelle*, voir ELLEMELLE.

DORINNE, *Dorine* : enclave liégeoise dans le comté de Namur, constituée par l'agglomération centrale et la partie orientale de la commune.

DRÉHANCE, *Druance, Durhaus*: communauté groupée avec celle du hameau de *Walzin*.

EHEIN, *Ehin*: ne figure pas sur les listes fiscales liégeoises avant 1748, date où la localité fut détachée de Hermalle-sous-Huy.

ELLEMELLE, *Delmelle*.

*Emenville*: l.-d. à Flostoy.

*Emptinal, Emptinalle, Entinelle*: l.-d. à Ciney; communauté groupée avec celles de *Haljoux* et de *Stée*. Ferraris le situe dans le comté de Namur.

*Enhet, Enhay*: l.-d. à Chevetogne.

*Entinelle*, voir *Emptinal*.

*Eve*: l.-d. à Evelette; communauté groupée avec celle de *Libois*.

EVELETTE, *Hevelette*: les hameaux d'*Eve* et de *Libois* constituaient une communauté distincte, celui de *Résimont* et celui de *Tahier* aussi.

*Failon*: l.-d. à Barvaux-Condroz.

*Fenfje, Pamphé*: l.-d. à Ciergnon; communauté groupée avec celle d'*Héroche*.

FLORÉE: le hameau de *Wagnée* constituait une communauté distincte.

FLOSTOY, *Flostoit*: les hameaux de *Barsy, Bormenville, Emenville* et *Homsée* constituaient des communautés distinctes.

*Fontaine Nonin*: l.-d. non identifié.

*Fontenoy, Fontainois*: l.-d. à Bois-et-Borsu; communauté groupée avec celles de *Havelange, Jeneffe, Les Avins, Miécrot, Borsu* et *Porcheresse*.

*Fraineux*: l.-d. à Yernée-Fraineux; communauté groupée avec celles de *Strée* et de *Villers-le-Temple*.

FRAITURE-LEZ-NANDRIN, *Fraiture*.

FRONVILLE.

FURFOOZ, *Furfaut, Furfoz*.

*Gemène, Gemin, Gimenne*: l.-d. à Natoye; communauté groupée avec celle de *Mouffrin*.

*Gendron, Jendron*: l.-d. à Celles-lez-Dinant.

*Geneffe*, voir JENEFFE.

*Gimenne*, voir *Gemène*.

*Gramptinne*: l.-d. à Sorée.

*Grande-Somme*, voir *Somme*.

*Hachez*, voir *ACHET*.

*Haljoux, Halisoulle* : l.-d. à Ciney. Voir *Emptinal*.

*HAMOIS, Hamoy* : le hameau de *Hubinne* constituait une communauté distincte.

*Haut-Rendeux, Rendeux-Saint-Lambert* : l.-d. à Rendeux.

*HAVELANGE* : les hameaux d'*Ossogne* et d'*Offoux* constituaient deux communautés distinctes, le dernier étant groupé avec la communauté de *Verlée*.

*Havrenne* : l.-d. à Humain.

*HERMALLE-SOUS-HUY*.

*Héroche, Hérog* : l.-d. à Ciergnon.

*Hevelette*, voir *EVELETTE*.

*HOGNE* : communauté groupée souvent avec celle d'*Ambly*, au quartier d'*Amont* ; terre contestée (1), peut-être cédée au prince-évêque en même temps que celle d'*Ambly*. Faisait toutefois partie du duché de *Luxembourg*, ce qui se trouve au S. d'une ligne partant de l'*Eau du Pont*, à un endroit distant de 700 m. de *Waillet*, pour rejoindre la chaussée *Namur-Luxembourg* à 1.500 m. de *Hogne*.

*Homsée, Homezée* : l.-d. à Flostoy.

*HOUYET, Houxnée* (2).

*Hubinne, Hubine* : l.-d. à Hamois.

*HUMAIN* : faisait partie du duché de *Luxembourg*, sauf le hameau d'*Havrenne*.

*HUY*.

*Jamblinne, Jamblin* : l.-d. à Villers-sur-Lesse.

*JENEFFE-EN-CONDROZ, Geneffe*, voir *Fontenoy*.

*LEIGNON* : faisait partie du comté de *Namur*, sauf *Corbion*.

*Lenchet*, voir *LINCHET*.

*LES AVINS, Avain, Avent, Avins*, voir *Fontenoy*.

*Leus, Leuze* : l.-d. à *Somme-Leuze*.

*Libois, Liboy* : l.-d. à *Evelette*.

(1) Voir : Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasses 472-473 (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 53-54.

(2) Graphie extraordinaire pour *Houyet*, normale pour *Ouchenée*, l.-d. à *Ellemelle*. Confusion probable de *Ferraris*.

LINCHET, *Lenchet*: enclave de la principauté de Stavelot ; figure pourtant sur les listes fiscales liégeoises.

*Linciaux, Linceau*: l.-d. à Ciney. Voir *Barcenal*.

*Lizin, Lisen proche Ouffet*: l.-d. à Ouffet.

MAFFE : comprenait la commune actuelle de Méan ; le hameau de *Somale* constituait une communauté distincte.

MARCHIN, *Marchain*.

*Marloie, Marloy*: l.-d. à Waha.

MÉAN, *Mayent*: communauté groupée avec celle de Maffe, elle fut érigée en commune en 1887.

*Mianoye, Meanoy, Mienoye*: l.-d. à Assesse et Natoye.

MIECRET, *Mieray*: voir *Fontenoy*.

MODAVE.

MOHIVILLE, *Mohuville* (1) : faisait partie du comté de Namur, sauf le hameau de *Scoville*.

MONT-GAUTHIER, *Montgatier, Montgautier*: sauf les hameaux de *Bricquemont* et de *Laloux* qui faisaient partie du duché de Luxembourg.

*Mouffrin, Moufrin*: l.-d. à Natoye. Voir *Gemène*.

NANDRIN.

NATOYE, *Nattoie*: faisait partie du comté de Namur, sauf les hameaux de *Mianoye* et de *Skeuve* qui constituaient deux communautés liégeoises distinctes, sauf aussi les hameaux de *Gemène* et de *Mouffrin*, groupés en une autre communauté liégeoise distincte.

*Navaugle, Navauge*: l.-d. à Buissonville.

NETTINNE, *Nettin, Nettine*.

NEUVILLE-EN-CONDROZ.

NEUVILLE-SOUS-HUY, *Neuville-sur-Meuse*.

NOISEUX, *Noyon*.

*Offoux*: l.-d. à Havelange ; communauté groupée avec celle de Verlée.

*Onthaine, Ontaine*: l.-d. à Achêne.

*Oppagne, Opagne*: l.-d. à Wéris.

*Ossogne, Ausoigne*: l.-d. à Havelange.

(1) Mauvaise lecture probable de Ferraris, pour *Mohirville*.

OUFFET : le hameau de *Lizin* constituait une communauté distincte.

OUTRELOUXHE, *Outrelouge* : voir ABÉE.

PAILHE : le hameau de *Sainte-Fontaine* constituait une communauté distincte.

*Pamphe*, voir *Fenffe*.

PERWEZ : enclave liégeoise au comté de Namur.

*Pessesse* : l.-d. à Pessoux. Voir *Biron*.

PESSOUX, *Pessou*, *Pessoulx* : le hameau de *Pessesse* constituait une communauté distincte groupée avec celle de *Biron*.

PLAINEVAUX, *Plenevaux*, voir ANTHISNES.

PORCHERESSE-EN-CONDROZ : voir *Fontenoy*.

*Rabosée*, *Rabozée* : l.-d. à Baillonville.

RAMET : le hameau de *Ramioule* constituait une communauté distincte ; les hameaux d'*Ivoz* et de *Vilencourt* faisaient partie du quartier d'Avroy.

*Ramioule*, *Ramioul* : l.-d. à Ramet.

*Récimont*, voir *Résimont*.

RENDEUX : les hameaux de *Bardonwez* et de *Haut-Rendeux* constituaient une enclave liégeoise, le reste de la commune actuelle faisait partie du duché de Luxembourg.

*Rendeux-Saint-Lambert*, voir *Haut-Rendeux*.

*Résimont*, *Récimont* : l.-d. à Evelette.

*Reuleau*, *Reuleave* : l.-d. à Sovet.

*Reux*, *Reu en Famène* : l.-d. à Conneux.

*Sainte-Fontaine*, *Sain-Fontaine* : l.-d. à Pailhe.

SAINT-SÉVERIN.

*Sauvet*, voir SOVET.

*Scauville*, voir *Scoville*.

*Sceuve*, voir *Skeuwe*.

*Scoville*, *Scauville* : l.-d. à Mohiville.

SENY.

SERINCHAMPS, *Serainchamps*, *Seraingchamp* : le hameau d'*Haversin* faisait partie du quartier d'Amont, le reste étant groupé avec les communautés de Somme-Leuze et de *Somal*.

*Skeuwe*, *Sceuve*, *Skeure* : l.-d. à Natoye.

SOHEIT-TINLOT : le hameau de *Tinlot* constituait une communauté distincte.



*Somal, Somale, Sommale* : l.-d. à Maffe. Voir *Somme-Leuze*.

*Somme, Grande-Somme, Some* : l.-d. à *Somme-Leuze*.

**SOMME-LEUZE** : les hameaux de *Grande-Somme* et de *Leuze* étaient groupés avec la communauté de *Somal*. Le duché de Luxembourg englobait la partie N.-O. et S.-O. de la commune.

**SORÉE** : le hameau de *Gramptinne* constituait une communauté distincte.

**SORINNES, Sorinne, Sorinne sur Dinant** : moins le hameau de *Jauvelan*, qui faisait partie du comté de Namur.

**SOVET, Sauvet** : communauté groupée avec celles des hameaux de *Reuleau* et de *Vincon* ; le hameau de *Croix* constituait une communauté distincte.

*Stée, Strée* : l.-d. à Braibant. Voir *Emptinal*.

**STRÉE-LEZ-HUY**, voir *Fraineux*.

*Tahier, Tahuyer* : l.-d. à Evelette.

*Taroule*, voir *Tharoul*.

**TERWAGNE.**

*Tharoul, Taroule, Tharouille* : l.-d. à Vyle-et-Tharoul.

**THYNES-LEZ-DINANT, Thine, Tynes.**

*Tienne, Tigne* : l.-d. à Ciney. Voir *Barsinelle*.

**TIHANGE.**

*Tinlot* : l.-d. à Soheit-Tinlot.

*Tynes*, voir **THYNES**.

*Varve dessous Consoule*, voir *Weve*.

*Vegnée*, voir *Vignée*.

*Venton*, voir *Vincon*.

**VERLÉE, Verles** : voir *Buzin*.

*Veuve (La)*, voir *Weve*.

*Veve*, voir *Weve*.

*Viele*, voir **VYLE-ET-THAROUL**.

**VIERSET-BARSE, Vierset** : le hameau de *Barse* constituait une communauté distincte.

*Vignée, Vegnée* : l.-d. à Villers-sur-Lesse.

**VILLERS-LE-TEMPLE** : voir *Fraineux*.

**VILLERS-SUR-LESSE** : faisait partie du quartier d'Amont, sauf les hameaux de *Jamblinne* et de *Vignée*.

*Vincon, Venton, Vingtcons* : l.-d. à Sovet.

VYLE-ET-THAROUL, *Viele* : constituaient deux communautés distinctes.  
*Wagnée* : l.-d. à Florée.

WAHA : faisait partie du duché de Luxembourg, sauf le hameau de  
*Marloie*, enclave liégeoise (1).

WAILLET, sauf la ferme du Mont et le Bois, c'est-à-dire ce qui se  
trouve au S. de l'eau du Pont et à l'O. de la route Waillet-Marche  
(duché de Luxembourg).

*Walzin, Walsin* : l.-d. à Dréhance.

WARZÉE.

WÉRIS : faisait partie du duché de Luxembourg, sauf le hameau  
d'*Oppagne*, enclave liégeoise.

*Weve, Vawe dessous Consoule, Veuve (La), Veve* : l.-d. à Conneux.

YERNÉE-FRAINEUX : le hameau de *Fraineux* constituait une commu-  
nauté distincte.

### 3. — Quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse.

*Aherée, Anherée, Haaérée* : l.-d. à Tarcienne.

AISÉMONT, *Insemont* : voir FOSSE.

*Anherée*, voir *Aherée*.

*Ansinelle*, voir HANZINELLE.

*Aubin (Saint)*, voir SAINT-AUBIN.

AUBLAIN.

AUBRIVES, *Obrive* : village liégeois cédé au roi de France le 24 mai  
1772 par le Traité de Versailles.

*Ausoit, Aussoy*, voir DAUSOIS.

AUVELAIS, *Auveloix, Aveloy* : l'agglomération centrale, dite Auvelais-  
le-Comté, faisait partie du comté de Namur ; la seigneurie lié-  
geoise, dite Auvelais-le-Voisin, comprenait les hameaux de *La*  
*Larronnerie, La Sarte* et *Le Voisin* ; la frontière passait à la  
chapelle Saint-Roch (2).

*Bailly*, voir DAILLY.

*Bieme sous Thuin*, voir BIESME-SOUS-THUIN.

(1) Voir Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 469 (XVIII<sup>e</sup> siècle).

(2) Voir E. CLAUSSET et G. MAUCLET, *Histoire d'Auvelais*, 2<sup>e</sup> édit., Gembloux, 1930.

BIERCÉE, *Bietzée* : voir THUIN.

BIESME-SOUS-THUIN, *Bieme sous Thuin*.

*Bietzée*, voir BIERCÉE.

*Bossu en Fagne*, voir BOUSSU-EN-FAGNE.

*Bossus les Walcourt*, voir BOUSSU-LEZ-WALCOURT.

BOUFFIOULX, *Boufioux*, *Bouflioux*.

BOUSSU-EN-FAGNE, *Bossu en Fagne*.

BOUSSU-LEZ-WALCOURT, *Bossus les Walcourt* : ancienne localité hennuyère, passée à la France avec la prévôté de Maubeuge dont elle faisait partie, sauf une bande de terrain située au nord, qui réunissait Silenrieux à Castillon, territoire liégeois.

BRÛLY, *le Bruly de Couvin* : faisait partie de Couvin.

BRÛLY-DE-PESCHE : voir PESCHE.

CASTILLON : moins le hameau de *Mertenne* qui constituait avec Fontenelle une enclave du comté de Namur (1).

CERFONTAINE, *Cerffontaine* : moins une enclave namuroise à l'O. du hameau de *Falemprise*.

CHÂTELET, *Chastelet*, *Chatellet* (2).

*Chaud*, voir CHOOZ.

*Chaumont* : l.-d. à Florennes.

CHOOZ, *Chaud*, *Choz* : village liégeois cédé au roi de France le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

CLERMONT-LEZ-WALCOURT, *Clermont*.

CORENNE, *Coraine* ou *Corine*.

*Corneil*, *Cornelle* : l.-d. à Stave ; communauté groupée avec celle de *Stavesoul*, formant une enclave liégeoise dans le comté de Namur.

COUILLET.

COUR-SUR-HEURE, *Cour* : moins le hameau de *Hurlugeai* ou *Hurlege* qui dépendait de Berzée possession de l'abbaye de Lobbes ; ne figure pas sur les listes fiscales liégeoises.

COUVIN : englobait les communes actuelles de Brûly, Cul-des-Sarts et Petite-Chapelle.

(1) Voir Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 348 (1763).

(2) Voir *Ibidem*, liasse 310 (1767).

CUL-DES-SARTS, *le Cul de Sart* : faisait partie de Couvin ; érigé en commune en 1826.

DAILLY, *Bailly, Dally*.

DAUSSOIS, *Ausoit, Aussoy, Daulsoy* : une petite languette de la commune actuelle seulement était liégeoise, tout le reste, avec Soumoy, constituait une enclave du comté de Hainaut. Par le traité de Bruxelles, signé le 26 août 1780, l'empereur céda ses droits sur cette terre au prince-évêque.

DENÉE, *Degnée* : moins les hameaux de *Maredsous* et de *Maharenne* qui faisaient partie du comté de Namur (1).

DOISCHE, *Doiche, Doiches* : sauf un triangle de terrain situé au N.-E. (France).

DONSTIENNES, *Donstiene, Donstienne*.

DOURBES, *Dourbe* : sauf une bande étroite de terre le long du chemin Fagnolle-Matagne-la-Petite (Fagnolle).

FALISOLLE, *Falizolle*.

FARCIENNES, *Farsienne*.

*Fenal, Fenalle*, voir FURNAUX.

FLORENNES, *Florenne, Florinnes*.

FONTAINE-VALMONT, *Fontaines (Les), Fontaine-Vallemont*.

FOISCHES, *Foiche* : village liégeois réduit d'une bande de 100 bonniers, touchant à la forteresse de Charlemont, par le Traité de Versailles qui la céda, le 24 mai 1772, au roi de France.

FOSSE : comprenait, en plus de la commune actuelle, celle d'Aisémont, créée en 1871, le hameau de *Furnau*, détaché en 1890 pour constituer avec celui de *Neuve-Maison* la commune de Sart-Saint-Laurent.

*Fosteau*, voir LEERS-ET-FOSTEAU.

*Fourneau*, voir FURNAUX.

FRAIRE, *Frère, Frère-le-Grande* : sauf le hameau de *Fairoul* qui faisait partie du comté de Namur.

FRANCHIMONT.

*Frère, Frère-la-Grande*, voir FRAIRE.

*Furnau, Furnaux* : l.-d. à Sart-Saint-Laurent. Voir FOSSE.

(1) Voir : U. BERLIÈRE, *Les terres et seigneuries de Maredsous et de Maharenne*, Maredsous, 1920 ; F. DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, *La seigneurie liégeoise de Denée*, Louvain, 1952 ; Archives Générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 350 (1765).

FURNAUX, *Fenal, Fenalle, Fourneau* : village cédé au prince-évêque par l'empereur, le 26 août 1780, à la Conférence de Bruxelles.

GIMNÉE.

GOCHENÉE : village cédé au prince-évêque par le roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

GONRIEUX, *Gourieu* : comprenait aussi la commune actuelle de Presgaux, détachée en 1913.

GOUTROUX, *Goutrous* : voir LANDELIES.

GOZÉE, *Gosée, Gousée* : commune groupée avec celle de Marbaix. *Haaérée*, voir *Aherée*.

HAM-SUR-HEURE, *Han-sur-Heure* : moins une petite enclave namuroise le long de l'Eau-d'Heure.

HAM-SUR-MEUSE, *Han, Han-sur-Meuse* : village liégeois cédé au roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

*Hamtime*, voir HEMPTINNE-LEZ-FLORENNES.

HANZINELLE, *Ansinelle, Hansinele*.

HANZINNE, *Hansinne* : comprenait aussi la commune actuelle de Thy-le-Bauduin.

HEER : village cédé au prince-évêque par le roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

HEMPTINNE-LEZ-FLORENNES, *Hamtime, Hemptine, Hemptinne*.

HERMETON-SUR-MEUSE, *Hermeton* : village cédé au prince-évêque par le roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

HIERGES, *Hierge* : village liégeois cédé au roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

*Houssogne*, voir *Ossogne*.

*Insémont*, voir AISÉMONT.

*Ive*, voir YVES-GOMEZÉE.

JAMIOLE, *Jamioule*.

JAMIOULX, *Jamignou, Jamioux* : voir NALINNES.

*Laire*, voir LEERS-ET-FOSTEAU.

LANDELIES, *Landeli, Landely* : comprenait aussi la commune actuelle de Goutroux, détachée en 1895.

LANEFFE, *La Neffe, Neef*: moins une petite enclave namuroise au N. de la localité. Voir *Saint-Mard*.

*Larronnerie*: l.-d. à Auvelais.

LEERNES, *Lernnes, Loernes*: communauté groupée avec celle du hameau de *Wespes*.

LEERS-ET-FOSTEAU, *Laire, Leers et Flosteau, Fosteau*.

LE MESNIL, *Le Ménil, Mesnil*.

*Lernnes*, voir LEERNES.

LOBBES.

*Loernes*, voir LEERNES.

LOVERVAL, *Louverval, Lovervale*.

MALONNE, *Malogne, Malones et Reumont*: enclave liégeoise dans le comté de Namur.

MARBAIX: voir GOZÉE.

MARCHIENNE-AU-PONT: moins une enclave namuroise située de part et d'autre du Piéton.

MARCINELLE, *Marsinèle*: la partie septentrionale de cette localité avait été annexée par Louis XIV, pour former la ville basse de Charleroi (comté de Namur), à laquelle le prince-évêque avait renoncé par le Traité de Bruxelles de 1780; mais elle continuait de faire partie de la paroisse de Marcinelle (1).

MATAGNE-LA-GRANDE, *Mattaigne la Grande*: sauf une bande de 600 m. de largeur et de 1.400 m. de longueur, orientée E.-O., de part et d'autre du chemin de Fagnolle à Matagne-la-Petite (Fagnolle).

MATAGNE-LA-PETITE, *Mattaigne la Petite*.

*Matignolle, Mattignouille, Maignole*: l.-d. à Treignes.

MAZÉE.

MERLEMONT.

*Mesnil*, voir LE MESNIL.

METTET, *Mettez*.

*Molhain*, voir VIREUX-MOLHAIN.

MONCEAU-SUR-SAMBRE, *Moncaux, Monceau*.

*Mons sur Marchienne*, voir MONT-SUR-MARCHIENNE.

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. M.-A. Arnould.

MONTIGNIES-LE-TILLEUL, *Montigny les Tigneu, Montigny le Tigneu.*

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, *Montigny sur Sambre.*

MONT-SUR-MARCHIENNE, *Mons sur Marchienne.*

MORIALMÉ, *Moreamé, Moriame.*

NALINNES, *Nalines* : moins le hameau de *Fontenelle*, enclave namuroise ; comprenait la commune actuelle de Jamioux, détachée avant 1815.

*Neef, Neje (La)*, voir LANEFFE.

NEUVILLE-LE-CHAUDRON, *Neufville.*

NISMES, *Nime, Nisme.*

NIVERLÉE, *Niverlet.*

*Obrive*, voir AUBRIVES.

OIGNIES, *Oigny.*

OLLOY, *Oloy.*

OMEZÉE, *Omsée.*

*Ossogne, Houssogne* : l.-d. à Thuillies.

PESCHE, *Peches* : comprenait aussi la commune actuelle de Brûly-de-Pesche, qui n'en fut séparée qu'en 1867.

PETIGNY.

PETITE-CHAPELLE : ne figure ni sur les listes fiscales liégeoises ni sur la carte de Ferraris : territoire probablement peu ou pas habité au XVIII<sup>e</sup> siècle, et faisant partie du territoire de Couvin.

PONT-DE-LOUP, *Pont du Loup, Pont la Loup* (1).

PRESGAUX, *Presgaut* (2) : voir GONRIEUX.

PRESLES : comprenait aussi la commune actuelle de Roselies, qui ne fut détachée qu'en 1878.

PRY, *Prit, Prix.*

RAGNIES, *Ragny, Rangnée.*

*Reumont* : l.-d. à Malonne.

ROGNÉE, *Rocknée* : sauf ce qui se trouve à l'O. du ruisseau affluent de l'Eau d'Heure et au S. du chemin Rognée-Thuillies (comté de Namur).

(1) Voir Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 310 (1767).

(2) Les limites furent précisées en 1766-1767 (*Ibidem*, liasse 323).

ROLY, *Rolly*.

ROMEDENNE : voir SURICE.

ROMERÉE : village cédé au prince-évêque par le roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

ROSELIES, *Rosolyes* : voir PRESLE.

SAINT-AUBIN.

SAINT-GÉRARD : faisait partie du comté de Namur sauf le hameau de *Toisoul*.

*Saint-Mard* : voir SOMZÉE.

SAMART, *Samar*.

*Sanzeille*, voir SENZEILLE.

*Sart (Sur le)*, *Sarte (La)* : l.-d. à Auvelais.

SART-EN-FAGNE.

SART-SAINT-LAURENT : commune créée en 1890, par la réunion des hameaux de *Furnau* et de *Neuve-Maison*.

SAUTOUR.

SENZEILLE, *Sanzeille* : ancienne localité hennuyère, passée à la France avec la prévôté de Maubeuge, dont elle faisait partie (1), puis cédée au prince-évêque par le roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

SILENRIEUX, *Silenrieu*, *Slenrioux*.

SOMZÉE, *Somsée* : faisait partie du comté de Namur, sauf le hameau de *Saint-Mard*, groupé avec la communauté de Laneffe.

SOULME.

SOUMOY, *Soulmoy*, *Soumois* : enclave du comté de Hainaut cédée au prince-évêque par l'empereur, le 26 août 1780, à la Conférence de Bruxelles.

STAVE : faisait partie du comté de Namur, sauf les deux hameaux de *Corneil* et de *Stavesoul*.

*Stavesoul*, *Strapsoul* : l.-d. à Stave.

STRÉE-LEZ-BEAUMONT, *Strée*.

SURICE, *Surisse* : comprenait aussi la commune actuelle de Romedenne, détachée en 1901.

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. M.-A. Arnould.



TAMINES, *Tamine* : excepté les *Alloux* (comté de Namur).

TARCIENNE, *Tarsienne* : faisait partie du comté de Namur, sauf le hameau d'*Aherée*.

THUILLIES, *Thully, Tully* : communauté groupée avec celle du hameau d'*Ossogne*.

THUIN : comprenait aussi la commune actuelle de Biercée, détachée avant 1815.

THY-LE-BAUDUIN, *Thil Bauduin* : voir HANZINNE.

*Toisoul* : l.-d. à Saint-Gérard.

TREIGNES, *Tregne, Treigne* : le hameau de *Matignolle* ne devint liégeois qu'à partir du 24 mai 1772 (Traité de Versailles).

*Tully*, voir THUILLIES.

VAUCELLES, *Wocelle*.

*Vaudelée*, voir VODELÉE.

*Vaudezée*, voir VODECÉE.

*Vaugenée*, voir VOGENÉE.

VIERVES, *Vierpe*.

VILLERS-DEUX-ÉGLISES.

VILLERS-EN-FAGNE, *Villenfagne*.

VILLERS-LE-GAMBON, *Villers Gamboz*.

VIREUX-MOLHAIN, *Vireu et Molhain, Vireux Saint Martin et Molhain* : villages liégeois cédé au roi de France, le 24 mai 1772, par le Traité de Versailles.

VITRIVAL : ne figure pas sur les listes fiscales liégeoises. Ferraris le situe dans la principauté.

VODECÉE, *Vaudezée*.

VODELÉE, *Vaudelée*.

VOGENÉE, *Vaugenée, Vognée*.

*Voisin (Le)* : l.-d. à Auvélais.

*Wespes, Wespe* : l.-d. à Leernes.

*Wocelle*, voir VAUCELLES.

YVES-GOMEZÉE, *Ive*.

#### 4. — Quartier de Franchimont.

*Aigneux*, voir AYENEUX.

*Andoumont, Nadoumont*: l.-d. à Gomzé-Andoumont.

ANDRIMONT, *Adrimont*.

*Aulne*, voir OLNE.

AYENEUX, *Aigneux*: voir FLÉRON.

*Basse-Fraipont*: l.-d. à Fraipont.

BATTICE, *Batice*: faisait partie du duché de Limbourg, sauf le hameau de *José*.

BEAUFAYS.

CEREXHE-HEUSEUX, *Serexhe*: sauf le hameau de *Heuseux*, qui faisait partie du quartier d'Amersœur.

ENSIVAL, *Hensival*.

FLÉRON: faisait partie du quartier d'Amersœur, sauf quelques maisons et l'avouerie de Fléron, qui comprenait, au quartier d'Amersœur, le hameau de *Parfondvaux* et le village de Romsée, et au quartier de Franchimont, Ayeneux, Nessonvaux, *José*, une partie de Retinne, et *Vaux-sous-Olne* (1).

FORÊT, *Forest*.

FRAIPONT, *Frepont*: uniquement le hameau de *Basse-Fraipont*; tous les hameaux de *Haute-Fraipont* faisaient partie de la principauté de Stavelot.

GOMZÉ-ANDOUMONT, *Gomzé*: le hameau d'*Andoumont* constituait une communauté distincte. Le duché de Limbourg englobait tout ce qui se trouve à l'E. du chemin Beaufays-Sprimont.

*Hensival*, voir ENSIVAL.

HEUSY: voir STEMBERT.

*Hotteux*: l.-d. à Ayeneux.

JALHAY: sauf ce qui se trouve à l'E. de *Courtil-Piette* ou *Petershaux* (duché de Limbourg).

*José, Josse*: l.-d. à Battice.

(1) Voir : Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 325 (XVII<sup>e</sup> siècle) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 63-64.

LA REID, *Leray* : voir THEUX.

MELEN, *Mélin*.

MICHEROUX.

*Nadoumont*, voir *Andoumont*.

NESSONVAUX, *Nesonveau*.

OLNE, *Aulne* : faisait partie du comté de Dalhem, sauf le hameau de *Vaux-sous-Olne*.

PEPINSTER : voir THEUX.

POLLEUR, *Poleur* : voir THEUX.

RETINNE : faisait partie du quartier d'Amercœur, sauf l'extrémité orientale de la commune actuelle.

SART.

*Serexhe*, voir CEREXHE-HEUSEUX.

SOUMAGNE.

SPA.

STEMBERT : comprenait aussi la commune actuelle de Heusy, détachée le 31 décembre 1837.

THEUX : comprenait aussi les communes actuelles de La Reid, Pepinster et Polleur.

TILFF, *Tif* : sauf le hameau de *Surlemont* qui constituait une communauté distincte, au quartier d'Amercœur.

*Vaux-sous-Olne* : l.-d. à Olne.

VERVIERS.

VISÉ.

## 5. — Quartier de Hesbaye.

*Ah Housselt*, voir *Alt Hoeselt*.

ALKEN, *Alcken*.

*Alt Hoeselt*, *Ah Housselt*, *Alt Housselt* : l.-d. à Hoeselt.

*Alwegge*, voir LOWAIGE.

*Anze* : l.-d. à Houtain-Saint-Siméon.

AWIRS, *Awoir*.

BASSENGE.

BEAUVECHAIN, *Bevecom*, *Bovechine* : voir TOURINNES-LA-GROSSE.

BERG : voir TONGRES.

BETTINCOURT : voir WAREMME.

*Bevecom*, voir BEAUVECHAIN.

*Bideux*, voir WIDOOIE.

BLEHEN : enclave liégeoise dans le duché de Brabant.

BLERET.

BOËLHE.

BOIRS, *Boir* : voir GLONS.

BOST : commune créée en 1882. Voir HOEGAARDEN.

*Bourdon* : l.-d. à Xhendremael.

*Bovechine*, voir BEAUVECHAIN.

BOVENISTIER.

*Brus* : l.-d. à Glons.

CELLES-LEZ-WAREMME, *Celle* : communauté groupée avec celles des hameaux de *Faimes* et de *Termogne*.

CHOKIER, *Chockier*.

CREHEN.

CRISNÉE, *Crichegnée*.

DIETS-HEUR, voir HEUR-LE-TIEXHE.

DONCEEL : voir HANEFFE.

EBEN-EMAEL, *Ebeme*, *Emale*.

ENGIS.

*Faimes*, *Faiemme* : l.-d. à Celles-lez-Waremme.

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER, *Fexhe*.

FIZE-LE-MARSAL, *Fize*.

*Fontaine* : l.-d. à Horion-Hozémont.

FOOZ.

FRELOUX.

*Frère*, voir VREREN.

GEER, *Jère*.

*Genefte*, voir JENEFFE-EN-HESBAYE.

GLEIXHE, *Glexhe*, *Sainte-Marie-Église*.

GLONS, *Glans*: communauté groupée avec celle du hameau de *Brus* et celle de *Boirs*.

GRAND-AXHE, *Grand-Hacq*.

HACCOURT, *Haccour*: communauté groupée avec celle du hameau de *Hallembaye*.

*Hallembaye*, *Hallebaye*: l.-d. à Haccourt.

HANEFFE, *Hanneffe*: communauté groupée avec celle de *Donceel*.  
*Hartenge*: l.-d. à *Oleye*.

HENIS: voir TONGRES.

*Herck-Saint-Lambert*, voir SINT-LAMBRECHTS-HERK.

HERSTAPPE.

HEURE-LE-ROMAIN, *Heur le Romain*.

HEUR-LE-TIEXHE, *DIETS-HEUR*, *Heure le Tiège*, *Heur le Tixhe*.

HODEIGE.

HOEGAARDEN, *Hougaerde*, *Hougarde*: enclave liégeoise dans le duché de Brabant, qui comprenait aussi la commune actuelle de *Bost*; terre contestée (1); le 26 août 1780 (Conférence de Bruxelles), l'empereur renonça à toute prétention sur ce territoire.

HOESELT, *Housselt*: communauté groupée avec celle du hameau de *Alt Hoeselt*.

HOGNOUL.

HOLLOGNE-SUR-GEER, *Hologne*: Ferraris a limité ce territoire, comme s'il s'agissait d'une enclave étrangère dans la principauté, sans indiquer son appartenance (2).

HORION-HOZÉMONT, *Hozémont*, *Orion*: communauté groupée avec celles des hameaux de *Fontaine* et de *Lexhy*; le hameau de *Rouvroy* constituait une communauté distincte. En réalité, seuls les hameaux de *Lexhy* et de *Rouvroy* faisaient partie de la principauté

(1) Voir: Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasses 278-280 (1746-1749); NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 59-60.

(2) Voir J. DARIS, *Notices*, t. IX, p. 112: convention du 22 octobre 1657, fixant les droits respectifs de l'évêque et du seigneur.

de Liège, le reste constituant deux enclaves de la principauté de Stavelot.

*Hougaerde, Hougarde*, voir HOEGAARDEN.

HOUTAIN-SAINT-SIMÉON, *Houtain* : communauté groupée avec celle du hameau d'*Anze* et avec celle de Roclengé.

JENEFFE-EN-HESBAYE, *Geneffe*.

*Jère*, voir GEER.

KANNE : communauté groupée avec celle du hameau de *Neder-Canne*.

KEMEXHE.

LAMINE.

LANAYE, *Naye* : voir LIXHE.

LANTREMANGE : village stavelotain inscrit à la matricule liégeoise (1).

LAUW, voir LOWAIGE.

*Lexhy* : l.-d. à Horion-Hozémont.

LIMONT.

LIXHE : communauté groupée avec celle du hameau de *Nivelles* et avec celle de LANAYE.

LOWAIGE, *Alwegge*, LAUW : voir TONGRES.

MAASTRICHT, *Mastricht* : voir *Saint-Pierre*.

MOMALLE, *Moumal, Moumale*.

*Naye*, voir LANAYE.

*Neder-Canne* : l.-d. à Kanne.

NEERREPEN, *Neer Repen* : voir TONGRES.

*Nivelles, Nivelles* : l.-d. à Lixhe.

NOVILLE-LEZ-FEXHE, *Nouvelle*.

ODEUR.

OLEYE : communauté groupée avec celle du hameau de *Hartenge*. *Orion*, voir HORION-HOZÉMONT.

OTHÉE, *Othey* : faisait partie de l'électorat de Cologne ; figure pourtant sur les listes fiscales liégeoises.

(1) Voir E. PONCELET, *Herstal et Vivegnis. Souveraineté territoriale, règlements de seigneurie, chartes d'affranchissement*, BULLET. DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. CII, 1937, p. 89.

PIRINGEN, *Pirange* : voir TONGRES.

POUSSET.

REMICOURT.

RIKSINGEN, *Rixingen, Rixinghen* : voir TONGRES.

ROCLENGE-SUR-GEER, *Roclenge* : voir HOUTAIN-SAINT-SIMÉON.

ROLOUX.

ROMERSHOVEN.

*Rouvroy* : l.-d. à Horion-Hozémont.

*Sainte-Marie-Église* : voir GLEIXHE.

*Saint-Pierre*, voir *Sint-Pieter*.

SAINT-TROND, SINT-TRUIDEN, *St. Tron* : sauf les hameaux de *Nonne-Millen* et de *Bevingen*, qui faisaient partie, l'un du quartier de Looz, l'autre du patrimoine de Saint-Lambert.

SINT-LAMBRECHTS-HERK, *Herck-Saint-Lambert*.

*Sint-Pieter, Saint-Pierre* : l.-d. à Maastricht.

SINT-TRUIDEN, voir SAINT-TROND.

*Termogne* : l.-d. à Celles-lez-Waremme.

*Thourine*, voir TOURINNES-LA-GROSSE.

TONGRES, TONGEREN : comprenait dans sa franchise, les communes actuelles suivantes : Berg, Henis, Lowaige, Neerrepen, Piringen, Riksingen, Widooie.

TOURINNES-LA-GROSSE, *Thourine, Tourrinnes* : enclave dans le duché de Brabant, comme Beauvechain. A la Conférence de Bruxelles, l'empereur renonça, le 26 août 1780, à toute prétention sur ce territoire (1).

TROGNÉE.

VELROUX.

*Viernay* : l.-d. à Xhendremael.

VILLERS-L'ÉVÊQUE.

VLIERMAALROOT, *Vliermaelrode*.

VOROUX-GOREUX, *Voroux Goreu*.

(1) Sur les contestations antérieures, voir : Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasses 273-281 (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 59-60.

VREREN, *Frère*.

WAREMME, *Warem*: communauté groupée avec celle de Bettincourt.

WIDOOIE, *Bideux, Widoye*: voir TONGRES.

WIHOGNE.

WONCK.

XHENDREMAEL, *Xhendermael*: communauté groupée avec celles des hameaux de *Viernay* et de *Bourdon*.

#### 6. — Quartier de Horn (1).

BEEGDEN, *Beeghden*.

*Buggenum*: l.-d. à Halen (2).

*Geystingen, Ghestingen*: l.-d. à Ophoven.

HALEN, *Haelen*: les hameaux de *Buggenum* et de *Nunhem* constituaient des communautés distinctes.

HEITHUIZEN, *Heethuisen, Heÿthuisen, Heythusen*.

HORN, *Horne*.

NEER.

*Nunhem, Nunum*: l.-d. à Halen.

OPHOVEN, *Op Hoven*: le hameau de *Geystingen* constituait une communauté distincte.

ROGGEL, *Roghel*.

#### 7. — Quartier de Looz.

ACHEL.

*Beerling*, voir BERLINGEN.

BERBROEK, *Berbrouck*.

BERINGEN.

BERLINGEN, *Beerling*.

(1) Le problème de la souveraineté sur le comté de Horn est analysé dans les liasses 304-306 (1708-1781), de la Jointe des terres contestées aux Archives générales du royaume.

(2) Pour les difficultés surgies en 1784 à propos des îles de la Meuse, voir *ibidem*, liasse 303.



BEVERLO : comprenait aussi les communes actuelles de Heppen et de Bourg-Léopold.

BEVERST.

BILZEN, *Bilsen* : comprenait aussi la commune actuelle de Rijkhoven.

BINDERVELD, *Binderveldt* (1).

BOCHOLT : comprenait aussi une partie des marais de Weerd.

BOMMERSHOVEN, *Bomershoven* : le hameau de *Haeren* constituait une communauté distincte.

BORGLOON, voir LOOZ.

BOURG-LÉOPOLD, LEOPOLDSBURG : commune créée en 1850. Voir BEVERLO.

BROEKOM, *Brouckem*.

*Caulille*, voir KAULILLE.

*Cleyn Bruegel*, voir KLEINE-BROGEL.

*Cleyn Spauwen*, voir KLEINE-SPOUWEN.

*Colmont* : l.-d. à Overtepen.

*Cortesem*, voir KORTESSEM.

*Cosen*, voir KOZEN.

*Coursel*, voir KOERSEL.

*Curange*, voir KURINGEN.

*Cuttekoven*, voir KUTTEKOVEN.

DIEPENBEEK, *Diepenbeeck* : terre contestée ; Ferraris en fait partiellement une enclave brabançonne, à l'exception des hameaux de *Lutselus*, *Crijt*, et *Keyssel* ; figure en tout cas sur les listes fiscales liégeoises.

DONK, *Donck* : voir HERCK-LA-VILLE.

DURAS : communauté groupée avec celles de Binderveld et de Runken.

EIGENBILZEN, *Eyck Bilsen*.

EKSEL, *Excel*.

*Eyck Bilsen*, voir EIGENBILZEN.

*Falle* : l.-d. à Val-Meer.

GELLIK, *Gellick*.

(1) Sur les difficultés surgies en 1768 à propos de la souveraineté sur ce village, voir Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 264.

GENOELSELDEREN, *Groes Elderen*.

*Geursleew*, voir GORS-OPLEEUW.

*Ghestel*, voir LUIKSGESTEL.

GORS-OPLEEUW, *Geursleew*.

*Gossoncourt*, voir GUTSCHOVEN.

GOTEM, *Gothem*.

*Graessem*, voir GRAZEN.

GRANDVILLE, *Grenville*.

GRAZEN, *Graessem*: communauté groupée avec celle d'*Orsmaal*.

*Grenville*, voir GRANDVILLE.

*Groes Elderen*, voir GENOELSELDEREN.

*Groot Bruegel*, voir GROTE-BROGEL.

*Groot Roy*, voir GRUITRODE.

*Groot Spauwen*, voir GROTE-SPOUWEN.

GROTE-BROGEL, *Groot Bruegel*.

GROTE-SPOUWEN, *Groot Spauwen*.

GRUITRODE, *Groot Roy*.

GUIGOVEN, *Guichoven*.

GUTSCHOVEN, *Gossoncourt*.

*Haeren, Haren*: l.-d. à Bommershoven.

*Hal*: l.-d. à Heusden.

HAMONT, *Hammont*.

*Haren*, voir *Haeren*.

HASSELT.

HECHTEL.

HEERS.

HEKS, *Hex*.

HELCHTEREN.

HENDRIEKEN, *Hendricken*.

HEPPEN: voir BEVERLO.

*Herbricht, Herbergh*: l.-d. à Neerharen.

HERCK-LA-VILLE, *Herck*, HERK-DE-STAD: comprenait aussi les communes actuelles de Donk et de Wijer.

HERDEREN.

*Heren St Hubert*, voir SINT-HUIBRECHTS-HERN.

HERK-DE-STAD, voir HERCK-LA-VILLE.

HERTEN.

HEUSDEN : le hameau de *Hal* constituait une communauté distincte.

*Hex*, voir HEKS.

HOELBEEK : communauté groupée avec celle de Waltwilder.

HORPMAAL, *Orpmael*.

HOUTHALEN.

JESSEREN, *Iesseren*.

KAULILLE, *Caulille*.

KERMT, *Kermpt*.

KERNIEL : le hameau de *Rullecoven* constituait une communauté distincte.

*Kesselt, Kessel* : l.-d. à Veldwezelt.

KLEINE-BROGEL, *Cleyn Bruegel*.

KLEINE-SPOUWEN, *Cleyn Spauwen*.

KOERSEL, *Coursel* : voir LUMMEN.

KORTESSEM, *Cortesem*.

KOZEN, *Cosen*.

KURINGEN, *Curange*.

KUTTEKOVEN, *Cuttekoven*.

KWAADMECHELEN, *Quaet Mechelen*.

LENS-SUR-GEER, *Lens*.

*Lille St Hubert*, voir SINT-HUIBRECHTS-LILLE.

LINKHOUT, *Linchout* : voir LUMMEN.

LOOZ, BORGLOON.

LUIKSGESTEL, *Ghestel* : pour Ferraris, cette enclave liégeoise n'existait pas et le village faisait partie des Provinces-Unies.

LUMMEN : baronnie groupant les communes actuelles de Koersel,

Linkhout, Lummen et Schulen, contestée (1) et pratiquement exempte d'impôts ; figure dans les listes fiscales liégeoises pour mémoire ; Ferraris en fait une terre brabançonne.

MAL, *Malle*.

MARTENSLINDE, *St. Martens Linden*.

*Meer* : l.-d. à Val-Meer.

MELDERT.

*Melin*, voir MILLEN.

MEMBRUGGEN, *Mumercken*.

MILLEN, *Melin* : communauté groupée avec celle de Val-Meer.

*Mumercken*, voir MEMBRUGGEN.

MUNSTERBILZEN, *Munsterbilsen*.

NEERHAREN, *Neer Haren* : communauté groupée avec celle du hameau de *Herbricht*.

NEERPELT.

NIEUWERKERKEN : le hameau de *Tichelry* constituait une communauté distincte ; le reste du village, qui constituait une enclave brabançonne dans la principauté, fut cédé par l'empereur au prince-évêque le 26 août 1780 à la Conférence de Bruxelles.

*Nonne-Millen*, *Nonne Milen* : l.-d. à Saint-Trond.

*Ober Repen*, voir OVERREPEN.

OOSTHAM, *Oost Ham*.

OREYE.

*Orpmael*, voir HORPMAAL.

ORSMAAL-GUSSENHOVEN, *Orsmaal* : enclave dans le duché de Brabant, sauf le hameau de *Gussenhoven*, qui constitua une commune distincte jusqu'en 1826. Voir GRAZEN.

OTRANGE, *Woutrenge*.

OVERPELT.

OVERREPEN, *Ober Repen* : communauté groupée avec celles des hameaux de *Colmont* et de *Ridderherck*.

PAAL, *Pael*.

(1) Voir Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 285-299 (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

PEER.

*Quaet Mechelen*, voir KWAADMECHELEN.

*Ridderherck, Ridders Herck*: l.-d. à Overrepen.

RIEMST, *Rymps*.

RIJKHOVEN, *Rijckhoven*: faisait partie de Bilzen et ne fut érigée en commune qu'en 1870.

ROSMEER.

*Rullecoven, Rulickhoven*: l.-d. à Kerniel.

RUMMEN.

RUNKELEN, *Runckelen*.

*Rymps*, voir RIEMST.

SAINT-TROND, *St Tron*: faisait partie du quartier de Hesbaye, sauf le hameau de *Nonne-Millen*.

SCHALKHOVEN, *Schalckoven*.

SCHULEN: voir LUMMEN.

's HERENELDEREN, *Seren-Elderen*.

*Sichem*, voir ZICHEN-ZUSSEN-BOLDER.

SINT-HUIBRECHTS-HERN, *Heren St Hubert*.

SINT-HUIBRECHTS-LILLE, *Lille St Hubert*.

*Solder*, voir ZOLDER.

SPALBEEK, *Spalbeeck*.

STEVOORT, *Steewoordt*.

*St. Martens Linden*: voir MARTENSLINDE.

STOKKROOIE, *Stockeroy*: communauté groupée avec celle de Zolder et ne fut érigée en commune qu'en 1846.

TESSENDERLO, *Tessengerloo*.

THYS.

*Tichelry, Tichlerey*: l.-d. à Nieuwerkerken.

ULBEEK, *Ulbeeck*.

VAL-MEER: voir MILLEN.

VECHMAAL, *Vechmael*.

VELDWEZELT, *Veldtwesert*: communauté groupée avec celle du hameau de *Kesselt*.

VLIERMAAL, *Vliermael*.

VOORT, *Woordt*.

*Vrolingen*: l.-d. à Wellen.

*Vummertinghen*, voir WIMMERTINGEN.

WALTWILDER, *Waldwildere*: voir HOELBEEK.

*Weechmael*, voir WIJCHMAAL.

*Weer*, voir WIJER.

WEERD, *Weerdt*, *Weert*: voir BOCHOLT.

WELLEN: communauté groupée avec celle du hameau de *Vrolingen*.

WERM.

WIJCHMAAL, *Weechmael*.

WIJER, *Weer*: voir HERCK-LA-VILLE.

WIMMERTINGEN, *Vummertinghen*.

WINTERSHOVEN.

*Woordt*, voir VOORT.

*Woutrenge*, voir OTRANGE.

ZELEM, *Zeelhem*.

ZICHEN-ZUSSEN-BOLDER, *Sichem*.

ZOLDER, *Solder*: voir STOKROOIE.

ZONHOVEN.

## 8. — Quartier de Moha.

AINEFFE, *Aynef*.

AMAY: comprenait la commune actuelle d'Ombret-Rausa, détachée en 1842.

AMPSIN, *Ambsin*, *Amsin*.

ANTHEIT, *Antaie*.

*Autremont*, voir *Oultremont*.

AVENNES, *Avene*.

*Aynef*, voir AINEFFE.

BAS-OHA, *Basse-Oha*: les hameaux de *Haute-Oha*, *Java* et *Lamalle* constituaient des communautés distinctes.

*Bodegnée* : l.-d. à Jehay-Bodegnée.

*Boing, Poing* : l.-d. à Héron.

BORLEZ, *Borlée*.

*Borset* : l.-d. à Vaux-et-Borset.

*Borsu, Borsus* : l.-d. à Verlaine.

BRAIVES, *Braive* : communauté groupée avec celle de Ciplet (1).

CHAPON-SERAING, *Chaponseret*.

CIPILET : voir BRAIVES (1).

COUTHUIN, *Coutuin* : les hameaux d'*Envoz, Longprés, Marsinne* et *Reppe* constituaient des communautés distinctes.

DARION : territoire présenté par Ferraris comme enclave étrangère, mais sans indication d'appartenance ; figure pourtant sur les listes fiscales liégeoises.

*Dommartin, Donmartin, Don Martin* : l.-d. à Saint-Georges-sur-Meuse.

*Dreye, Drey* : l.-d. à Warnant-Dreye.

*Envoz, Envez* : l.-d. à Couthuin.

FALLAIS, *Falais* : enclave brabançonne dans la principauté, sauf le hameau de *Pitet* (2).

*Famelette, Fammelle* : l.-d. à Huccorgne.

FIZE-FONTAINE, *Fiese, Fize*.

FLÔNE, *Flaune*.

FORVILLE : enclave liégeoise dans le comté de Namur ; communauté groupée avec celle de Meeffe, comprenait aussi une partie de Pontillas (3).

FUMAL : faisait partie du comté de Namur d'après Ferraris et de Seyn ; figure pourtant sur les listes fiscales liégeoises.

*Gerbehaye* : l.-d. à Jehay-Bodegnée.

*Haute-Oha, Oha* : l.-d. à Bas-Oha.

*Hemrikeutte* : forme fautive pour *Remikette*.

HÉRON : le hameau de *Boing* constituait une communauté distincte.

(1) Les limites furent précisées en 1754-1756 (Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 284).

(2) Voir : Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 267 (1739-1759) ; NÉNY (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 61.

(3) Les limites furent précisées en 1756-1777 (Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasses 345, 360).

HUCCORGNE, *Hucorgne*: le hameau de *Famelette* constituait une communauté distincte.

*Huence*, voir WANZE.

*Java*: l.-d. à Bas-Oha.

JEHAY-BODEGNÉE, *Jehay*: comprenait quatre communautés distinctes, celle des hameaux de *Bodegnée*, de *Gerbehaye*, de *Jehay* et de *Rogerée*.

*Lamalle, la Mail*: l.-d. à Bas-Oha.

LAMONTZÉE, *La Montzée, Mozée*.

LATINNE, *Lathinne*.

LAVOIR, *Laveux, La Voye*: village cédé au prince-évêque par l'empereur le 26 août 1780 à la Conférence de Bruxelles.

LES WALEFFES, *Waleffes (Les), Walef St George*: communauté groupée avec celle du hameau de *Remikette*, sauf le hameau de *Waleffe-Saint-Pierre*, terre stavelotaine confondue avec *Waleffe-Saint-Georges* dans les matricules liégeoises.

*Longprés, Longprez*: l.-d. à Couthuin.

*Marcinne, Marsinne*: l.-d. à Couthuin.

MARNEFFE, *Marneff*.

*Marsinne*, voir *Marcinne*.

MEEFFE, *Meffe, Meffle* (1): voir FORVILLE.

*Moche*, voir MOXHE.

MOHA.

*Montzée (La)*, voir LAMONTZÉE.

MOXHE, *Moche*: sauf les hameaux de *Moxheron* (comté de Namur) et de *L'empereur* (duché de Brabant).

*Mozée*, voir LAMONTZÉE.

*Oha*, voir *Haute-Oha*.

OMAL, *Oumal*.

OMBRET-RAUSA, *Ombret*: voir AMAY.

OTEPPE, *Otreppe*.

*Oulhaye*: l.-d. à Saint-Georges-sur-Meuse.

*Oultremont, Autremont*: l.-d. à Warnant-Dreye.

*Oumal*, voir OMAL.

(1) Voir note 3, p. 60.



*Petite Wange*, voir *Wanzoul*.

*Pitet* : l.-d. à Fallais.

*Poing*, voir *Boing*.

PONTILLAS : faisait partie du comté de Namur, sauf le hameau de *Vert-Bois*.

*Remikette*, *Hemrikeutte*, *Remiquette* : l.-d. à Les *Waleffes*.

*Reppe* : l.-d. à Couthuin.

*Rogerée* : l.-d. à *Jehay-Bodegnée*.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, *Saint George* : les hameaux de *Dommartin*, d'*Oulhaye* et de *Warfusée* constituaient des communautés distinctes.

SERAING-LE-CHÂTEAU, *Seraing*.

*Stanches* : l.-d. à *Verlaine*.

TOURINNE-LA-CHAUSSÉE, *Tourrine* (1).

VAUX-ET-BORSET, *Veaux* : comprenait deux communautés distinctes, celles des hameaux de *Vaux* et de *Borset*.

*Verd Bois*, voir *Vert-Bois*.

VERLAINE : les hameaux de *Borsu* et de *Stanches* constituaient des communautés distinctes.

*Verre*, *Verrea* : voir *Villeraux*.

*Vert-Bois*, *Verd Bois* : l.-d. à *Pontillas*.

VIEMME.

VIEUX-WALEFFE, *Vieu Walef*.

*Villeraux*, *Villereau*, *Verre*, *Verrea* : l.-d. à *Trognée*.

VILLERS-LE-BOUILLET, *Villers le Boullier*.

VINALMONT, *Vinamont* : le hameau de *Wanzoul* constituait une communauté distincte.

VISSOUL, *Vissoulle*.

*Voye (La)*, voir *LAVOIR*.

*Waleffes (Les)*, voir *LES WALEFFES*.

*Waleffe Saint Georges*, *Waleffe Saint Pierre* : l.-d. à *Les Waleffes*.

*Wamfusée*, voir *Warfusée*.

WANZE, *Huence*.

*Wanzoul*, *Petite Wange* : l.-d. à *Vinalmont*.

(1) Les limites furent précisées en 1754-1756 (Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 284).

WARET-L'ÉVÊQUE.

*Warfusée, Wamfusée, Warfuzée* : l.-d. à Saint-Georges-sur-Meuse.

WARNANT-DREYE, *Warnont* : comprenait trois communautés distinctes constituées par les hameaux de *Dreye, Oultremont* et *Warnant*.

### 9. — Quartier de Montenaken.

AALST, *Alst*.

BATSHEERS, *Basse Heers*.

BERLOZ, *Berlo*.

BOEKHOUT, *Bochout*.

BORLO.

*Boyenhove*, voir HALLE-BOOIENHOVEN.

BRUSTEM, *Brusthem*.

BUVINGEN, *Buvinghen*.

CORSWAREM.

*Cortisse*, voir KORTIJS.

*Crenwick, Crenevic* : l.-d. à Rosoux-Crenwick.

ENGELMANSHOVEN, *Manshoven*.

FRESIN, *Frezin*, VORSEN : le hameau de *Groot-Vorssen* constituait une communauté distincte.

GELINDEN.

GINGELOM.

GORSEM, *Gorssum*.

GOYER, *Grand Goyer*, JEUK.

GROOT-GELMEN, *Groot Gelmet*.

*Groot-Vorssen, Groot Vorsen* : l.-d. à Fresin.

HALLE-BOOIENHOVEN, *Boyenhove*.

HALMAAL, *Halmael*.

HOUTAIN-L'ÉVÊQUE, WALSHOUTEM.

JEUK, voir GOYER.

KERKOM-BIJ-SINT-TRUIDEN, *Kerkum*.

KLEIN-GELMEN, *Kleyn Gelmée*.

KORTIJS, *Cortisse*.

*Manshoven*, voir ENGELMANSHOVEN.

MARLINNE, *Marline*, MECHELEN-BOVELINGEN.

METTEKOVEN, *Mettehoven*.

*Meussem*, voir MUIZEN-BIJ-SINT-TRUIDEN.

MIELEN-BOVEN-AALST, *Milen boven Ailst*.

MONTENAKEN, *Montenack*.

MUIZEN-BIJ-SINT-TRUIDEN, *Meussem*.

NIEL-BIJ-SINT-TRUIDEN, *Niel*.

OPHEERS, *Op Heers*.

ORDINGEN, *Ordinghen*.

RIJKEL, *Rickel*.

ROCLERGE-LOOZ, *Roclenge*, RUKKELINGEN-LOOZ.

ROSOUX-CRENWICK, *Rosoux*; le hameau de *Crenwick* constituait une communauté distincte.

RUKKELINGEN-LOOZ, voir ROCLERGE-LOOZ.

VELM, *Wellem*.

VORSEN, voir FRESIN.

WALSBETS, *Waels-Betz*.

WALSHOUTEM, voir HOUTAIN-L'ÉVÊQUE.

*Wellem*, voir VELM.

WEZEREN, *Weserain*.

WILDEREN, *Wildere*.

#### 10. — Quartier de Stokkem.

*Aldeneyck*: l.-d. à Maaseik.

As, *Asch*, *Az*: sauf un triangle compris entre les routes As-Lanklaar Niel-Mechelen et la limite communale de Mechelen (Provinces-Unies).

BEEK, *Beeck*.

BRÉE.

DILSEN : communauté groupée avec celle de Niel-bij-As.

ELEN, *Eelen* : sauf la partie au S.-O. de l'ancien lit de la Meuse (Provinces-Unies).

ELLIKOM, *Eelicum*.

GENK, *Ghenck*.

GERDINGEN.

*Happeneert, Heppenaert, Heppener* : l.-d. à Maaseik.

LANKLAAR, *Lanclaert*.

MAASEIK, *Maseyck* : les hameaux d'*Aldeneyck* et d'*Happeneert* constituaient des communautés distinctes.

MEEUWEN, *Mewen*.

NEERGLABBEEK, *Neer Glabbeek*.

NEEROETEREN, *Neer Oeteren*.

NIEL-BIJ-AS, *Niel* : voir DILSEN.

OPGLABBEEK, *Op Glabbeek*.

OPITTER, *Op Itteren*.

OPOETEREN, *Op Oeteren*.

REPEL, *Repel*.

ROTEM, *Rothem* : sauf la partie située à l'O. de l'ancien lit de la Meuse (Provinces-Unies).

*Soetendale*, voir ZUTENDAAL.

STOKKEM, *Stockem* : sauf *Boyen* et toute la partie entourée par l'ancien coude de la Meuse (Provinces-Unies) (1).

TONGERLO, *Tongerloo*.

WIJSHAGEN, *Wishagen*.

ZUTENDAAL, *Soetendale* : excepté un triangle dont la base s'étend de *Gewaije* à la route *Wiemismeer-As* (Provinces-Unies).

(1) Voir Archives générales du royaume, Jointe des terres contestées, liasse 309 (1752-1773).

11. — Patrimoine de Saint-Lambert (1).

ATTENHOVEN, *Ottoncourt*: terre contestée (2) ; l'empereur renonça à toute prétention sur ce village le 26 août 1780, à la Conférence de Bruxelles ; Ferraris le situe dans le duché de Brabant.

*Bevingen*: l.-d. à Saint-Trond.

*Gremi*, voir OPGRIMBIE.

*Hampol*, voir *Pol*.

HEEL EN PANHEEL : comprenait trois communautés distinctes, constituées par les hameaux de *Heel*, *Panheel* et *Pol*.

HUNSEL : faisait partie de la baronnie de Kessenich, sauf le hameau de *Neeritter*.

MOLENBEERSEL, *Mulen Biersel* : commune créée en 1845 par la réunion des hameaux ou parties de hameaux suivants : *Grand Marais*, *Groot Beersel*, *Kessenich-Beersel*, *Manestraat* et *Winkel*. Sous l'ancien régime, elle était un hameau de Neeritter, avec *Manestraat*. *Groot Beersel* faisait partie de Hunsel et d'Ittervoort (principauté de Thorn), *Winkel*, d'Ittervoort également, le *Grand Marais* de Stamprooi, *Kessenich-Beersel* de Kessenich. *Neeritter*, *Neer Itteren* : l.-d. à Molenbeersel et à Hunsel. Sous l'ancien régime, cette communauté englobait le hameau de *Manestraat* et Molenbeersel (partim).

OPGRIMBIE, *Gremi* : sauf le hameau de *Daalgrimby*, qui fit partie de Mechelen jusqu'en 1851. Ferraris en fait une dépendance du comté de Rekem.

*Ottoncourt*, voir ATTENHOVEN.

*Panheel* : l.-d. à Heel en Panheel.

*Pol*, *Hampol* : l.-d. à Heel en Panheel.

SAINST-TROND, SINT-TRUIDEN : uniquement le hameau de *Bevingen* le reste étant rattaché au quartier de Hesbaye ou de Looz.

VUCHT, *Wucht* : Ferraris en fait un territoire des Provinces-Unies.

(1) Sont seuls repris ici les villages du patrimoine qui étaient effectivement indépendants du prince et des États pour les impôts.

(2) Les prétentions du duché de Brabant et du chapitre de Saint-Lambert (1735-1758) sont exposées dans les liasses 261 à 263 de la Jointe des terres contestées, aux Archives générales du royaume. Elles sont résumées par le comte de NÉNY (*Op. cit.*, t. II, p. 60).

## II. — Territoires enclavés

---

### A) ENCLAVES LIÉGEOISES

Dans le duché de Brabant :

Hoegaarden et Bost,  
Beauvechain et Tourinnes-la-Grosse,  
Orsmaal-Gussenhoven,  
Blehen,  
Crehen.

Dans le comté de Namur :

Crehen,  
Meeffe et Forville.  
Pontillas,  
Perwez,  
Crupet,  
Dorinne,  
Malonne,  
Stave,  
Wiesme,  
Baronville,  
Martouzin-Neuville.

Dans le duché de Luxembourg :

Baronville,  
Martouzin-Neuville,  
Vencimont et Wancennes,  
Rendeux,  
Wéris,  
Waha,  
Haut-Fays.

Dans les Provinces-Unies :

Luiksgestel,  
Neerharen.

Dans le comté de Rekem et la seigneurie de Pietersheim :

Neerharen.

## B) ENCLAVES ÉTRANGÈRES EN TERRITOIRE LIÉGEOIS

Du duché de Brabant :

Fallais.

Du comté de Namur :

Bergiiers,  
Fontenelle et Castillon,  
Leignon et Chevetogne,  
Scy et Mohiville,  
Ville-en-Hesbaye.

Du duché de Luxembourg :

Chevetogne,  
Sinsin,  
Han-sur-Lesse et Rochefort,  
Mesnil-Église,  
Mont-Gauthier,  
Ave-et-Auffe.

Du duché de Bouillon :

Ave-et-Auffe.

De la principauté de Stavelot :

Horion-Hozémont, Lantremange (1), *Waleffe-Saint-Pierre* (1).

De l'électorat de Trèves :

Awans et Loncin.

De l'électorat de Cologne : Othée.

(1) Terres stavelotaines, inscrites dans les matricules liégeoises.

Du royaume de France :

Philippeville et Jamagne,  
Mariembourg et Frasnes.

Du comté de Fagnolle :

Fagnolle.

Des Provinces-Unies :

Groot-Loon,  
Koninksem,  
Sluse (Sluis),  
Zepperen,

} Bacs de Saint-Servais (1)

Hoepertingen,  
Fologne (Veulen),  
Mopertingen,  
Nerem (*Nederheim*),  
Russon (Rutten),  
Paifve.

} Terres de rédemption (1)

(1) Le 8 novembre 1785, l'empereur céda aux États-Généraux des Provinces-Unies ses droits et prétentions sur ces villages (Traité de Fontainebleau, articles 14 et 20).



### III. — Superficie du Pays de Liège

---

Liège et banlieue	28.082 hectares
Quartiers :	
Amont	25.639
Condroz	80.813
Entre-Sambre-et-Meuse	111.470
Franchimont	35.059
Hesbaye	46.684
Horn	12.649
Looz	132.985
Moha	28.911
Montenaken	16.433
Stokkem	44.319
Patrimoine de Saint-Lambert	6.675
Superficie totale	<hr/> 569.719 hectares (1).

(1) Il y a donc lieu de corriger le chiffre plus approximatif de 540.000 hectares, donné par M. I. DELATTE (*Op. cit.*, p. 26).

---

# Table des noms de personnes et de lieux

## A

- AALST, *Alst*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.  
*Aaz*, voir *Grand-Aaz*, *Petit Aaz*.  
ABÉE, prov. Liège, cant. Nandrin, 32.  
ACHEL, prov. Limbourg, cant. Neerpelt, 53.  
ACHÈNE, prov. Namur, cant. Ciney, 32. —  
Dépendance, voir *Onthaine*.  
ACHET, *Hachez*, prov. Namur, cant. Ciney, 32.  
*Adrimont*, voir ANDRIMONT.  
*Aherée*, *Anherée*, *Haaérée*, l.-d. à Tarcienne, 39, 46.  
*Ah Housselt*, voir *Alt Hoeselt*.  
*Aigneux*, voir AYENEUX.  
AINEFFE, *Aynef*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 59.  
AISÉMONT, *Insemont*, prov. Namur, cant. Fosse, 39, 41.  
*Aldeneyck*, l.-d. à Maaseik, 64, 65.  
ALKEN, *Alcken*, prov. Limbourg, cant. Looz, 48.  
ALLEUR, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28. — Dépendance, voir *Hombroux*.  
*Alloux (Les)*, l.-d. à Tamines, 46.  
*Alst*, voir AALST.  
*Alt Hoeselt*, *Ah Housselt*, *Alt Housselt*, l.-d. à Hoeselt, 48, 50.  
*Alwegge*, voir LOWAIGE.  
AMAY, prov. Liège, cant. Huy, 59.  
AMBLY, prov. Namur, cant. Rochefort, 29, 35.  
*Ambsin*, voir AMP SIN.  
AMERŒUR, une des cinq circonscriptions fiscales de Liège, 10, 25-26, 47, 48.  
AMONT, un des dix quartiers de la principauté, 10, 15, 29-32, 33, 35, 37, 38, 70.  
AMP SIN, *Ambsin*, *Amsin*, prov. Liège, cant. Huy, 59.  
*Andoumont*, *Nadoumont*, l.-d. à Gomzé-Andoumont, 47.  
ANDRIMONT, *Adrimont*, prov. Liège, cant. Dison, 47.  
ANGLEUR, *Angleure*, prov. Liège, cant. Grivegnée, 19, 26. — Dépendance, voir *Colonster*.  
*Anherée*, voir *Aherée*.  
*Anixhe*, *Enixhe*, l.-d. à Fexhe-Slins, 28.  
ANS, prov. Liège, cant. Saint-Nicolas, 27.  
ANSEREMME, *Ansereme*, *Anserenne*, prov. Namur, cant. Dinant, 29.  
*Ansinelle*, voir HANZINELLE.  
ANTHEIT, *Antaie*, prov. Liège, cant. Huy, 59.  
ANTHISNES, *Anthinne*, *Antinne*, prov. Liège, cant. Nandrin, 17, 32, 37. — Dépendance, voir *Vien*. — Seigneurie, 19.  
*Anze*, l.-d. à Houtain-Saint-Siméon, 48, 51.  
ARGENTEAU, prov. Liège, cant. Dalhem, 19.  
ARNOULD (Maurice-A.), professeur à l'Université de Bruxelles, 9, 23, 43, 45.  
AS, *Asch*, *Az*, prov. Limbourg, cant. Meche-len, 64. — Route de Lanklaar, 64. — Route de Wiemismeer, 65.  
ASSESE, prov. et cant. Namur. Dépendance, voir *Mianoje*.  
ATTENHOVEN, *Ottoucourt*, prov. Liège, cant. Landen, 13, 66.  
*Aubin (Saint)*, voir SAINT-AUBIN.  
AUBAIN, prov. Namur, cant. Couvin, 39.  
AUBRIVES, *Obrive*, France, dép. Ardennes, arr. Mézières, 39.  
*Auffe*, l.-d. en Ave-et-Auffe, 29.  
*Aulne*, voir OLNE.  
*Ausoigne*, voir *Ossogne*.  
*Ausoit*, *Aussoy*, voir DAUSSOIS.  
*Autremont*, voir *Oultremont*.

- AUVELAIS, *Auveloix, Aveloy*, prov. Namur, cant. Fosse, 39. — Dépendances, voir *La Larronnerie, La Sarte, Le Voisin, SAINT-ROCH* (Chapelle).  
*Avain*, voir AVINS (LES).  
*Ave*, l.-d. en Ave-et-Auffe, 29, 31.  
 AVE-ET-AUFFE, prov. Namur, cant. Rochefort, 29, 68. — Dépendances, voir *Auffe, Ave, Saint-Pierre*.  
*Aveloy*, voir AUVELAIS.  
 AVENNES, *Avene*, prov. Liège, cant. Hannut, 59.  
*Avent*, voir LES AVINS.

## B

- BAILLONVILLE, *Bayonville*, prov. Namur, cant. Rochefort, 32. — Dépendance, voir *Rabosée*.  
*Bailly*, voir DAILLY.  
*Barce, Barse*, l.-d. à Vierset-Barse, 32, 38.  
*Barcenal, Barsinalle, Barsinelle*, l.-d. à Ciney, 32, 33.  
*Bardonwez*, l.-d. à Rendeux, 32, 37.  
 BARONVILLE, prov. Namur, cant. Beauraing, 30, 67.  
*Barse*, voir *Barce*.  
*Barsinalle, Barsinelle*, voir *Barcenal*.  
*Barsy*, l.-d. à Flostoy, 32, 34.  
 BARVAUX-CONDROZ, *Barveau-en-Condroz*, prov. Namur, cant. Ciney, 32. — Dépendances, voir *Failon, Ramezée*.  
 BAS-OHA, *Basse-Oha*, prov. Liège, cant. Héron, 59. — Dépendances, voir *Haute-Oha, Java, Lamalle*.  
*Basse-Fraipont*, l.-d. à Fraipont, 47.  
*Basse Heers*, voir BATSHEERS.  
 BASSENGE, prov. Limbourg, cant. Zichen-Zussen-Bolder, 49.  
 BATSHEERS, *Basse Heers*, prov. Limbourg, cant. Looz, 63.  
 BATTICE, *Batice*, prov. Liège, cant. Herve, 47. — Dépendance, voir *José*.  
*Bayonville*, voir BAILLONVILLE.  
 BEAUFAYS, prov. Liège, cant. Louveigné, 19, 47. — Chemin de Sprimont, 47.  
 BEAUVECHAIN, *Bevecom, Bovechine*, prov. Brabant, cant. Jodoigne, 49, 52, 67.  
 BEEGDEN, *Beeghden*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 53.  
 BEEK, *Beeck*, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.  
 AVINS (LES), *Avain, Avent, Avins*, prov. Liège, cant. Huy, 34, 35.  
 AVROY, une des cinq circonscriptions fiscales de Liège, 10, 26-27, 37.  
 AWANS, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 17, 27, 68. — Dépendance, voir *Moulin*.  
 AWIRS, *Avoir*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 48.  
 AYENEUX, *Aigneux*, prov. Liège, cant. Fléron, 47. — Dépendance, voir *Hotteux*.  
*Ayef*, voir AINEFFE.  
 AYWAILLE, prov. Liège, cant. Louveigné, 19.  
*Az*, voir AS.
- Beerling*, voir BERLINGEN.  
 BELLAIRE, *Belaire*, prov. Liège, cant. Fléron, 25, 26.  
 BERBROEK, *Berbrouck*, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 53.  
 BERG, prov. Limbourg, cant. Tongres, 49, 52.  
 BERGILERS, prov. Liège, cant. Waremme, 68.  
 BERINGEN, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 23, 53.  
*Berleur*, l.-d. à Grâce-Berleur, 27.  
 BERLINGEN, *Beerling*, prov. Limbourg, cant. Looz, 53.  
 BERLOZ, *Berlo*, prov. Liège, cant. Waremme, 63.  
*Bernalmont*, l.-d. à Herstal, Liège, Vottem, 28.  
 BERZÉE, prov. Namur, cant. Walcourt, 40.  
 BETTINCOURT, prov. Liège, cant. Waremme, 49, 53.  
*Bevecom*, voir BEAUVECHAIN.  
 BEVERLO, prov. Limbourg, cant. Beringen, 18, 54.  
 BEVERST, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 54.  
*Bevingen*, l.-d. à Saint-Trond, 66.  
 BEYNE-HEUSAY, *Beyne*, prov. Liège, cant. Fléron, 25.  
*Bideux*, voir WIDOOIE.  
*Bieme sous Thuin*, voir BIESME-SOUS-THUIN.  
 BIERCÉE, *Bietzée*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 40, 46.  
 BIERSET, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 27.  
 BIESME-SOUS-THUIN, *Bieme sous Thuin*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 40.  
*Bietzée*, voir BIERCÉE.

- BILZEN, *Bilsen*, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 23, 54.
- BINDERVELD, *Binderveldt*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 54.
- Biron*, l.-d. à Ciney, 32, 33, 37.
- BLAEU (Jean), géographe, 20.
- BLEHEN, prov. Liège, cant. Hannut, 49, 67.
- BLERET, prov. Liège, cant. Waremme, 49.
- BOCHOLT, prov. Limbourg, cant. Brée, 54. *Bochout*, voir BOEKHOUT.
- Bocq, affl. de la Meuse, 33.
- Bodegnée*, l.-d. à Jehay-Bodegnée, 60, 61.
- BOEKHOUT, *Bochout*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.
- BOELHE, prov. Liège, cant. Waremme, 49.
- Boing*, *Poing*, l.-d. à Héron, 60.
- BOIRS, *Boir*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 49, 50.
- Bois de Pontisse*, *Bois*, l.-d. à Hermée, 28.
- BOIS-ET-BORSU, prov. Liège, cant. Huy, 32. — Dépendances, voir *Bois*, *Borsu*, *Fontenoy*.
- BOMMERSHOVEN, *Bomershoven*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 54. — Dépendance, voir *Haeren*.
- BONCELLES, *Boncelle*, prov. Liège, cant. Seraing, 26.
- BONSIN, *Bonchin*, *Bonsaint*, prov. Namur, cant. Ciney, 19, 32.
- BORGLOON, voir LOOZ.
- BORLEZ, *Borlée*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 60.
- BORLO, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.
- Bormenville*, *Borneville*, l.-d. à Flostoy, 32, 34.
- Borset*, l.-d. à Vaux-et-Borset, 60, 62.
- Borsu*, *Borsut*, l.-d. à Bois-et-Borsu, 32, 34.
- Borsu*, *Borsus*, l.-d. à Verlaine, 60.
- Bossu en Fagne*, voir BOUSSU-EN-FAGNE.
- BOST, prov. Brabant, cant. Tirlemont, 49, 50, 67.
- BOUFFIOLX, *Boufioux*, *Boufioux*, prov. Hainaut, cant. Châtelet, 40.
- BOUGE (J. B. de), cartographe, 9, 11, 12, 21.
- BOUILLON, prov. Luxembourg, ch.-l. cant. Duché, 18, 68.
- Bourdon*, l.-d. à Xhendremael, 49, 53.
- BOURG-LÉOPOLD, LÉOPOLDSBURG, prov. Limbourg, cant. Beringen, 54.
- Bourzen*, voir *Buzin*.
- BOUSSU-EN-FAGNE, *Bossu en Fagne*, prov. Namur, cant. Couvin, 40.
- BOUSSU-LEZ-WALCOURT, *Bossus les Walcourt*, prov. Hainaut, cant. Beaumont, 40.
- Bovechine*, voir BEAUVECHAIN.
- BOVENISTIER, prov. Liège, cant. Waremme, 49.
- Boverie (La)*, *Bouverie*, l.-d. à Liège, 26.
- Boyen*, l.-d. à Stokkem, 65.
- Boyenhove*, voir HALLE-BOOIENHOVEN.
- BRABANT, Duché, 10, 16, 18, 20, 22, 50, 52, 57, 66, 67, 68. Ducs, 11.
- BRAIBANT, prov. Namur, cant. Ciney, 30, 32. — Dépendances, voir *Halloy*, *Stée*.
- BRAIVES, *Braive*, prov. Liège, cant. Hannut, 60.
- BRÉE, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 65.
- BRESSOUX, prov. Liège, cant. Grivegnée, 25. — Dépendances, voir *Robermont*.
- BRETTE (A.), aut. cité, 23.
- Bricquemont*, l.-d. à Mont-Gauthier, 36.
- BROEKOM, *Brouckem*, prov. Limbourg, cant. LOOZ, 13, 54.
- BROUWERS (D. D.), aut. cité, 22.
- BRÛLY, *le Bruly de Cowin*, prov. Namur, cant. Couvin, 40.
- BRÛLY-DE-PESCHE, prov. Namur, cant. Couvin, 40, 44.
- Brus*, l.-d. à Glons, 49, 50.
- BRUSTEM, *Brusthem*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.
- BRUXELLES, capit. Belgique. Bibliothèque royale, 20. — Conférence de 1780, 12, 21, 29, 31, 41, 42, 43, 45, 50, 52, 57, 61, 66.
- Bruyère (A la)*, *les Bruyères*, l.-d. à Grivegnée, 25.
- Buggenum*, l.-d. à Haelen, 53.
- BUISSONVILLE, prov. Namur, cant. Rochefort, 30, 31, 33. — Dépendance, voir *Navaugle*.
- BURE, prov. Namur, cant. Rochefort, 30.
- BUVINGEN, *Bwinghamen*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.
- Buzin*, *Bourzen*, *Busin*, l.-d. à Verlée, 33.

C

- CASTILLON, prov. Namur, cant. Walcourt, 40, 68. — Dépendance, voir *Mertenne*.  
*Caulille*, voir KAULILLE.
- CELLES-LEZ-DINANT, *Celle*, prov. Namur, cant. Dinant, 33. Dépendances, voir *Gendron*, *Weve*.
- CELLES-LEZ-WAREMME, *Celle*, prov. Liège cant. Waremme, 49. — Dépendances, voir *Faimés*, *Termogne*.
- CEREXHE-HEUSEUX, *Serexhe*, prov. Liège, cant. Fléron, 25, 47. — Dépendance, voir *Heuseux*.
- CERFONTAINE, *Cerffontaine*, prov. Namur, cant. Philippeville, 40. — Dépendance, voir *Falemprise*.
- Chaleux*, *Chaleu*, *Chatelle*, l.-d. à Hulsôniaux, 30.
- CHAPON-SERAING, *Chaponseret*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 23, 60.
- CHARLEMONT, forteresse à Givet, 41.
- CHARLEROI, prov. Hainaut, ch.-l. cant., 18, 43.
- CHÂTELET, *Chastelet*, *Chatellet*, prov. Hainaut, ch.-l. cant., 23.  
*Chatelle*, voir *Chaleux*.  
*Chaud*, voir CHOOZ.
- CHAUDFONTAINE, *Chau Fontaine*, prov. Liège cant. Fléron, 25. — Dépendances, voir *Jehanster*, *Ninâne*.
- Chaumont*, l.-d. à Florennes, 40.  
*Chaumont*, l.-d. à Romsée, 25.  
*Chefneux*, *Chesneux*, l.-d. à Saive, 25, 26.
- CHÉNÉE, *Chenée*, prov. Liège, cant. Fléron, 25.  
*Chesneux*, voir *Chefneux*.
- CHEVETOGNE, prov. Namur, cant. Ciney, 33, 68. — Dépendances, voir *Enhet*, *Ronvaux*.
- CHIMAY, prov. Hainaut, ch.-l. cant., 19.
- CHINY, prov. Luxembourg, cant. Florenville. Comté, 15.
- CHOKIER, *Chockier*, prov. Liège, cant. Hologne-aux-Pierres, 49.
- CHOOZ, *Chaud*, *Choz*, France, dép. Ardennes, arr. Mézières, 17, 40.
- CIERGNON, prov. Namur, cant. Rochefort, 33. — Dépendances, voir *Fenfje*, *Héroche*.
- CINEY, prov. Namur, ch.-l. cant., 33. — Dépendances, voir *Barcenal*, *Biron*, *Empitinal*, *Haljoux*, *Linciaux*.
- CIFLET, prov. Liège, cant. Hannut, 60.
- CLERC (Nicolas le), cartographe, 20.
- CLERMONT-LEZ-NANDRIN, prov. Liège, cant. Nandrin, 33.
- CLERMONT-LEZ-WALCOURT, *Clermont*, prov. Namur, cant. Walcourt, 40.  
*Cleyn Bruegel*, voir KLEINE-BROGEL.  
*Cleyn Spauwen*, voir KLEINE-SPOUWEN.
- CLOSSET (J.), géomètre, 19.
- Colmont*, l.-d. à Overrepen, 54, 57.
- COLOGNE, Ailemagne, Nordrhein-Westf., ch.-l. Reg.-Bez. Electorat, 51, 68.
- Colonster*, l.-d. à Angleur, 19.
- CONDROZ, un des dix quartiers de la principauté, 10, 15, 27, 30, 31, 32-39, 70.
- Conjoux*, *Conjoue*, *Consoule*, l.-d. à Conneux, 33.
- CONNEX, *Coneux*, prov. Namur, cant. Ciney, 33. — Dépendances, voir *Conjoux*, *Corbion*, *Reux*, *Weve*.  
*Coraine*, voir CORENNE.
- Corbion*, l.-d. à Conneux et Leignon, 33.
- CORENNE, *Coranie*, *Corine*, prov. Namur, cant. Florennes, 40.  
*Cornéil*, *Cornelle*, l.-d. à Stave, 40, 45.  
*Coronmeuse*, l.-d. à Herstal, 28.
- CORSWAREM, prov. Limbourg, cant. Saint-Tioud, 63.
- CORSWAREM (G. J. de), aut. cité, 14.
- Cortesem*, voir KORTESSEM.
- Cortisse*, voir KORTIJS.
- Cosen*, voir KOZEN.
- COUILLET, prov. Hainaut, cant. Charleroi, 40.
- COURBE (A. de la), géomètre, 19.
- Coursel*, voir KOERSEL.
- COUR-SUR-HEURE, *Cour*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 40. — Dépendance, voir *Hurlugeai*.
- Courtil-Piette*, *Petershaux*, l.-d. à Jalhay, 47.
- COUTHUIN, *Coutuin*, prov. Liège, cant. Héron, 60. — Dépendances, voir *Envoz*, *Longprés*, *Marsinne*, *Reppe*.
- COUVIN, prov. Namur, ch.-l. cant., 40, 41, 44.
- CREHEN, prov. Liège, cant. Hannut, 49, 67.
- Crenwick*, *Crenevic*, l.-d. à Rosoux-Crenwick, 63, 64.
- CRESPIN (H. J.), géomètre, 19.
- Crijt*, l.-d. à Diepenbeek, 54.

- CRISNÉE, *Crichegnée*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 49.  
*Croix*, *Croy*, l.-d. à Sovet, 33, 38.  
*Croupet*, voir CRUPET.  
*Croy*, voir *Croix*.  
CRUPET, *Croupet*, prov. et cant. Namur, 19, 33, 67. — Dépendances voir *Houemont*, *Jassogne*, *Venatte*.  
CUL-DES-SARTS, *le Cul de Sart*, prov. Namur, cant. Couvin, 40 41.  
*Curange*, voir KURINGEN.  
CUSTINNE, *Custine*, prov. Namur, cant. Dinant, 33.  
Cuttehoven, voir KUTTEKOVEN.  
CÙVELIER (Joseph), aut. cité, 22.

## D

- Daalgrimby*, l.-d. à Opgrimbe, 66.  
DAILY *Bailly*, *Dally*, prov. Namur, cant. Couvin, 41.  
DALHEM, *Daelhem*, prov. Liège, ch.-l. cant. Comté, 18, 19, 48.  
*Dally*, voir DAILY.  
DARION, prov. Liège, cant. Waremme, 60.  
DARIS (J.), aut. cité, 14.  
DAUSSOIS, *Ausoit*, *Aussoy*, *Daulsoy*, prov. Namur, cant. Walcourt, 41.  
*Degnée*, voir DENÉE.  
DEJARDIN (Collection), collection de cartes à la Bibliothèque communale de Liège, 21, 22.  
DELATTE (I.), aut. cité, 23, 70.  
*Delmelle*, voir ELLEMELLE.  
DENÉE, *Degnée*, prov. Namur, cant. Fosse, 41. — Dépendances, voir *Maharenne*, *Ma-redsous*.  
DEZAUCHE, cartographe, 9, 11, 12, 21.  
DIEPENBEEK, *Diepenbeeck*, prov. Limbourg, cant. Hasselt, 11, 54. — Dépendances, voir *Crijt*, *Keyssel*, *Lutselus*.  
DIETS-HEUR, voir HEUR-LE-TIEXHE.  
DILSEN, prov. Limbourg, cant. Maaseik, 65.  
DINANT, prov. Namur, ch.-l. cant., 19, 30.  
DOISCHE, *Doiche*, *Doiches*, prov. Namur, cant. Philippeville, 41.  
*Dommartin*, *Donmartin*, *Don Martin*, l.-d. à Saint-Georges-sur-Meuse, 60, 62.  
DONCEEL, prov. Liège, cant. Waremme, 49.  
DONK, *Donck*, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 54, 55.  
*Donmartin*, *Don Martin*, voir *Dommartin*.  
DONSTIENNES, *Donstiène*, *Donstienne*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 41.  
DORINNE, *Dorine*, prov. Namur, cant. Dinant, 33, 67.  
DOURBES, *Dourbe*, prov. Namur, cant. Couvin, 41.  
DRÉHANCE, *Druance*, *Durhaus*, prov. Namur, cant. Dinant, 34. — Dépendance, voir *Walzin*.  
*Dreye*, *Drey*, l.-d. à Warnant-Dreye, 60, 63.  
DUPUIS (L. A.), graveur, 20.  
DURAS, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 54.  
*Durhaus*, voir DRÉHANCE.

## E

- EAU D'HEURE, affl. de la Sambre, 42, 44.  
EAU DU PONT, affl. de l'Heure, 35.  
EBEN-EMAEL, *Ebeme*, *Emale*, prov. Limbourg, cant. Zichem-Zussen-Bolder, 49.  
*Eelen*, voir ELEN.  
*Eelicum*, voir ELLIKOM.  
EHEIN, *Ehin*, prov. Liège, cant. Nandrin, 34.  
EIGENBILZEN, *Eyck Bilsen*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 54.  
EKSEL, *Excel*, prov. Limbourg, cant. Peer, 54.  
ELEN, *Eelen*, prov. Limbourg, cant. Maaseik, 65.  
ELLEMELLE, *Delmelle*, prov. Liège, cant. Nandrin, 34. — Dépendance, voir *Ouchennée*.  
ELLIKOM, *Eelicum*, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.  
*Emale*, voir EBEN-EMAEL.  
EMBOURG, *Embour*, prov. Liège, cant. Fléron, 25. — Dépendance, voir *Sauheid*.  
*Emenville*, l.-d. à Flostoy, 34.  
*Empereur (L')*, l.-d. à Moxhe, 61.  
*Emptinal*, *Emptinalle*, *Entinelle*, l.-d. à Ciney, 33, 34, 38.  
ENGELMANSHOVEN, *Manshoven*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.

ENGIS, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 49.  
*Enhet, Enhay*, l.-d. à Chevotogne, 33, 34.  
*Enixhe*, voir *Anixhe*.  
 ENSIVAL, *Hensival*, prov. Liège, cant. Spa, 47.  
*Entinelle*, voir *Emptinal*.  
 ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, un des dix quartiers de la principauté, 10, 15, 18, 19, 39, 70.  
*Envoz, Envez*, l.-d. à Couthuin, 60.

ÉPRAVE, prov. Namur, cant. Rochefort, 30, 31.  
 ESNEUX, prov. Liège, cant. Louveigné, 19.  
 EVEGNÉE, prov. Liège, cant. Fléron, 25.  
*Eve*, l.-d. à Evelette, 34.  
 EVELETTE, *Hevelette*, prov. Namur, cant. Andenne, 34. — Dépendances, voir *Eve, Libois, Résimont, Tahier*.  
*Excel*, voir EKSEL.  
*Eyck Bilsen*, voir EIGENBILZEN.

F

FABRICIUS (W.), aut. cité, 23.  
 FAGNOLLE, prov. Namur, cant. Couvin, 41, 69. — Chemin de Matagne-la-Petite, 41. — Comté, 69.  
*Faïemme*, voir *Faimes*.  
 FAIGNAY (A.), brigadier de douane, 19.  
*Failon*, l.-d. à Barvaux-Condroz, 32, 33, 34.  
*Faimes, Faïemme*, l.-d. à Celles-lez-Waremme, 49.  
*Fairoul*, l.-d. à Fraire, 41.  
*Falais*, voir FALLAIS.  
*Falemprise*, l.-d. à Cerfontaine, 40.  
 FALISOLLE, *Falizolle*, prov. Namur, cant. Fosse, 41.  
 FALLAIS, *Falais*, prov. Liège, cant. Hannut, 60, 68. — Dépendance, voir *Pitet*.  
*Falle*, l.-d. à Val-Meer, 54, 58.  
 FALMIGNOUL, *Falmignoule*, prov. Namur, cant. Beauraing, 30.  
*Famelette, Fammelle*, l.-d. à Huccorgne, 60.  
 FARCIENNES, *Farsienne*, prov. Hainaut, cant. Châtelet, 41.  
 FAUQUEMONT, VALKENBURG, Pays-Bas, prov. Limbourg. Seigneurie, 19.  
*Fenal, Fenalle*, voir FURNAUX.  
*Fenffe, Pamphe*, l.-d. à Ciergnon, 33, 34.  
*Férage*, l.-d. à Mesnil-Église, 30.  
 FERRARIS (Joseph, comte de), cartographe, 9, 11, 12, 20, 21, 22, 26, 30, 35, 44, 46, 50, 56, 57, 60, 66.  
*Fétinne*, l.-d. à Liège, 26.  
 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER, *Fexhe*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 49.  
 FEXHE-SLINS, prov. Liège, ch.-l. cant., 28. — Dépendance, voir *Anixhe*.  
 FIZE-FONTAINE, *Fiese, Fize*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 60.

FIZE-LE-MARSAL, *Fize*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 49.  
*Flaune*, voir FLÔNE.  
 FLÉMALLE-GRANDE, *Flémalle la Grande*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 27.  
 FLÉMALLE-HAUTE, *Flémalle Petite*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 27.  
*Flémalle la Grande*, voir FLÉMALLE-GRANDE.  
 FLÉRON, prov. Liège, ch.-l. cant., 25, 47. — Avouerie, 25, 47.  
 FLÔNE, *Flaune*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 60.  
 FLORÉE, prov. et cant. Namur, 34. — Dépendance, voir *Wagnée*.  
 FLORENNES, *Florenne, Florinnes*, prov. Namur, ch.-l. cant., 41.  
 FLOSTOY, *Flostoit*, prov. Namur, cant. Ciney, 34. — Dépendances, voir *Barsy, Bormenville, Emenville, Homsée*.  
 FOISCHES, *Foiche*, France, dép. Ardennes, arr. Mézières, 41.  
 FOLOGNE, VEULEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 69.  
*Fontaine*, l.-d. à Horion-Hozémont, 49, 50.  
 FONTAINEBLEAU, France, dép. Seine-et-Marne, arr. Melun. Traité de 1785, 12, 21, 69.  
*Fontaine Nonin*, l.-d. non identifié, 34.  
 FONTAINE-VALMONT, *Fontaines (Les), Fontaine-Vallemont*, prov. Hainaut, cant. Merbes-le-Château, 41.  
*Fontenelle*, l.-d. à Nalinnes, 44.  
 FONTENELLE, prov. Namur, cant. Walcourt, 40, 68.  
*Fontenoy, Fontainois*, l.-d. à Bois-et-Borsu, 32, 34, 37.  
 FOOZ, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 49.

- FORÊT, *Forest*, prov. Liège, cant. Fléron, 47.  
 FORVILLE, prov. Namur, cant. Éghezée, 60, 67.  
 FOSSE, prov. Namur, ch.-l. cant., 41.  
 FOSSE (LA), ruisseau sous-affl. de la Lesse, 29.  
*Fosteau*, voir LEERS-ET-FOSTEAU.  
*Fourneau*, voir FURNAUX.  
*Fragnée*, l.-d. à Liège, 27.  
*Fraineux*, l.-d. à Yernée-Fraineux, 34, 38, 39.  
 FRAIPONT, *Frepont*, prov. Liège, cant. Louveigné, 47. — Dépendances, voir *Basse-Fraipont*, *Haute-Fraipont*.  
 FRAIRE, *Frère*, *Frère-le-Grande*, prov. Namur cant. Walcourt, 41. — Dépendance, voir *Fairoul*.  
 FRAITURE-LEZ-NANDRIN, *Fraiture*, prov. Liège, cant. Nandrin, 34.  
 FRANCE, 18, 69.  
*Franchimont*, l.-d. à Theux. Marquisat, 19. — Un des dix quartiers de la principauté, 10, 25, 26, 47-48, 70.  
 FRANCHIMONT, prov. Namur, cant. Florennes, 41.  
 FRASNES, prov. Namur, cant. Couvin, 69.  
 FRELOUX, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 49.  
*Frepont*, voir FRAIPONT.  
*Frère*, voir VREREN.  
*Frère*, *Frère-le-Grande*, voir FRAIRE.  
 FRESIN, *Frezin*, VORSEN, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63. — Dépendance, voir *Groot-Vorssen*.  
*Froid-Lieu*, l.-d. à Sohier, 30, 31.  
 FRONVILLE, prov. Namur, cant. Rochefort, 34.  
 FUMAL, prov. Liège, cant. Huy, 60.  
 FURFOOZ, *Furfaut*, *Furfoz*, prov. Namur, cant. Dinant, 34.  
*Furnau*, *Furnaux*, l.-d. à Sart-Saint-Laurent, 41.  
 FURNAUX, *Fenal*, *Fenalle*, *Fourneau*, prov. Namur, cant. Fosse, 42.

G

- GANSHOF (F. L.), aut. cité, 23.  
 GEER, *Jère*, prov. Liège, cant. Waremme, 50.  
 GELINDEN, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.  
 GELLIK, *Gellick*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 54.  
*Gemelle*, voir JEMELLE.  
*Gemène*, *Gemin*, *Gimenne*, l.-d. à Natoye, 34, 36.  
*Gendron*, *Jendron*, l.-d. à Celles-lez-Dinant, 33, 34.  
*Geneffe*, voir JENEFFÉ-EN-CONDROZ, JENEFFÉ-EN-HESBAYE.  
 GENK, *Ghenck*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 65.  
 GENOELSELDEREN, *Groes Elderen*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 55.  
*Gerbehaye*, l.-d. à Jehay-Bodegnée, 60, 61.  
 GERDINGEN, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.  
*Gerhenne*, *Penenne*, l.-d. à Haut-Fays, 30.  
*Geursleew*, voir GORS-OPLEEUW.  
*Gewaije*, l.-d. à Zutendaal, 65.  
*Geystingen*, *Ghestingen*, l.-d. à Ophoven, 53.  
*Ghenck*, voir GENK.  
*Ghestel*, voir LUIKSGESTEL.  
 GIELEN (P.), géomètre, 19.  
*Giernaumont*, *Gramont*, l.-d. à Liège, 28.  
*Gimenne*, voir *Gemène*.  
 GIMNÉE, prov. Namur, cant. Philippeville, 42.  
 GINGELOM, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.  
 GIVET, France, dép. Ardennes, arr. Mézières, 19. — Forteresse, voir CHARLEMONT.  
 GLAIN, *Glin*, prov. Liège, cant. Saint-Nicolas, 27.  
*Glans*, voir GLONS.  
 GLEIXHE, *Glexhe*, *Sainte-Marie-Église*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 50.  
*Glin*, voir GLAIN.  
 GLONS, *Glans*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 50.  
 GOCHENÉE, prov. Namur, cant. Florennes, 42.  
 GOMZÉ-ANDOUMONT, *Gomzé*, prov. Liège, cant. Louveigné, 47. — Dépendance, voir *Andoumont*.  
 GONRIEUX, *Gourieu*, prov. Namur, cant. Couvin, 42.  
 GOOSSENS (G.), aut. cité, 22.  
 GORSEM, *Gorssum*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.  
 GORS-OPLEEUW, *Geursleew*, prov. Limbourg, cant. LOOZ, 55.  
*Gorssum*, voir GORSEM.  
*Gosée*, voir GOZÉE.



*Gossoncourt*, voir GUTSCHOVEN.  
 GOTEM, *Gothem*, prov. Limbourg, cant. Looz, 55.  
*Gourieu*, voir GONRIEUX.  
*Gousée*, GOZÉE.  
 GOUTROUX, *Goutrous*, prov. Hainaut, cant. Marchienne-au-Pont, 42.  
 GOYER, *Grand Goyer*, JEUK, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.  
 GOZÉE, *Gosée*, *Gousée*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 42.  
 GRÂCE-BERIEUR, *Grace*, prov. Liège, cant. Hologne-aux-Pierres, 27. — Dépendance, voir *Berleur*.  
*Graessem*, voir GRAZEN.  
*Gramont*, voir *Giernaumont*.  
*Gramptinne*, l.-d. à Sorée, 34, 38.  
*Grand-Aaz*, *Grand Za*, l.-d. à Hermée, 28.  
 GRAND-AXHE, *Grand-Hacq*, prov. Liège, cant. Waremme, 50.  
*Grande-Somme*, voir *Somme*.  
*Grand Goyer*, voir GOYER.  
*Grand-Hacq*, voir GRANDE-AXHE.  
*Grand Marais*, l.-d. à Molenbeersel, 66.  
 GRANDVILLE, *Grenville*, prov. Liège, cant. Waremme, 55.  
*Grand Za*, voir *Grand-Aaz*.  
 GRAZEN, *Graessem*, prov. Brabant, cant. Léau, 55.  
*Gremi*, voir OPGRIMBIE.

*Grenville*, voir GRANDVILLE.  
 GRIVEGNÉE, prov. Liège, ch.-l. cant., 25. — Dépendances, voir *Bruyère (A la)*, *Péville*, *Robertmont*, *Wez*.  
*Groes Elderen*, voir GENOELSELDEREN.  
*Groot Beersel*, l.-d. à Molenbeersel, 66.  
*Groot Bruegel*, voir GROTE-BROGEL.  
 GROOT-GELMEN, *Groot Gelmet*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.  
 GROOT-LOON, prov. Limbourg, cant. Looz, 69.  
*Groot Roy*, voir GRUITRODE.  
*Groot Spauwen*, voir GROTE-SPOUWEN.  
*Groot-Vorssen*, *Groot Vorsen*, l.-d. à Fresin, 63.  
 GROTE-BROGEL, *Groot Bruegel*, prov. Limbourg, cant. Peer, 55.  
 GROTE-SPOUWEN, *Groot Spauwen*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 55.  
 GRUITRODE, *Groot Roy*, prov. Limbourg, cant. Brée, 55.  
 GUELDRÉ (Duché de), province des Pays-Bas autrichiens, 10, 16.  
 GUESSEFELD (F. L.), cartographe, 9, 11, 12, 21.  
 GUIGOVEN, *Guichoven*, prov. Limbourg, cant. Looz, 55.  
*Gussenhoven*, l.-d. à Orsmaal-Gussenhoven, 57.  
 GUTSCHOVEN, *Gossoncourt*, prov. Limbourg, cant. Looz, 55.

## H

*Haaérée*, voir *Aherée*.  
 HACCOURT, *Haccour*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 50. — Dépendance, voir *Hallembaye*.  
*Hachez*, voir ACHET.  
*Haelen*, voir HALÉN.  
*Haeren*, *Haren*, l.-d. à Bommershoven, 55.  
 HAINAUT. Comté, 10, 16, 18, 23, 41, 45.  
*Hal*, l.-d. à Heusden, 55, 56.  
 HALÉN, *Haelen*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 53. — Dépendances, voir *Buggenum*, *Nunhem*.  
*Haljoux*, *Halisouille*, l.-d. à Ciney, 33, 35.  
 HALKIN (Léon-Ernest), professeur à l'Université de Liège, 9.  
*Hallebaye*, voir *Hallembaye*.  
 HALLE-BOOIENHOVEN, *Boyenhove*, prov. Brabant, cant. Léau, 63.

*Hallembaye*, *Hallebaye*, l.-d. à Haccourt, 50.  
*Halloy*, *Hallois*, l.-d. à Braibant, 30.  
 HALMAAL, *Halmael*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.  
*Hamerenne*, l.-d. à Rochefort, 31.  
*Hamont*, voir HAMONT.  
 HAMOIS, *Hamoy*, prov. Namur, cant. Ciney, 35. — Dépendance, voir *Hubinne*.  
 HAMONT, *Hamont*, prov. Limbourg, cant. Neerpelt, 23, 55.  
*Hampol*, voir *Pol*.  
 HAM-SUR-HEURE, *Han-sur-Heure*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 42.  
 HAM-SUR-MEUSE, *Han*, *Han-sur-Meuse*, France, dép. Ardennes, arr. Mézières, 42.  
*Hamtime*, voir HEMPTINNE-LEZ-FLORENNES.  
 HANEFFE, *Hanneffe*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 50.

- HANNÊCHE, *Hannesche*, prov. Liège, cant. Hannut, 19.  
*Hanneffe*, voir HANEFFE.  
*Hannesche*, voir HANNÊCHE.  
*Hanoy*, voir HONNAY.  
HANSAY (A.), aut. cité, 15.  
HANSEN (J.), aut. cité, 23.  
*Hansinele*, voir HANZINELLE.  
*Hansinne*, voir HANZINNE.  
*Han-sur-Heure*, voir HAM-SUR-HEURE.  
HAN-SUR-LESSE, prov. Namur, cant. Rochefort, 68.  
HANZINELLE, *Ansinelle*, *Hansinele*, prov. Namur, cant. Walcourt, 42.  
HANZINNE, *Hansinne*, prov. Namur, cant. Walcourt, 42.  
*Happeneert*, *Heppenaert*, *Heppener*, l.-d. à Maaseik, 65.  
*Haren*, voir *Haeren*.  
*Hartenge*, l.-d. à Oleye, 50, 51.  
HASSELT, ch.-l. prov. Limbourg, 55.  
*Haute-Fraipont*, l.-d. à Fraipont, 47.  
*Haute-Oha*, *Oha*, l.-d. à Bas-Oha, 60.  
HAUT-FAYS, prov. Luxembourg, cant. Wellin, 30, 67. — Dépendance, voir *Gerhenne*.  
*Haut-Rendeux*, *Rendeux-Saint-Lambert*, l.-d. à Rendeux, 35, 37.  
HAVELANGE, prov. Namur, cant. Ciney, 34, 35. — Dépendances, voir *Offoux*, *Osogne*.  
*Haversin*, l.-d. à Serinchamps, 30, 31, 37.  
*Havrenne*, l.-d. à Humain, 35.  
*Hayneux*, l.-d. à Herstal, 28.  
HECHTEL, prov. Limbourg, cant. Peer, 55.  
HEEL EN PANHEEL, Pays-Bas, prov. Limbourg, 13, 66. — Dépendances, voir *Heel*, *Panheel*, *Pol*.  
HEER, prov. Namur, cant. Beauraing, 42.  
HEERS, prov. Limbourg, cant. Looz, 55.  
HEITHUIZEN, *Heethuisen*, *Heythuizen*, *Heythusen*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 53.  
HEKS, *Hex*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 55.  
HELCHTEREN, prov. Limbourg, cant. Peer, 55.  
HEMP TINNE-LEZ-FLORENNES, *Hamtime*, *Hemptine*, *Hemptinne*, prov. Namur, cant. Walcourt, 42.  
*Hemvikeutte*, voir Remikette.  
HENDRIEKEN, *Hendricken*, prov. Limbourg, cant. Looz, 55.  
HENIS, prov. Limbourg, cant. Tongres, 50, 52.  
*Henne*, *Vaux-en-Henne*, l.-d. à Vaux-sous-Chèvremont, 25, 26.  
*Hensival*, voir ENSIVAL.  
HEPPEN, prov. Limbourg, cant. Beringen, 54, 55.  
*Heppenaert*, *Heppener*, voir *Happeneert*.  
*Herbergh*, voir *Herbricht*.  
HERBILLON (J.), philologue, 9.  
*Herbricht*, *Herbergh*, l.-d. à Neerharen, 55.  
HERCK-LA-VILLE, *Herck*, HERK-DE-STAD, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 23, 55.  
*Herck-Saint-Lambert*, voir SINT-LAMBRECHTS-HERK.  
HERDEREN, prov. Limbourg, cant. Tongres, 56.  
*Heren St Hubert*, voir SINT-HUIBRECHTS-HERN.  
HERK-DE-STAD, voir HERCK-LA-VILLE.  
HERMALLE-SOUS-HUY, prov. Liège, cant. Nandrin, 34, 35.  
HERMAN, géomètre, 19.  
HERMÉE, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 29. — Dépendances, voir *Bois de Pontisse*, *Grand-Aaz*, *Petit-Aaz*.  
HERMETON-SUR-MEUSE, *Hermeton*, prov. Namur, cant. Florennes, 42.  
*Héroche*, *Hérog*, l.-d. à Ciergnon, 33, 35.  
HÉRON, prov. Liège, ch.-l. cant., 60. — Dépendance, voir *Boing*.  
HERSTAL, prov. Liège, ch.-l. cant., 29. — Dépendances, voir *Bernalmont*, *Coronmeuse*, *Giernaumont*, *Hayneux*, *Paradis*.  
HERSTAPPE, prov. Limbourg, cant. Tongres, 50.  
HERTEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 56.  
HERVE (Pays de), 23.  
HESBAYE, un des dix quartiers de la principauté, 10, 13, 15, 48-53, 66, 70.  
HEURE, aff. de l'Ourthe, 32.  
HEURE-LE-ROMAIN, *Heur le Romain*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 50.  
HEUR-LE-TIEXHE, *Diets-Heur*, *Heur le Tiège*, *Heur le Tixhe*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 50.  
HEUSDEN, prov. Limbourg, cant. Beringen, 56. — Dépendance, voir *Hal*.  
*Heuseux*, *Heuseur*, l.-d. à Cereuxe-Heuseux, 25, 47.  
HEUSY, prov. Liège, cant. Verviers, 47, 48.  
*Hevelette*, voir EVELETTE.  
*Hex*, voir HEKS.  
*Heijthuizen*, *Heythusen*, voir HEITHUIZEN.

- HIERGES, *Hierge*, France, dép. Ardennes, art. Mézières, 17, 42.  
*Hocheporte*, l.-d. à Liège, 27.  
 HODEIGE, prov. Liège, cant. Waremme, 50.  
*Hodomont*, l.-d. à Bioul, prov. Namur, cant. Dinant, 19.  
 HOEGAARDEN, *Hougaerde*, *Hougarde*, prov. Brabant, cant. Tirlemont, 50, 67.  
 HOELBEEK, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 56.  
 HOEPERTINGEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 69.  
 HOESEL, *Housselt*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 50. — Dépendance, voir *Alt Hoeseelt*.  
 HOGNE, prov. Namur, cant. Rochefort, 35.  
 HOGNOUL, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 51.  
 HOLLIGNE-AUX-PIERRES, *Hologne*, prov. Liège, ch.-l. cant., 27.  
 HOLLIGNE-SUR-GEER, *Hologne*, prov. Liège, cant. Waremme, 50.  
*Hombroux*, *Hombruck*, l.-d. à Alleur, 28.  
*Homsée*, *Homezée*, l.-d. à Flostoy, 34, 35.  
 HONNAY, *Hanoy*, prov. Namur, cant. Beauraing, 30. — Dépendance, voir *Revogne*.  
 HORION-HOZÉMONT, *Hozémont*, *Orion*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 17, 50, 68. — Dépendances, voir *Fontaine*, *Lexhy*, *Rouvroj*.  
 HORN, *Horne*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 53. — Comté, 19, 53. — Un des dix quartiers de la principauté, 10, 53, 70.  
 HORMAAL, *Orpmael*, prov. Limbourg, cant. Looz, 56.  
*Hotteux*, l.-d. à Ayeneux, 47.  
*Houemont*, l.-d. à Crupet, 33.  
*Hougaerde*, *Hougarde*, voir HOEGAARDEN.  
*Housselt*, voir HOESEL.  
*Houssogne*, voir *Ossogne*.  
 HOUTAIN-L'ÉVÊQUE, WALSHOUTEM, prov. Liège, cant. Landen, 63.  
 HOUTAIN-SAINT-SIMÉON, *Houtain*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 13, 51. — Dépendance, voir *Anze*.  
 HOUTHALEN, prov. Limbourg, cant. Peer, 56.  
 HOUYET, *Houxnée*, prov. Namur, cant. Beauraing, 32, 35.  
*Hovémont*, voir *Xhovémont*.  
*Hubinne*, *Hubine*, l.-d. à Hamois, 35.  
*Huence*, voir WANZE.  
 HUCCORGNE, *Hucorgne*, prov. Liège, cant. Héron, 60. — Dépendance, voir *Famelle*.  
 HULSONNIAUX, *Hulsoniau*, prov. Namur, cant. Beauraing, 30. — Dépendance, voir *Chaleux*. — Ruisseau, voir VERSE.  
 HUMAIN, prov. Luxembourg, cant. Marchen-Famenne, 35. — Dépendance, voir *Havrenne*.  
 HUNSEL, Pays-Bas, prov. Limbourg, 66. — Dépendance, voir *Neeritter*.  
*Hurlugeai*, *Hurluge*, l.-d. à Cour-sur-Heure, 40.  
 HUY, prov. Liège, ch.-l. cant., 35.

## I

- Iesseren*, voir JESSEREN.  
*Insemont*, voir AISÉMONT.  
 ITERVOORT, Pays-Bas, prov. Limbourg, 66.  
*Ive*, voir YVES-GOMEZÉE.  
*Ivoz*, *Ivot*, *Yvoz*, l.-d. à Ramet, 27, 37.

## J

- JALHAY, prov. Liège, cant. Limbourg, 47. — Dépendance, voir *Courtil-Piette*.  
 JAMAGNE, prov. Namur, cant. Philippeville, 69.  
*Jamblinne*, *Jamblin*, l.-d. à Villers-sur-Lesse, 31, 35.  
*Jamignou*, voir JAMILOUX.  
 JAMIOLLE, *Jamioule*, prov. Namur, cant. Philippeville, 42.  
 JAMILOUX, *Jamignou*, *Jamioux*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 42, 44.  
*Jassogne*, l.-d. à Crupet, 33.  
*Java*, l.-d. à Bas-Oha, 59, 61.  
 JAVINGUE, prov. Namur, cant. Beauraing, 30. — Dépendance, voir *Severy*.  
*Jehanster*, l.-d. à Chaudfontaine, 25.  
 JEHAY-BODEGNÉE, *Jehay*, prov. Liège, ch.-l. cant., 61. — Dépendances, voir *Bodegnée*, *Gerbehaye*, *Jehay*, *Rogérée*.  
 JEMELLE, *Gemelle*, prov. Namur, cant. Rochefort, 30.  
*Jendron*, voir *Gendron*.

JENEFFE-EN-CONDROZ, *Geneffe*, prov. Namur, cant. Ciney, 34, 35.

JENEFFE-EN-HESBAYE, *Geneffe*, prov. Liège, cant. Hologne-aux-Pierres, 51.

*Jève*, voir GEER.

JESSEREN, *Iesserén*, prov. Limbourg, cant. Looz, 56.

JEUK, voir GOYER.

*José, Josse*, l.-d. à Battice, 47.

JUPILLE, prov. Liège, cant. Grivegnée, 25, 26.

JUPRELLE, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28.

## K

KANNE, prov. Limbourg, cant. Zichen-Zussen-Bolder, 51. — Dépendance, voir *Neder-Canne*.

KAULILLE, *Caulille*, prov. Limbourg, cant. Neerpelt, 56.

KEMEXHE, prov. Liège, cant. Hologne-aux-Pierres, 51.

KERKOM-BIJ-SINT-TRUIDEN, *Kerkum*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 63.

KERMT, *Kermpt*, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 56.

KERNIEL, prov. Limbourg, cant. Looz, 56. — Dépendance, voir *Rullecoven*.

*Kesselt, Kessel*, l.-d. à Veldwezelt, 56, 58.

KESSENICH, prov. Limbourg, cant. Maa-seik, 66. — Baronnie, 66.

*Kessenich-Beersel*, l.-d. à Molenbeersel, 66.

*Keyssel*, l.-d. à Diepenbeek, 54.

KINTS (E.), éditeur à Liège, 20.

KLEINE-BROGEL, *Cleyn Bruegel*, prov. Limbourg, cant. Peer, 56.

KLEINE-SPOUWEN, *Cleyn Spauwen*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 56.

KLEIN-GELMEN, *Kleyn Gelmée*, prov. Limbourg, cant. Looz, 64.

KOERSEL, *Coursel*, prov. Limbourg, cant. Beringen, 56.

KONINKSEM, prov. Limbourg, cant. Tongres, 69.

KORTESSEM, *Cortesem*, prov. Limbourg, cant. Looz, 56.

KORTIJS, *Cortisse*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64.

KOZEN, *Cosen*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 56.

KURINGEN, *Curange*, prov. Limbourg, cant. Hasselt, 56.

KUTTEKOVEN, *Cuttekoven*, prov. Limbourg, cant. Looz, 56.

KWAADMECHELEN, *Quaet Mechelen*, prov. Limbourg, cant. Beringen, 56.

## L

*Laire*, voir LEERS-ET-FOSTEAU.

*Laloux*, l.-d. à Mont-Gauthier, 36.

*Lamalle, la Mail*, l.-d. à Bas-Oha, 59, 61.

LAMBERT (E.), aut. cité, 21.

LAMINE, prov. Liège, cant. Waremme, 51.

LAMONTZÉE, *La Montzée, Mozée*, prov. Liège, cant. Hannut, 61.

LANAYE, *Naye*, prov. Limbourg, cant. Zichen-Zussen-Bolder, 19, 51.

*Lanclaert*, voir LANKLAAR.

LANDELIES, *Landeli, Landely*, prov. Hainaut, cant. Marchienne-au-Pont, 42.

LANEFFE, *La Neffe, Neef*, prov. Namur, cant. Walcourt, 43, 45.

LANKLAAR, *Lanclaert*, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 65. — Route, voir AS.

LANTIN, *Longtin*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28.

LANTREMANGE, prov. Liège, cant. Waremme, 17, 51, 68.

*Larronnerie (La)*, l.-d. à Auvélais, 39, 43.

LATINNE, *Lathinne*, prov. Liège, cant. Hannut, 61.

LAUW, voir LOWAIGE.

LAVAUX-SAINTE-ANNE, *Lavaux, Vaux-Sainte-Anne*, prov. Namur, cant. Rochefort, 30.

LAVOIR, *Laveux, La Voye*, prov. Liège, cant. Héron, 61.

LECOMTE (Ch.), géomètre, 19.

LEERNES, *Lernnes, Loernes*, prov. Hainaut, cant. Fontaine-l'Évêque, 43. — Dépendance, voir *Wespes*.

LEERS-ET-FOSTEAU, *Laire, Leers et Flostean, Fostean*, prov. Hainaut, cant. Merbes-le-Château, 43.

- LEFÈVRE (R. P. B.) aut. cité, 21.  
 LEIGNON, prov. Namur, cant. Ciney, 35, 68. — Dépendance, voir *Corbion*.  
*Lenchet*, voir LINCHEP.  
 LENS-SUR-GEER, *Lens*, prov. Liège, cant. Waremme, 56.  
 LEOPOLDSBURG, voir BOURG-LÉOPOLD.  
*Leray*, voir LA REID.  
*Lernnes*, voir LEERNES.  
 LESSIVE, *Lesive*, prov. Namur, cant. Rochefort, 30, 31.  
*Leus*, voir *Leuze*.  
 LEUT, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 13.  
*Leuze*, l.-d. à Somme-Leuze, 35.  
 LEVERQOI, *Leveray*, l.-d. à Nederweerd, 19.  
*Lexhy*, l.-d. à Horion-Hozémont, 50, 51.  
*Libois*, *Liboy*, l.-d. à Évelette, 19, 34, 35.  
 LIÈGE, ch.-l. prov. de ce nom. Dépendances, voir *Bernalmont*, *Boverie (La)*, *Fétinne*, *Fragnée*, *Hocheporte*, *Longdoz*, *Paradis*, *Sainte-Véronique*, *Saint-Gilles*, *Saint-Laurent*, *Vennes*, *Vivegnis*, *Xhovémont*. — Bibliothèque communale, voir DEJARDIN (Collection). — Quartiers ou circonscriptions fiscales, voir AMERCŒUR, AVROY, SAINTE-MARGUERITE, SAINTE-WALBURGE, SAINT-LÉONARD. — Principauté ou pays, 9-70.  
 LIERS, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28.  
*Liery*, l.-d. à Retinne, 26.  
*Lille St Hubert*, voir SINT-HUIBRECHTS-LILLE.  
 LIMBOURG, province des Pays-Bas autrichiens, 10, 15, 16, 18, 19, 22, 47.  
 LIMONT, prov. Liège, cant. Waremme, 51.  
 LINCHEP, *Lenchet*, prov. Liège, cant. Nandrin, 36.  
*Linchout*, voir LINKHOUT.  
*Linciaux*, *Linceau*, l.-d. à Ciney, 36.  
 LINKHOUT, *Linchout*, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 56, 57.  
*Lisen proche Ouffet*, voir *Lizin*.  
 LIXHE, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 19, 51. — Dépendance, voir *Nivelles*.  
*Lizin*, *Lisen proche Ouffet*, l.-d. à Ouffet, 36, 37.  
 LOBBES, prov. Hainaut, cant. Thuin, 43. — Abbaye de bénédictins, 40.  
*Loernes*, voir LEERNES.  
*Logne*, l.-d. à Vieuxville, prov. Liège, cant. Ferrières. Comté, 16.  
 LONCIN, *Loncein*, prov. Liège, cant. Hologne-aux-Pierres, 17, 27, 68.  
*Longdoz*, l.-d. à Liège, 26.  
*Longprés*, *Longprez*, l.-d. à Couthuin, 60, 61.  
*Longtin*, voir LANTIN.  
 LOOZ, BORGLOON, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 56, 66. — Un des dix quartiers de la principauté, 10, 13, 15, 53-59, 70.  
 LOUIS XIV, roi de France, 43.  
 LOUVEIGNÉ, prov. Liège, ch.-l. cant., 17, 19.  
 LOVERVAL, *Louveral*, *Lovervale*, prov. Hainaut, cant. Châtelet, 43.  
 LOWAIGE, *Ahwegge*, LAUW, prov. Limbourg, cant. Tongres, 51, 52.  
 LUIKSGESTEL, *Ghestel*, Pays-Bas, prov. Brabant septentrional, 56, 68.  
 LUMMEN, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 56, 57.  
*Lutselus*, l.-d. à Diepenbeek, 54.  
 LUXEMBOURG, province des Pays-Bas autrichiens, 10, 15, 16, 18, 19, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 67, 68. — Chaussée, voir NAMUR.

## M

- MAASEIK, *Maseyck*, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 65. — Dépendances, voir *Aldeneyck*, *Happeneert*.  
 MAASRICHT, *Mastricht*, Pays-Bas, ch.-l. prov. Limbourg, 51.  
 MAELEN (J. Van der), aut. cité, 22.  
 MAFRE, prov. Namur, cant. Ciney, 36.  
 MAGNÉE, prov. Liège, cant. Fléron, 26.  
*Maharenne*, l.-d. à Denée, 41.  
 MAL, *Malle*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 57.  
 MALONNE, *Malogne*, *Malones et Reumont*, prov. et cant. Namur, 43, 67. — Dépendance, voir *Reumont*.  
*Manestraat*, l.-d. à Molenbeersel, 66.  
*Manshoven*, voir ENGELMANSHOVEN.  
 MARBAIX, prov. Hainaut, cant. Thuin, 42, 43.  
*Marchain*, voir MARCHIN.  
 MARCHAL (Jean-Nicolas), cartographe, 19.  
 MARCHE-EN-FAMENNE, prov. Luxembourg, ch.-l. cant. Route de Waillet, 39.

- MARCHIENNE-AU-PONT, prov. Hainaut, ch.-l. cant., 43.
- MARCHIN, *Marchain*, prov. Liège, cant. Huy, 36.
- MARCINELLE, *Marsinèle*, prov. Hainaut, cant. Charleroi, 43.
- Marcinne*, *Marsinne*, l.-d. à Couthuin, 60, 61.
- Maredsous*, l.-d. à Denée, 41.
- MARIEMBOURG, prov. Namur, cant. Couvin, 69.
- MARIE-THÉRÈSE, impératrice, 10, 15.
- MARLINNE, *Marline*, MECHELEN-BOVELINGEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 64.
- Marloie*, *Marloy*, l.-d. à Waha, 36, 39.
- MARNEFFE, *Marneff*, prov. Liège, cant. Hannut, 61.
- Marsinèle*, voir MARCINELLE.
- Marsinne*, voir MARCINNE.
- MARTENSLINDE, *S<sup>t</sup> Martens Linden*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 57.
- MARTOUZIN-NEUVILLE, prov. Namur, cant. Beauraing, 30, 67. — Dépendance, voir *Neuville-en-Famenne*.
- Maseyck*, voir MAASEIK.
- Mastricht*, voir MAASTRICHT.
- MATAGNE-LA-GRANDE, *Mattaigne la Grande*, prov. Namur, cant. Couvin, 43.
- MATAGNE-LA-PETITE, *Mattaigne la Petite*, prov. Namur, cant. Philippeville, 43. — Chemin, voir FAGNOLLE.
- Matignolle*, *Mattignouille*, *Maugnole*, l.-d. à Treignes, 43, 46.
- Mattaigne la Grande*, *Mattaigne la Petite*, voir MATAGNE-LA-GRANDE, MATAGNE-LA-PETITE.
- Mattignouille*, *Maugnole*, voir *Matignolle*.
- MAUBEUGE, France, dép. Nord, arr. Avesnes. Prévôté, 40, 45.
- Mayent*, voir MÉAN.
- MAZÉE, prov. Namur, cant. Philippeville, 43.
- MÉAN, *Mayent*, prov. Namur, cant. Ciney, 36.
- Meanoy*, voir *Mianoye*.
- MECHELEN-AAN-DE-MAAS, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 64, 66. — Route, voir NIEL-BIJ-AS.
- MECHELEN-BOVELINGEN, voir MARLINNE.
- MEEFFE, *Meffe*, *Meffle*, prov. Liège, cant. Hannut, 19, 60, 61, 67.
- Meer*, l.-d. à Val-Meer, 57, 58.
- MEEUWEN, *Mewen*, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.
- Meffe*, *Meffle*, voir MEEFFE.
- MEIËL, *Meijel*, *Meijell*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 19.
- MELDERT, prov. Brabant, cant. Tirlemont, 57.
- MELËN, *Mélin*, prov. Liège, cant. Fléron, 48.
- Mélin*, voir MÉLEN, MILLEN.
- MEMBRUGGEN, *Mumercken*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 57.
- Méniléblise*, voir MESNIL-ÉGLISE.
- MERLEMONT, prov. Namur, cant. Philippeville, 43.
- Mertenne*, l.-d. à Castillon, 40.
- MESNIL (LE), *Le Ménil*, *Mesnil*, prov. Namur, cant. Couvin, 43.
- MESNIL-ÉGLISE, *Méniléblise*, *Moine Église*, prov. Namur, cant. Beauraing, 30, 68. — Dépendance, voir *Férage*.
- METTEKOVEN, *Mettehoven*, prov. Limbourg, cant. Looz, 64.
- METTET, *Mettez*, prov. Namur, cant. Fosse, 43.
- MEUSE, fleuve, 18, 19 65.
- Meussem* voir MUIZEN-BIJ-SINT-TRUIDEN.
- Mewen*, voir MEEUWEN.
- Meijel*, *Meijell*, voir MEIËL.
- Mianoye*, *Meanoy*, *Mienoye*, l.-d. en Assesse et à Natoye, 36.
- MICHEROUX, prov. Liège, cant. Fléron, 48.
- MIÉCRET, *Mieray*, prov. Namur, cant. Ciney, 34, 36.
- MIELEN-BOVEN-AALST, *Milen boven Ailst*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64.
- Mienoye*, voir *Mianoye*.
- Mieray*, voir MIÉCRET.
- Milen boven Ailst*, voir MIELEN-BOVEN-AALST.
- Millemont*, *Millemorte*, voir MILMORT.
- MILLEN, *Mélin*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 57.
- MILMORT, *Millemont*, *Millemorte*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28.
- MIRWART, prov. Luxembourg, cant. Nasogne, 30.
- Moche*, voir MOXHE.
- MODAVE, prov. Liège, cant. Nandrin, 36.
- MOHA, un des dix quartiers de la principauté, 10, 15, 59-63, 70.
- MOHA, prov. Liège, cant. Héron, 61.
- MOHIVILLE, *Mohuville*, prov. Namur, cant. Ciney, 36, 68. — Dépendance, voir *Scoville*.

- Moine Église*, voir MESNIL-ÉGLISE.
- MOLENBEERSEL, *Mulen Biersel*, prov. Limbourg, cant. Maaseik, 19, 66. — Dépendances, voir *Grand Marais*, *Groot Beersel*, *Kessenich-Beersel*, *Manestraat*, *Neeritter*, *Winkel*.
- Molhain*, voir VIREUX-MOLHAIN.
- MOMALLE, *Moumal*, *Moumale*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 51.
- MONCEAU-SUR-SAMBRE, *Moncaux*, *Monceau*, prov. Hainaut, cant. Marchienne-au-Pont, 43.
- MONS, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 27. — Dépendance, voir *Souxhon*.
- Mons sur Marchienne*, voir MONT-SUR-MARCHIENNE.
- MONTÉGNÉE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 28.
- MONTENAKEN, *Montenack*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64. — Un des dix quartiers de la principauté, 10, 13, 15, 63-64, 70.
- MONT-GAUTHIER, *Montgâtier*, *Montgautier*, prov. Namur, cant. Rochefort, 36, 68. — Dépendances, voir *Bricquemont*, *Laloux*.
- MONTIGNIES-LE-TILLEUL, *Montigny les Tigneu*, *Montigny le Tigneu*, prov. Hainaut, cant. Marchienne-au-Pont, 44.
- MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, *Montigny sur Sambre*, prov. Hainaut, cant. Charleroi, 44.
- MONT-SUR-MARCHIENNE, *Mons sur Marchienne*, prov. Hainaut, cant. Charleroi, 44.
- MOPERTINGEN, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 69.
- Moreamé*, voir MORIALMÉ.
- MOREAU (E. de), aut. cité, 24.
- MORIALMÉ, *Moreamé*, *Moriame*, prov. Namur, cant. Walcourt, 44.
- Mouffrin*, *Moufrin*, l.-d. à Natoye, 36.
- Moulin*, l.-d. à Awans, 27, 28.
- Moumal*, *Moumale*, voir MOMALLE.
- MOXHE, *Moche*, prov. Liège, cant. Hannut, 61. — Dépendances, voir *L'empereur*, *Moxheron*.
- Moxheron*, l.-d. à Moxhe, 61.
- Mozée*, voir LAMONTZÉE.
- MUIZEN-BIJ-SINT-TRUIDEN, *Meussem*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64.
- Mumercken*, voir MEMBRUGGEN.
- MUNSTERBILZEN, *Munsterbilsen*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 57.
- N
- Nadoumont*, voir *Andoumont*.
- NALINNES, *Nalines*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 44. Dépendance, voir *Fontenelle*.
- NAMUR, ch.-l. prov. de ce nom. Chaussée de Luxembourg, 35. — Comté et province des Pays-Bas autrichiens, 10, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 30, 32, 33, 35, 37, 40, 43, 44, 45, 46, 60, 67, 68.
- NANDRIN, prov. Liège, ch.-l. cant., 36.
- Naron*, l.-d. à Villers-sur-Lesse, 30, 31.
- NASSOGNE, prov. Luxembourg, ch.-l. cant., 31.
- NATOYE, *Nattoie*, prov. Namur, cant. Ciney, 36. — Dépendances, voir *Gemène*, *Mianoie*, *Mouffrin*, *Skewue*.
- Navaugle*, *Navauge*, l.-d. à Buissonville, 30, 33, 36.
- Naye*, voir LANAYE.
- Neder-Canne*, l.-d. à Kanne, 51.
- Nederheim*, voir NEREM.
- NEDERWEERD, *Nederweert*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 19. — Dépendance, voir *Leve-rooi*.
- Neef*, voir LANEFFE.
- NEER, Pays-Bas, prov. Limbourg, 53.
- NEERGLABBECK, *Neer Glabbeek*, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 65.
- NEERHAREN, *Neer Haren*, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 57, 68. — Dépendance, voir *Herbricht*.
- Neeritter*, *Neer Itteren*, l.-d. à Molenbeersel et Hunsel, 13, 19, 66.
- NEEROETEREN, *Neer Oeteren*, prov. Limbourg, cant. Maaseik, 65.
- NEERPELT, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 57.
- NEERREPEN, *Neer Repen*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 51, 52.
- NÉNY (Patrice, comte de), aut. cité, 17, 66.
- NEREM, *Nederheim*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 69.
- NESSONVAUX, *Nesonveau*, prov. Liège, cant. Fléron, 47, 48.
- NETTINNE, *Nettin*, *Nettine*, prov. Namur, cant. Rochefort, 36.
- Neufville*, voir NEUVILLE-LE-CHAUDRON.
- Neuwe-Maison*, l.-d. à Sart-Saint-Laurent, 41, 45.

*Neuville*, voir *Neuville-en-Famenne*.  
 NEUVILLE-EN-CONDROZ, prov. Liège, cant. Nandrin, 36.  
*Neuville-en-Famenne*, *Neuville*, l.-d. à Martouzin-Neuville, 30, 31.  
 NEUVILLE-LE-CHAUDRON, *Neufville*, prov. Namur, cant. Philippeville, 44.  
 NEUVILLE-SOUS-HUY, *Neuville-sur-Meuse*, prov. Liège, cant. Huy, 36.  
*Niel*, voir NIEL-BIJ-AS, NIEL-BIJ-SINT-TRUIDEN.  
 NIEL-BIJ-AS, *Niel*, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 65. — Route de Mechelen, 65.  
 NIEL-BIJ-SINT-TRUIDEN, *Niel*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64.  
 NIEUWERKERKEN, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 13, 57. — Dépendance, voir *Tichelry*.

*Nime*, voir NISMES.  
*Ninâne*, l.-d. à Chaudfontaine, 25, 26.  
 NISMES, *Nime*, *Nisme*, prov. Namur, cant. Couvin, 44.  
*Nivelles*, *Nivelle*, l.-d. à Lixhe, 19, 51.  
 NIVERLÉE, *Niverlet*, prov. Namur, cant. Philippeville, 44.  
 NOISEUX, *Noyon*, prov. Namur, cant. Rochefort, 36.  
*Nonne-Millen*, *Nonne Milen*, l.-d. à Saint-Trond, 57, 58.  
 NOVILLE-LEZ-FEXHE, *Nouvelle*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 51.  
*Noyon*, voir NOISEUX.  
*Nunhem*, *Nunum*, l.-d. à Haelen, 53.  
 NUREMBERG, Allemagne, Bavière, ch.-l. Kreis, 21.

O

*Ober Repen*, voir OVERREPEN.  
*Obrive*, voir AUBRIVES.  
 OCQUIER, prov. Liège, cant. Huy, 17, 19.  
 ODEUR, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 51.  
*Offoux*, l.-d. à Havelange, 35, 36.  
*Oha*, voir *Haute-Oha*.  
 OIGNIES, *Oigny*, prov. Namur, cant. Couvin, 44.  
 OLEYE, prov. Liège, cant. Waremmes, 51. — Dépendance, voir *Hartenge*.  
 OLLOY, *Oloy*, prov. Namur, cant. Couvin, 44.  
 OLNE, *Aulne*, prov. Liège, cant. Verviers, 48. — Ban, 18. — Dépendance, voir *Vaux-sous-Olne*.  
*Oloy*, voir OLLOY.  
 OMAL, *Oumal*, prov. Liège, cant. Waremmes, 61.  
 OMBRET-RAUSA, *Ombret*, prov. Liège, cant. Huy, 59, 61.  
 OMEZÉE, *Omsée*, prov. Namur, cant. Florennes, 44.  
 ON, prov. Luxembourg, cant. Marche-en-Famenne, 29.  
*Onthaine*, *Ontaine*, l.-d. à Achêne, 32, 36.  
 OOSTHAM, *Oost Ham*, prov. Limbourg, cant. Beringen, 57.  
*Opagne*, voir *Oppagne*.  
 OPLABBECK, *Op Glabbeek*, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 65.

OPGRIMBIE, *Gremi*, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 66. — Dépendance, voir *Daalgrimby*.  
 OPHEERS, *Op Heers*, prov. Limbourg, cant. LOOZ, 64.  
 OPHOVEN, *Op Hoven*, prov. Limbourg, cant. Maaseik, 53. — Dépendance, voir *Geystingen*.  
 OPITTER, *Op Itteren*, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.  
 OPOETEREN, *Op Oeteren*, prov. Limbourg, cant. Maaseik, 65.  
*Oppagne*, *Opagne*, l.-d. à Wéris, 36, 39.  
 ORDINGEN, *Ordinghen*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64.  
 OREYE, prov. Liège, cant. Waremmes, 57.  
*Orion*, voir HORION-HOZÉMONT.  
*Orpmael*, voir HORPMAAL.  
 ORSMAAL-GUSSENHOVEN, *Orsmaal*, prov. Brabant, cant. Léau, 57, 67. — Dépendance, voir *Gussenhoven*.  
*Ossogne*, *Houssogne*, l.-d. à Thuillies, 44, 46.  
*Ossogne*, *Ausoigne*, l.-d. à Havelange, 35, 36.  
 OTEPPE, *Otreppe*, prov. Liège, cant. Hannut, 61.  
 OTHÉE, *Othey*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 51, 68.  
 OTRANGE, *Woutrenges*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 57.  
*Otreppe*, voir OTEPPE.  
*Ottencourt*, voir ATTENHOVEN.



*Ouchenée*, l.-d. à Ellemelle, 35.  
 OUFFET, prov. Liège, cant. Nandrin, 37. —  
 Dépendance, voir *Lizin*.  
 OUGRÉE, prov. Liège, cant. Seraing et Saint-  
 Nicolas, 27. — Dépendance, voir *Sclessin*.  
*Oulhaye*, l.-d. à Saint-Georges-sur-Meuse, 61,  
 62.  
*Oultremont*, *Autremont*, l.-d. à Warnant-  
 Dreye, 61, 63.  
*Oumal*, voir OMAL.

OUPEYE, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins,  
 29. — Dépendance, voir *Petit-Aaz*.  
 OUTRELOUXHE, *Outrelouge*, prov. Liège,  
 cant. Nandrin, 32, 37.  
 OUTRE-MEUSE (Pays d'), 18, 22.  
 OVERPELT, prov. Limbourg, cant. Neerpelt,  
 57.  
 OVERREPEN, *Ober Repen*, prov. Limbourg,  
 cant. Tongres, 57. — Dépendances, voir  
*Colmont*, *Ridderherck*.

P

PAAL, *Pael*, prov. Limbourg, cant. Berin-  
 gen, 57.  
 PAIFVE, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 69.  
 PAILHE, prov. Liège, cant. Huy, 37. —  
 Dépendance, voir *Sainte-Fontaine*.  
*Pamphe*, voir *Fenfje*.  
*Panheel*, l.-d. à Heel en Panheel, 66.  
 PAQUAY (Joseph), aut. cité, 13.  
*Paradis*, l.-d. à Herstal et Liège, 29.  
*Parfondvaux*, l.-d. à Saive, 26, 47.  
*Peches*, voir PESCHE.  
*Penenne*, voir *Gerhenne*.  
 PEER, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 23, 58.  
 PEPINSTER, prov. Liège, cant. Spa, 48.  
 PERWEZ, prov. Namur, cant. Andenne,  
 37, 67.  
 PESCHE, *Peches*, prov. Namur, cant. Couvin,  
 44.  
*Pessesse*, l.-d. à Pessoux, 32, 37.  
 PESSOUX, *Pessou*, *Pessoulx*, prov. Namur,  
 cant. Ciney, 37. — Dépendances, voir  
*Biron*, *Pessesse*.  
*Petershaux*, voir *Courtil-Piette*.  
 PETIGNY, prov. Namur, cant. Couvin, 44.  
*Petit-Aaz*, l.-d. à Hermée et Oupeye, 29.  
 PETITE-CHAPELLE, prov. Namur, cant. Cou-  
 vin, 40, 44.  
*Petite-Somme*, l.-d. à Septon, prov. Luxem-  
 bourg, cant. Durbuy, 19.  
*Petite Wange*, voir *Wanzoul*.

*Péville*, l.-d. à Grivegnée, 25, 26.  
 PHILIPPEVILLE, prov. Namur, ch.-l. cant.  
 69.  
*Pietershein*, l.-d. à Lanaken. Seigneurie, 68.  
 PIÉTON, aff. de la Sambre, 43.  
 PIRINGEN, *Pirange*, prov. Limbourg, cant.  
 Tongres, 52.  
*Pitet*, l.-d. à Fallais, 60, 62.  
 PLAINEVAUX, *Plenevaux*, prov. Liège, cant.  
 Seraing, 32, 37.  
*Poing*, voir *Boing*.  
*Pol*, *Hampol*, l.-d. à Heel en Panheel, 66.  
 POLLEUR, *Poleur*, prov. Liège, cant. Spa, 48.  
 PONT-DE-LOUP, *Pont du Loup*, *Pont la Loup*,  
 prov. Hainaut, cant. Châtelet, 44.  
 PONTILLAS, prov. Namur, cant. Éghezée,  
 60, 62, 67. — Dépendance, voir *Vert-  
 Bois*.  
*Pont la Loup*, voir PONT-DE-LOUP.  
 PORCHERESSE-EN-CONDROZ, prov. Namur,  
 cant. Ciney, 34, 37.  
 POUSSET, prov. Liège, cant. Waremme, 52.  
 PRESGAUX, *Presgaut*, prov. Namur, cant.  
 Couvin, 19, 42, 44.  
 PRESLES, prov. Hainaut, cant. Châtelet, 44.  
*Prit*, *Prix*, voir PRY.  
 PROVINCES-UNIES, 10, 18, 56, 64, 65, 66,  
 68, 69.  
 PRY, *Prit*, *Prix*, prov. Namur, cant. Wal-  
 court, 44.

Q

*Quaet Mechelen*, voir KWAADMECHELEN.

QUEUE-DU-BOIS, *Queux des Bois*, prov.  
 Liège, cant. Fléron, 26.

R

- Rabosée, Rabozée*, l.-d. à Baillonville, 32, 37.  
 RAGNIÉS, *Ragny, Rangnée*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 44.  
 RAMET, prov. Liège, cant. Seraing, 27. — Dépendances, voir *Ivoz, Ramioule, Vilen-court*.  
*Ramezée*, l.-d. à Barvaux-Condroz, 32.  
*Ramioule, Ramioul*, l.-d. à Ramet, 37.  
*Rangnée*, voir RAGNIÉS.  
*Récimont*, voir *Résimont*.  
 RÉDEMPTION (Terres de), 69.  
 REID (LA), *Leray*, prov. Liège, cant. Spa, 48.  
 REKEM, prov. Limbourg, cant. Mechelen. Comté, 66, 68.  
 REMICOURT, prov. Liège, cant. Waremme, 52.  
*Remikette, Hemrikeutte, Remiquette*, l.-d. à Les Waleffes, 62.  
 RENDEUX, prov. Luxembourg, cant. La Roche-en-Ardenne, 37, 67. — Dépendances, voir *Bardonwez, Haut-Rendeux*.  
*Reigneur-Saint-Lambert*, voir *Haut-Rendeux*.  
*Repel*, voir REPPÉL.  
*Reppe*, l.-d. à Couthuin, 60, 62.  
 REPPÉL, *Repel*, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.  
*Résimont, Récimont*, l.-d. à Evelette, 34, 37.  
 RESTEIGNE, prov. Namur, cant. Rochefort, 29, 31.  
 RETINNE, prov. Liège, cant. Fléron, 26, 47, 48. — Dépendances, voir *Liery, Sur-Fossé*.  
*Reu en Famène*, voir *Reux*.  
*Reuleau, Reuleave*, l.-d. à Sovet, 37, 38.  
*Reumont*, l.-d. à Malonne, 44.  
*Reux, Reu en Famène*, l.-d. à Conneux, 33, 37.  
*Revogne*, l.-d. à Honnay, 30, 31.  
*Rickel*, voir RIJKEL.  
*Ridderherck, Ridders Herck*, l.-d. à Overrepen, 57, 58.  
 RIEMST, *Rymps*, prov. Limbourg, cant. Zichen-Zussen-Bolder, 58.  
 RIJKEL, *Rickel*, prov. Limbourg, cant. LOOZ, 64.  
 RIJKHOVEN, *Ryckhoven*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 54, 58.  
 RIKSINGEN, *Rixingen, Rixinghen*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 52.  
 ROANNE, l.-d. à La Gleize, prov. Liège, cant. Stavelot, 17.  
*Robermont*, l.-d. à Bressoux et Grivegnée, 25, 26.  
 ROCHEFORT, prov. Namur, ch.-l. cant., 30, 31, 68. — Dépendances, voir *Hamerrenne, Saint-Remy (Abbaye de), (Bois de)*. — Comté, 18.  
*Rocknée*, voir ROGNÉE.  
 ROCLERGE-LOOZ, *Roclerge*, RUKKELINGEN-LOOZ, prov. Limbourg, cant. LOOZ, 64.  
 ROCLERGE-SUR-GEER, *Roclerge*, prov. Limbourg, cant. Zichen-Zussen-Bolder, 51, 52.  
 ROCOURT, *Rocour*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28.  
*Rogerée*, l.-d. à Jehay-Bodegnée, 61,  
 ROGGE, *Roghel*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 53.  
 ROGNÉE, *Rocknée*, prov. Namur, cant. Walcourt, 44. — Chemin, voir THULLIÉS.  
 ROLDUC, HERZOGENRATH, Allemagne, Nord-rhein-Westf., Reg.-Bez. Aix-la-Chapelle. Seigneurie, 19.  
*Rolly*, voir ROLY.  
 ROLLOUX, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 52.  
 ROLY, *Rolly*, prov. Namur, cant. Philippeville, 45.  
 ROMEDENNE, prov. Namur, cant. Florennes, 45.  
 ROMERÉE, prov. Namur, cant. Philippeville, 45.  
 ROMERSHOVEN, prov. Limbourg, cant. LOOZ, 52.  
 ROMSÉE, *Romzé*, prov. Liège, cant. Fléron, 26, 47. — Dépendance, voir *Chaumont*.  
*Ronvaux*, l.-d. à Chevetogne, 33.  
 ROSELIES, *Rosolyes*, prov. Hainaut, cant. Châtelet, 44, 45.  
 ROSMEER, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 58.  
*Rosolyes*, voir ROSELIES.  
 ROSOUX-CRENWICK, *Rosoux*, prov. Liège, cant. Waremme, 64. — Dépendance, voir *Crenwick*.  
 ROTEM, *Rothem*, prov. Limbourg, cant. Maaseik, 65.  
*Rouvroy*, l.-d. Horion-Hozémont, 50, 52.  
 RUKKELINGEN-LOOZ, voir ROCLERGE-LOOZ.  
*Rullecoven, Rulickhoven*, l.-d. à Kerniel, 56, 58.

- RUMMEN, prov. Brabant, cant. Léau, 58.  
 RUSSON, RUTTEN, prov. Limbourg, cant. Tongres, 69.  
 RUNKELLEN, *Runckelen*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 54, 58.  
 RUWET (Joseph), aut. cité, 15, 22, 23.  
*Rymps*, voir RIEMST.

S

- SAINT-AUBIN, prov. Namur, cant. Florennes, 45.  
*Sainte-Fontaine*, *Sain-Fontaine*, l.-d. à Pailhe, 37.  
 SAINTE-MARGUERITE, une des cinq circonscriptions fiscales de Liège, 10, 27-28.  
*Sainte-Marie-Église*, voir GLEIXHE.  
*Sainte-Véronique*, l.-d. à Liège, 27.  
 SAINTE-WALBURGE, une des cinq circonscriptions fiscales de Liège, 10, 28, 29.  
*Sain-Fontaine*, voir *Sainte-Fontaine*.  
 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, *Saint George*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 62. — Dépendances, voir *Dommartin*, *Oulhay*, *Warfusée*.  
 SAINT-GÉRARD, prov. Namur, cant. Fosse, 45. — Dépendance, voir *Toisoul*.  
*Saint-Gilles*, l.-d. à Liège, 27.  
 SAINT-HUBERT, prov. Luxembourg, ch.-l. cant., 18, 31.  
 SAINT-LAMBERT, chapitre cathédral à Liège, 66.  
 SAINT-LAMBERT (Patrimoine de), ou mense chapitrale, 10, 13, 66, 70.  
*Saint-Laurent*, l.-d. à Liège, 28.  
 SAINT-LÉONARD, une des cinq circonscriptions fiscales de Liège, 10, 28-29.  
*Saint-Mard*, l.-d. à Somzée, 45.  
 SAINT-NICOLAS, prov. Liège, ch.-l. cant., 27.  
*Saint-Pierre*, l.-d. en Ave-et-Auffe, 29.  
*Saint-Pierre-lez-Maastricht*, voir *Sint-Pieter*.  
*Saint-Remy (Abbaye de)*, l.-d. à Rochefort, 31. — (*Bois de*), l.-d. à Rochefort, 31.  
 SAINT-ROCH (Chapelle), à Auvélais, 39.  
 SAINT-SERVAIS (Bancs de), 69.  
 SAINT-SÉVERIN, prov. Liège, cant. Nandrin, 37.  
 SAINT-TROND, SINT-TRUIDEN, S<sup>t</sup> *Tron*, prov. Limbourg, ch.-l., 52, 58, 66. — Dépendances, voir *Bevingen*, *Nonne-Milten*.  
 SAIVE, prov. Liège, cant. Fléron, 26. — Dépendances, voir *Chefneux*, *Parfondvoux*.  
 SAMART, *Samar*, prov. Namur, cant. Philippeville, 45.  
 SAMBRE (Pays de la), 23.  
*Sanzeille*, voir SENZEILLE.  
 SART, prov. Liège, cant. Spa, 48.  
*Sart (Sur le)*, *Sarte (La)*, l.-d. à Auvélais, 39, 45.  
 SART-EN-FAGNE, prov. Namur, cant. Philippeville, 45.  
 SART-SAINT-LAURENT, prov. Namur, cant. Fosse, 41, 45. — Dépendances, voir *Furnau*, *Neuwe-Maison*.  
*Sauheid*, *Sauweheid*, *Sur Haye*, l.-d. à Embourg, 25, 26.  
 SAUTOUR, prov. Namur, cant. Philippeville, 45.  
*Sauvet*, voir SOVET.  
*Sauweheid*, voir *Sauheid*.  
*Scauville*, voir *Scoville*.  
*Sceuwe*, voir *Skewe*.  
 SCHALKHOVEN, *Schalckoven*, prov. Limbourg, cant. Looz, 58.  
 SCHULEN, prov. Limbourg, cant. Herck-la-ville, 57, 58.  
*Sclessin*, *Sclassin*, l.-d. à Ougrée, 19, 27.  
*Scoville*, *Scauville*, l.-d. à Mohiville, 36, 37.  
 SCY, prov. Namur, cant. Ciney, 68.  
 SENY, prov. Liège, cant. Nandrin, 37.  
 SENZEILLE, *Sanzeille*, prov. Namur, cant. Philippeville, 45.  
*Serainchamp*, voir SERINCHAMPS.  
 SERAING-LE-CHÂTEAU, *Seraing*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 62.  
 SERAING-SUR-MEUSE, *Seraing*, prov. Liège, ch.-l. cant., 27.  
*Seren-Eldereren*, voir 's HERENELDEREN.  
*Serexhe*, voir CEREXHE-HEUSEUX.  
 SERINCHAMPS, *Serainchamp*, *Seraingchamp*, prov. Namur, cant. Rochefort, 31, 37. — Dépendance, voir *Haversin*.  
*Severy*, l.-d. à Javingue, 30, 31.  
 SEYN (De), aut. cité, 60.  
 's HERENELDEREN, *Seren-Eldereren*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 58.  
*Sichem*, voir ZICHEN-ZUSSEN-BOLDER.

- SILENRIEUX, *Silenrieu, Slenrioux*, prov. Namur, cant. Walcourt, 40, 45.
- SIMONON (P.), géomètre, 19.
- SINSIN, prov. Namur, cant. Rochefort, 68.
- SINT-HUIBRECHTS-HERN, *Heren S<sup>t</sup> Hubert*, prov. Limbourg, cant. Looz, 58.
- SINT-HUIBRECHTS-LILLE, *Lille S<sup>t</sup> Hubert*, prov. Limbourg, cant. Neerpelt, 58.
- Sint-Pieter, Saint-Pierre-lez-Maastricht*, 1.-d. à Maastricht, 19, 52.
- SINT-TRUIDEN, voir SAINT-TROND.
- Skeuwe, Sceuwe, Skeure*, 1.-d. à Natoye, 37.
- Slenrioux*, voir SILENRIEUX.
- SLUSE, SLUIZEN, prov. Limbourg, cant. Tongres, 69.
- SMABERS (J. J.), géomètre, 18.
- SMABERS (N. J. G.), géomètre, 19.
- Soetendale*, voir ZUTENDAAL.
- SOHEIT-TINLOT, prov. Liège, cant. Nandrin, 37. — Dépendance, voir *Tinlot*.
- SOHIER, prov. Luxembourg, cant. Wellin, 31. — Dépendance, voir *Froid-Lieu*. — Ruisseau, voir WIMBE.
- Solder*, voir ZOLDER.
- Somal, Somale, Sommale*, 1.-d. à Maffe, 36, 37, 38.
- Somme, Grande Somme, Some*, 1.-d. à Somme-Leuze, 19, 38.
- SOMME-LEUZE, prov. Namur, cant. Ciney, 37, 38. — Dépendances, voir *Leuze, Somme*.
- SOMZÉE, *Somsée*, prov. Namur, cant. Walcourt, 45. — Dépendance, voir *Saint-Mard*.
- SORÉE, prov. Namur, cant. Andenne, 38. — Dépendance, voir *Gramptinne*.
- SORINNES, *Sorinne, Sorinne sur Dinant*, prov. Namur, cant. Dinant, 38.
- SOULME, prov. Namur, cant. Florennes, 45.
- Soulmoy*, voir SOUMOY.
- SOUMAGNE, prov. Liège, cant. Fléron, 48.
- SOUMOY, *Soulmoy, Soumois*, prov. Namur, cant. Walcourt, 45.
- Souxhon*, 1.-d. à Mons, 28.
- SOVET, *Sauvet*, prov. Namur, cant. Ciney, 38. — Dépendances, voir *Croix, Reuleau, Vincon*.
- SPA, prov. Liège, ch.-l. cant., 17, 48.
- SPALBEEK, *Spalbeeck*, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 58.
- SPRIMONT, prov. Liège, cant. Louveigné, 19. — Chemin, voir BEAUFAYS.
- STAMPROOI, Pays-Bas, prov. Limbourg, 66.
- Stanches*, 1.-d. à Verlaine, 62.
- STAVE, prov. Namur, cant. Florennes, 45, 67. — Dépendances, voir *Corneille, Stavesoul*.
- STAVELOT, prov. Liège, ch.-l. cant., 16. — Abbaye de bénédictins, 17, 21.
- STAVELOT-MALMÉDY, principauté abbatiale, 10, 16, 17, 18, 47, 51, 61, 68.
- Stavesoul, Strapsoul*, 1.-d. à Stave, 40, 45.
- Stée, Strée*, 1.-d. à Braibant, 30, 32, 38.
- Steewoordt*, voir STEVOORT.
- STEMBERT, prov. Liège, cant. Limbourg, 48.
- STEVOORT, *Steewoordt*, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 58.
- S<sup>t</sup> Martens Linden*, voir MARTENSLINDE.
- Stockem*, voir STOKKEM.
- Stockeroy*, voir STOKROOIE.
- STOKKEM, *Stockem*, prov. Limbourg, cant. Mechelen, 18, 23, 65. — Dépendance, voir *Boyen*. — Un des dix quartiers de la principauté, 10, 15, 64-65, 70.
- STOKROOIE, *Stockeroy*, prov. Limbourg, cant. Beringen, 58.
- STOLBERG (Prince de), 18.
- Strapsoul*, voir *Stavesoul*.
- Strée*, voir *Stée*.
- STRÉE-LEZ-BEAUMONT, *Strée*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 45.
- STRÉE-LEZ-HUY, prov. Liège, cant. Huy, 34, 38.
- Sur Haye*, voir *Sauheid*.
- SURICE, *Surisse*, prov. Namur, cant. Florennes, 45.
- Surlemont, Sur-le-Mont*, 1.-d. à Tilff, 26, 48.

T

- Tahier, Tahuyer*, 1.-d. à Evalette, 19, 34, 38.
- TAMINES, *Tamine*, prov. Namur, cant. Fosse, 46. — Dépendance, voir *Les Aloux*.
- TARCIENNE, *Tarsienne*, prov. Namur, cant. Walcourt, 46. — Dépendance, voir *Ahérée*.
- Taroule*, voir *Tharoul*.
- Tarsienne*, voir TARCENNE.

- TELLIN, prov. Luxembourg, cant. Wellia, 30, 31.
- TERLINDEN (Vicomte Charles), président de la Commission royale d'Histoire, 22.
- Termogne*, l.-d. à Celles-lez-Waremme, 49, 52.
- TERWAGNE, prov. Liège, cant. Nandrin, 38.
- TESSENDERLO, *Tessengerloo*, prov. Limbourg, cant. Beringen, 58.
- Tharoul, Taroule, Tharouille*, l.-d. à Vyle-et-Tharoul, 38.
- THEUX, prov. Liège, cant. Spa, 48. — Dépendance, voir *Franchimont*.
- Thil Baudoïn*, voir THY-LE-BAUDOÏN.
- Thine*, voir THYNES-LEZ-DINANT.
- THOMASSIN (L. F.), aut. cité, 14.
- Thourine*, voir TOURINNES-LA-GROSSE.
- THUILLIES, *Thully, Tully*, prov. Hainaut, cant. Thuin, 46. — Chemin de Rognée, 44.
- THUIN, prov. Hainaut, ch.-l. cant., 46.
- THY-LE-BAUDOÏN, *Thil Baudoïn*, prov. Namur, cant. Walcourt, 42, 46.
- THYNES-LEZ-DINANT, *Thine, Tynes*, prov. Namur, cant. Dinant, 38.
- THYS, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 58.
- Tichelry, Tichlerey*, l.-d. à Nieuwerkerken, 57, 58.
- Tienne, Tigne*, l.-d. à Ciney, 38.
- Tif*, voir TILFF.
- Tigne*, voir *Tienne*.
- TIGNÉE, prov. Liège, cant. Fléron, 26.
- TIHANGE, prov. Liège, cant. Huy, 38.
- Tileur*, voir TILLEUR.
- TILFF, *Tif*, prov. Liège, cant. Seraing, 19, 48. — Dépendance, voir *Sur-le-Mont*.
- TILLEUR, *Tileur*, prov. Liège, cant. Saint-Nicolas, 27.
- Tinlot*, l.-d. à Soheit-Tinlot, 37, 38.
- Toisoul*, l.-d. à Saint-Gérard, 45, 46.
- TONGEREN, voir TONGRES.
- TONGERLO, *Tongerloo*, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.
- TONGRES, TONGEREN, prov. Limbourg, ch.-l. cant. 52.
- TOURINNE-LA-CHAUSSÉE, *Tourrine*, prov. Liège, cant. Hannut, 62.
- TOURINNES-LA-GROSSE, *Thourine, Tourrines*, prov. Brabant, cant. Jodoigne, 52, 67.
- TOURNAISIS, 23.
- Tourrine*, voir TOURINNE-LA-CHAUSSÉE.
- Tourrines*, voir TOURINNES-LA-GROSSE.
- TREIGNES, *Tregne, Treigne*, prov. Namur, cant. Philippeville, 46. — Dépendance, voir *Matignolle*.
- TRÈVES, Allemagne, Rheinland-Pfalz, ch.-l. Reg.-Bez. Électorat, 68.
- TROGNÉE, prov. Liège, cant. Landen, 52.
- Tully*, voir THUILLIES.
- Tynes*, voir THYNES-LEZ-DINANT.

## U

- ULBEEK, *Ulbeeck*, prov. Limbourg, cant. Looz, 58.

## V

- VAL-DIEU, dépend. Charneux, prov. Liège, cant. Herve. Abbaye de cisterciens. Archives, 14. — Cabinet de gravures, 21.
- VALKENBURG, voir FAUQUEMONT.
- VAL-MEER, *Falle, Meer*, prov. Limbourg, cant. Zichen-Zussen-Bolder, 57, 58. — Dépendances, voir *Falle, Meer*.
- Vansenne*, voir WANCENNES.
- VAUCELLES, *Wocelle*, prov. Namur, cant. Philippeville, 46.
- Vaudelée*, voir VODELÉE.
- Vaudezée*, voir VODECÉE.
- Vaugentée*, voir VOGENÉE.
- Vaux*, l.-d. à Vaux-et-Borset, 62.
- Vaux-en-Henne*, voir *Henne*.
- VAUX-ET-BORSET, *Veaux*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 23, 62. — Dépendances, voir *Borset, Vaux*.
- Vaux-Sainte-Anne*, voir LAVAUX-SAINTE-ANNE.
- VAUX-SOUS-CHÈVREMONT, *Vaux*, prov. Liège, cant. Fléron, 26. — Dépendance, voir *Henne*.
- Vaux-sous-Olne*, l.-d. à Olne, 47, 48.
- Vave dessous Consoule*, voir *Weve*.
- Veaux*, voir VAUX-ET-BORSET.
- VECHMAAL, *Vechmael*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 58.

- Vegnée*, voir *Vignée*.  
VELDWEZELT, *Veldtwesert*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 58. — Dépendance, voir *Kesselt*.  
VELM, *Wellem*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64.  
VELROUX, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 52.  
*Venatte*, l.-d. à Crupet, 33.  
VENCIMONT, *Vensimont*, prov. Namur, cant. Gedinne, 31, 67.  
*Vennes*, l.-d. à Liège, 19.  
*Vensimont*, voir VENCIMONT.  
*Venton*, voir *Vincon*.  
VERD Bois, voir *Vert-Bois*.  
VERLAINE, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 62. — Dépendances, voir *Borsu*, *Stanches*.  
VERLÉE, *Verles*, prov. Namur, cant. Ciney, 33, 35, 36, 38. — Dépendance, voir *Buzin*.  
*Verre*, *Verrea*, voir *Villeraux*.  
VERSAILLES, France, ch.-l. dép. Seine-et-Oise. Traité de 1772, 12, 39, 40, 41, 42, 45, 46.  
VERSE, affl. de la Lesse, 30.  
*Vert-Bois*, *Verd Bois*, l.-d. à Pontillas, 62.  
VERVIERS, prov. Liège, ch.-l. cant., 19, 48.  
*Vervoz*, l.-d. à Clavier, prov. Liège, cant. Nandrin, 19.  
VEULEN, voir FOLOGNE.  
*Veuve (La)*, *Veve*, voir *Weve*.  
*Viele*, voir VYLE-ET-THAROUL.  
VIEMME, prov. Liège, cant. Waremme, 62.  
*Vien*, l.-d. à Anthisnes, 17.  
VIENNE, capit. d'Autriche. Archives et bibliothèques, 22. — Bibliothèque nationale, 20, 22.  
*Viernay*, l.-d. à Xhendremael, 52, 53.  
*Vierpe*, voir VIERVES.  
VIERSET-BARSE, *Vierset*, prov. Liège, cant. Huy, 38. — Dépendance, voir *Barse*.  
VIERVES, *Vierpe*, prov. Namur, cant. Couvin, 46.  
VIEUX-WALEFFE, *Vieu Walef*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 62.  
*Vignée*, *Vegnée*, l.-d. à Villers-sur-Lesse, 31, 38.  
*Vigniesse*, voir VIVEGNIS et *Vivegnis*.  
*Vilencourt*, *Villencour*, l.-d. à Ramet, 27, 37.  
VILLE-EN-HESBAYE, prov. Liège, cant. Hannut, 68.  
*Villenfagne*, voir VILLERS-EN-FAGNE.  
*Villeraux*, *Villereau*, *Verre*, *Verrea*, l.-d. à Trognée, 62.  
VILLERS-DEUX-ÉGLISES, prov. Namur, cant. Philippeville, 46.  
VILLERS-EN-FAGNE, *Villenfagne*, prov. Namur, cant. Philippeville, 46.  
VILLERS-LE-BOUILLET, *Villers le Boullier*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 62.  
VILLERS-LE-GAMBON, *Villers Gamboz*, prov. Namur, cant. Florennes, 46.  
VILLERS-LE-TEMPLE, prov. Liège, cant. Nandrin, 34, 38.  
VILLERS-L'ÉVÊQUE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 52.  
VILLERS-SAINT-SIMÉON, *Villers*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28.  
VILLERS-SUR-LESSE, prov. Namur, cant. Rochefort, 31, 38. — Dépendances, voir *Jamblinne*, *Naron*, *Vignée*.  
VINALMONT, *Vinamont*, prov. Liège, cant. Huy, 62. — Dépendance, voir *Wanzoul*.  
*Vincon*, *Venton*, *Vingtcons*, l.-d. à Sovet, 38.  
VIREUX-MOLHAIN, *Vireu et Molhain*, *Vireux Saint Martin et Molhain*, France, dép. Ardennes, arr. Mézières, 46.  
VISÉ, prov. Liège, cant. Dalhem, 19, 23, 48.  
VISSOUL, *Vissoulle*, prov. Liège, cant. Hannut, 62.  
VITRIVAL, prov. Namur, cant. Fosse, 46.  
VIVEGNIS, *Vigniesse*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 29.  
*Vivegnis*, *Vigniesse*, l.-d. à Liège, 29.  
VLIERMAAL, *Vliermael*, prov. Limbourg, cant. Looz, 59.  
VLIERMAALROOT, *Vliermaelrode*, prov. Limbourg, cant. Looz, 52.  
VODECÉE, *Vaudezée*, prov. Namur, cant. Florennes, 46.  
VODELÉE, *Vaudelée*, prov. Namur, cant. Florennes, 46.  
VOGENÉE, *Vaugenée*, *Vognée*, prov. Namur, cant. Walcourt, 46.  
*Voisin (Le)*, l.-d. à Auvelais, 39, 46.  
VOORT, *Woordt*, prov. Limbourg, cant. Looz, 59.  
VOROUX-GOREUX, *Voroux Goreu*, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 52.  
VOROUX-LEZ-LIERS, *Woirour*, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 28.  
VORSEN, voir FRESIN.

- VOTTEM, *Voteme, Votemme*, prov. Liège, cant. Herstal, 28, 29. — Dépendance, voir *Bernalmont*.  
*Voye (La)*, voir LAVOIR.  
 VREREN, *Frère*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 53.

W

- Waels-Betz*, voir WALSBETS.  
*Wagnée*, l.-d. à Florée, 39.  
 WAHA, prov. Luxembourg, cant. Marchen-Famenne, 39, 67. — Dépendance, voir *Marloie*.  
 WAILLET, prov. Namur, cant. Rochefort, 35, 39. — Route, voir MARCHE.  
*Waldwildere*, voir WALTWILDER.  
*Waleffe-Saint-Georges*, l.-d. à Les Waleffes, 61, 62.  
*Waleffe-Saint-Pierre*, l.-d. à Les Waleffes, 61, 62, 68.  
 WALEFFES (LES), *Walefes (Les)*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 61. — Dépendances, voir *Waleffe-St-George, Waleffe-St-Pierre*.  
 WALSBETS, *Waels-Betz*, prov. Liège, cant. Landen, 64.  
 WALSHOUTEM, voir HOUTAIN-L'ÉVÊQUE.  
*Walsin*, voir *Walzin*.  
 WALTWILDER, *Waldwildere*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 56, 59.  
*Walzin, Walsin*, l.-d. à Dréhance, 34, 39.  
*Wamfusée*, voir *Warfusée*.  
 WANCENNES, *Vansenne, Wanciennes*, prov. Namur, cant. Beauraing, 31, 67.  
 WANDRE, prov. Liège, cant. Herstal, 29.  
 WANZE, *Huence*, prov. Liège, cant. Huy, 62.  
*Wanzoul, Petite Wange*, l.-d. à Vinalmont, 62.  
 WAREMME, *Warem*, prov. Liège, ch.-l. cant., 53.  
 WARET-L'ÉVÊQUE, prov. Liège, cant. Héron, 63.  
*Warfusée, Wamfusée, Warfuzée*, l.-d. à Saint-Georges-sur-Meuse, 62, 63.  
 WARNANT-DREYE, *Warnont*, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 63. — Dépendances, voir *Dreye, Oultremont*.  
 WARZÉE, prov. Liège, cant. Nandrin, 39.  
 WAVREILLE, prov. Namur, cant. Rochefort, 31.  
*Wé*, voir *Wez*.  
 WEERD, *Weerd, Weert*, Pays-Bas, prov. Limbourg, 54, 59.
- Weechmael*, voir WIJCHMAAL.  
*Weer*, voir WIJER.  
*Wellem*, voir VELM.  
 WELLEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 59.  
*Wemesmaal*, voir *Wiemismeer*.  
 WÉRIS, prov. Luxembourg, cant. Durbuy, 39, 67.  
 WERM, prov. Limbourg, cant. Looz, 59.  
*Weserain*, voir WEZEREN.  
*Wespes, Wespe*, l.-d. à Leernes, 43, 46.  
*Weve, Vawe dessous Consoule, Veuve (La), Vewe*, l.-d. à Conneux, 33, 39.  
*Wez, Wé*, l.-d. à Grivegnée, 25, 26.  
 WEZEREN, *Weserain*, prov. Liège, cant. Landen, 64.  
 WIDOOIE, *Bideux, Widoye*, prov. Limbourg, cant. Tongres, 52, 53.  
*Wiemismeer, Wemesmaal, Wimismaal*, l.-d. à Zutendaal. Route d'As, 65.  
 WIESME, *Wieme*, prov. Namur, cant. Beauraing, 32, 67.  
 WIHOGNE, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 53.  
 WIJCHMAAL, *Weechmael*, prov. Limbourg, cant. Peer, 59.  
 WIJER, *Weer*, prov. Limbourg, cant. Herckla-Ville, 55, 59.  
 WIJSHAGEN, *Wishagen*, prov. Limbourg, cant. Brée, 65.  
 WILDEREN, *Wildere*, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 64.  
 WIMBE, aff. de la Lesse, 31.  
*Wimismaal*, voir *Wiemismeer*.  
 WIMMERTINGEN, *Vummertinghen*, prov. Limbourg, cant. Hasselt, 59.  
*Winkel*, l.-d. à Molenbeersel, 66.  
 WINTERSHOVEN, prov. Limbourg, cant. Looz, 59.  
*Wishagen*, voir WIJSHAGEN.  
*Wocelle*, voir VAUCELLES.  
*Woirour*, voir VOROUX-LEZ-LIERS.  
 WONCK, prov. Limbourg, cant. Zichen-Zussen-Bolder, 13, 53.  
*Woordt*, voir VOORT.  
*Woutreng*, voir OTRANGE.

X

XHENDREMAEL, *Xhendermael*, prov. Liège, *Xhouémont, Houémont*, l.-d. à Liège, 28.  
cant. Fexhe-Slins, 53. — Dépendances,  
voir *Bourdon, Viernay*.

Y

YERNÉE-FRAINEUX, prov. Liège, cant. Nandrin, 39. — Dépendance, voir *Fraîneux*.  
YVES-GOMEZÉE, *Ive*, prov. Namur, cant. Walcourt, 46.  
*Yvoz*, voir *Ivoz*.

Z

ZELEM, *Zeelhem*, prov. Limbourg, cant. Herck-la-Ville, 59.  
ZEPPEREN, prov. Limbourg, cant. Saint-Trond, 69.  
ZICHEN-ZUSSEN-BOLDER, *Sichem*, prov. Limbourg, ch.-l. cant., 59.  
ZOLDER, *Solder*, prov. Limbourg, cant. Beringen, 59.  
ZONHOVEN, prov. Limbourg, cant. Hasselt, 59.  
ZUTENDAAL, *Soetendale*, prov. Limbourg, cant. Bilzen, 65. — Dépendance, voir *Wiemismeer*.

---



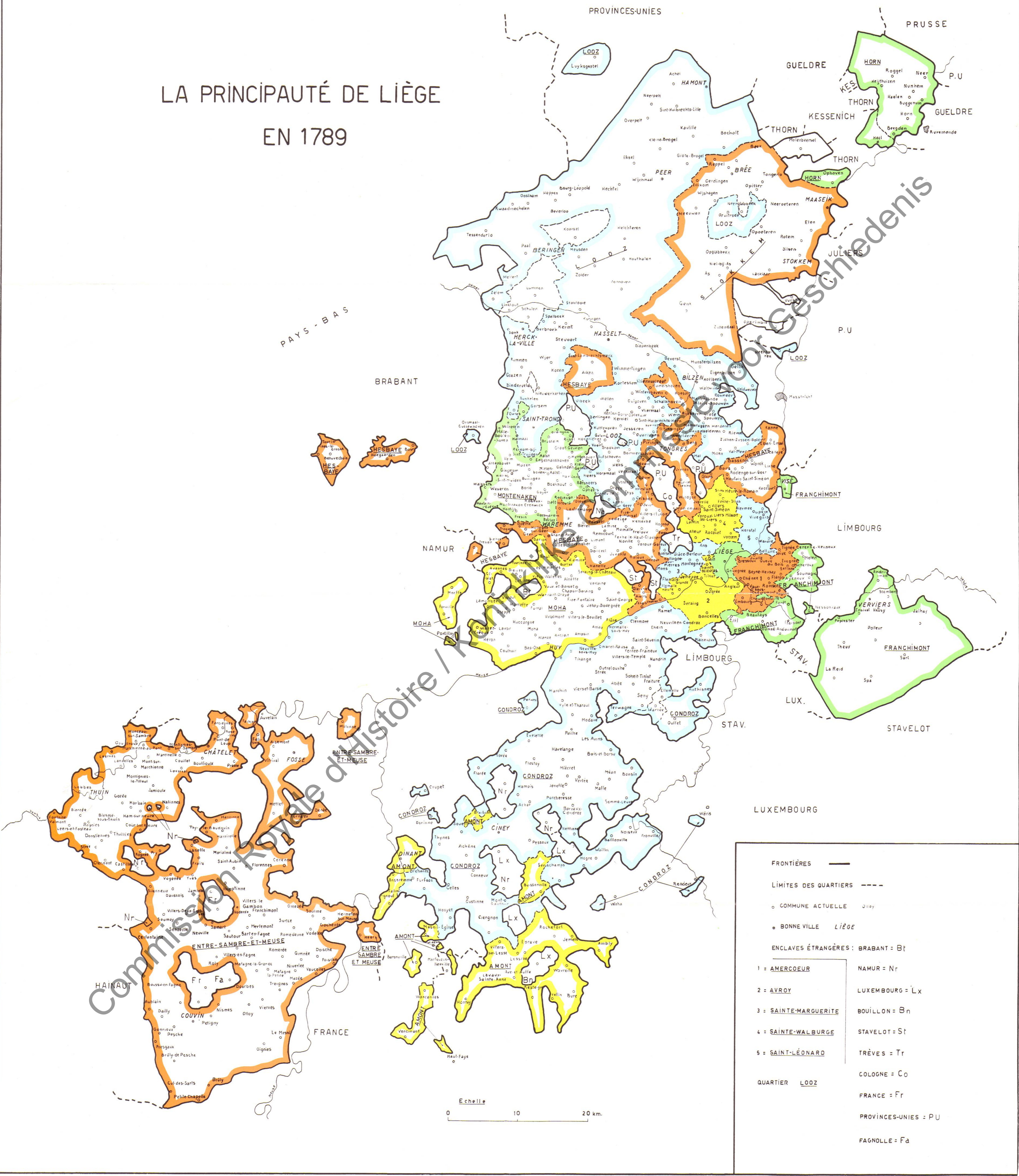
# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	9
SOURCES :	
1. Listes de localités du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	14
2. Dossiers de contestations territoriales et des problèmes de frontières ..	16
3. Cartes et plans manuscrits .....	18
4. Cartes gravées du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	20
5. Travaux actuels de géographie historique : cartes et atlas .....	22
I. LISTE DE VILLAGES ET COMMUNAUTÉS CONSTITUANT :	
1) la principauté proprement dite, qui comprenait :	
A. Liège et banlieue, soit les quartiers	
1. Amercœur .....	25
2. Avroy .....	26
3. Sainte-Marguerite .....	27
4. Sainte-Walburge .....	28
5. Saint-Léonard .....	28
B. Hors banlieue, soit les quartiers	
1. Amont .....	29
2. Condroz .....	32
3. Entre-Sambre-et-Meuse .....	39
4. Franchimont .....	47
5. Hesbaye .....	48
6. Horn .....	53
7. Looz .....	53
8. Moha .....	59
9. Montenaken .....	63
10. Stokkem .....	64
2) le patrimoine de Saint-Lambert .....	66
II. TERRITOIRES ENCLAVÉS :	
A. Enclaves liégeoises .....	67
B. Enclaves étrangères en territoire liégeois .....	68
III. SUPERFICIE DU PAYS DE LIÈGE .....	70



# LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE EN 1789



FRONTIÈRES	—
LIMITES DES QUARTIERS	---
COMMUNE ACTUELLE	○
BONNE VILLE	●
ENCLAVES ÉTRANGÈRES : BRABANT = Bt	
1 : AMERCOEUR	NAMUR = Nr
2 : AVROY	LUXEMBOURG = Lx
3 : SAINTE-MARGUERITE	BOUILLON = Bn
4 : SAINTE-WALBURGE	STAVELOT = St
5 : SAINT-LÉONARD	TRÈVES = Tr
QUARTIER	LOOZ
	COLOGNE = Co
	FRANCE = Fr
	PROVINCES-UNIES = PU
	FAGNOLLE = Fa

Carte extraite de l'ouvrage de J. RUWET, *La principauté de Liège en 1789*. Carte de géographie historique, Bruxelles, 1958, reproduite avec l'aimable autorisation de la Commission royale d'histoire.